



Zone de Protection Spéciale Plaine de Villefagnan

FR5412021



Annexe II

Documents administratifs et techniques.

Juin 2013



Direction régionale de l'environnement Poitou-Charentes



Site Natura 2000
« La plaine de Villefagnan »
 FR5412021

Reunion des collectivités
 -
 Désignation du Président du COFIL
 26 février 2009



Direction régionale de l'environnement Poitou-Charentes



1- Rappels généraux sur le réseau Natura 2000.


2- Présentation du site de la plaine de Villefagnan.

3- Présidence du COFIL et Maîtrise d'ouvrage de l'élaboration du Document d'Objectifs (DOCOB).

Reunion des collectivités
 -
 Désignation du Président du COFIL
 26 février 2009



Direction régionale de l'environnement Poitou-Charentes


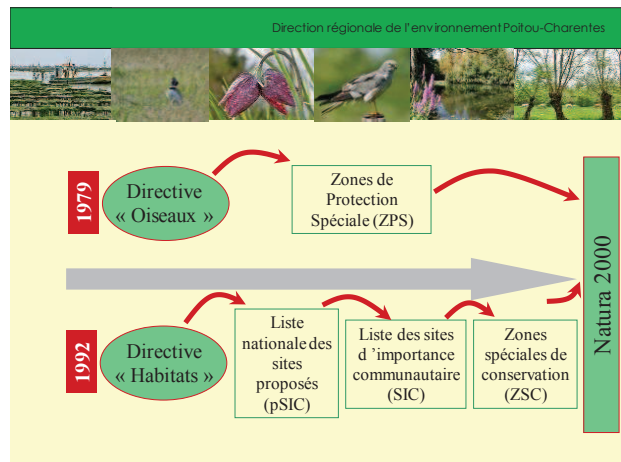


A Constitution du réseau


Un réseau européen de sites
 ⇒ pour conserver la **diversité biologique**
 (habitats naturels et espèces)
 dans une logique de **développement durable**

→ atteindre les objectifs de conservation fixés par la directive « Habitats », en tenant compte des exigences économiques, sociales et culturelles locales

Reunion des collectivités
 -
 Désignation du Président du COFIL
 26 février 2009


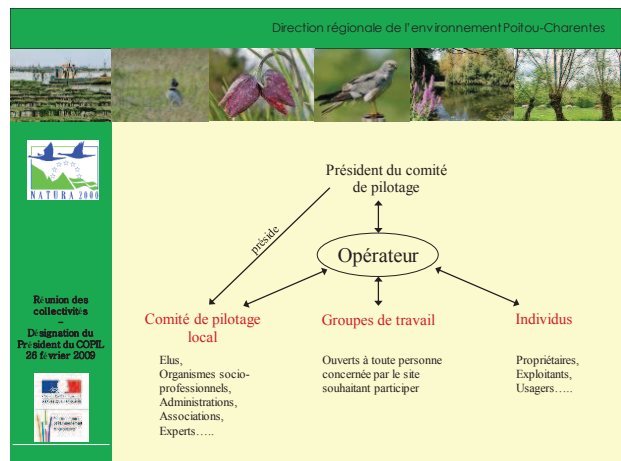
Direction régionale de l'environnement Poitou-Charentes

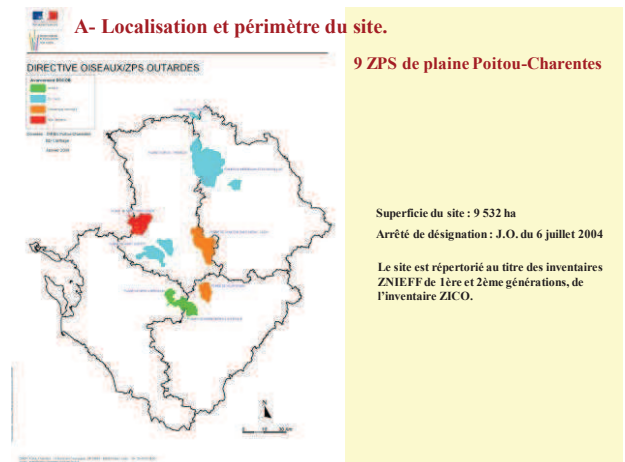


B Le Document d'Objectifs

- ✘ un DOCOB pour chaque site
- ✘ élaboré sous l'égide du **Préfet** ou d'un **élu**
- ✘ par un **opérateur**
- ✘ en concertation avec les acteurs locaux, par l'intermédiaire du **Comité de Pilotage**

Reunion des collectivités
 -
 Désignation du Président du COFIL
 26 février 2009



Direction régionale de l'environnement Poitou-Charentes

B- Intérêts écologiques.
Principales espèces nicheuses de l'annexe 1

Réunion des collectivités
-
Di. signature du Président du COPIL
26 février 2009

Direction régionale de l'environnement Poitou-Charentes

B- Intérêts écologiques.
Espèces de l'annexe 1 en période intermuptiale

Réunion des collectivités
-
Di. signature du Président du COPIL
26 février 2009

Direction régionale de l'environnement Poitou-Charentes

3- Présidence du COPIL et Maîtrise d'ouvrage de l'élaboration du Document d'Objectifs (DOCOB).

Réunion des collectivités
-
Di. signature du Président du COPIL
26 février 2009

Direction régionale de l'environnement Poitou-Charentes

Présidence du comité de pilotage et élaboration du DOCOB

Article R414-8-1 Modifié par Décret n°2008-457 du 15 mai 2008 – art.10
« Le préfet convoque les représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements membres du comité de pilotage Natura 2000 afin qu'ils désignent le président du comité et la collectivité territoriale ou le groupement chargé, pour le compte du comité, d'élaborer le document d'objectifs. S'il n'est pas procédé à ces désignations lors de cette réunion, le préfet assure la présidence du comité de pilotage Natura 2000 et conduit l'élaboration du document d'objectifs. »

Réunion des collectivités
-
Di. signature du Président du COPIL
26 février 2009

Direction régionale de l'environnement Poitou-Charentes

Présidence du comité de pilotage et élaboration du DOCOB

Article L414-2 Modifié par Loi n°2006-1772 du 30 décembre 2006 – art. 40 JO 31 décembre 2006

V. - Une convention est conclue entre l'Etat et la collectivité territoriale ou le groupement désigné dans les conditions prévues au III afin de définir les modalités et les moyens d'accompagnement nécessaires à l'élaboration du document d'objectifs et au suivi de sa mise en oeuvre.

Réunion des collectivités
-
Di. signature du Président du COPIL
26 février 2009

Direction régionale de l'environnement Poitou-Charentes

Cahier des charges de l'élaboration d'un DOCOB

	Réalisation	Compétences requises
Aire d'étude	Transcription du périmètre sur orthophoto + vérification de la pertinence du périmètre	Cartographie terrain et numérique Ecologie Informatique : SIG
Plan de concertation et de communication	Plan de concertation	Communication Animation de réunions Elaboration de plaquettes
Inventaire biologique	Prospections de terrain Inventaire et caractérisation des habitats naturels et espèces présents Evaluation de leur état de conservation Cartographie	Biologie Ecologie Cartographie
Inventaire socio-économique	Identification des acteurs Inventaire des activités humaines Cartographie	Sociologie Economie Agronomie Cartographie
Diagnostic	Déterminer les interactions entre activités humaines et habitats et espèces Définir des unités de gestion	Ecologie Sociologie Economie Agronomie

Réunion des collectivités
-
Di. signature du Président du COPIL
26 février 2009



Reunion des collectifs
-
Désignation du
Président du COFIL
26 février 2009



	Réalisation	Compétence requise
Hierarchisation des enjeux	Définir les enjeux Hiérarchiser les enjeux	Ecologie Sociologie Economie
Détermination des objectifs de conservation	En concertation Objectifs généraux Objectifs opérationnels	Agronomie Communication, animation
Elaboration des propositions d'action	En concertation Définition des actions Rédaction des richesses Rédaction de la Charte	Communication, animation Ecologie Sociologie Economie Agronomie
Système de suivi des actions et de l'état de conservation des habitats et des espèces	Indicateurs de suivi biologiques Indicateurs de suivi des actions	Ecologie Sociologie Economie
Aide à l'évaluation des projets susceptibles d'intervenir sur le site	En concertation Liste de projets susceptibles d'affecter le site	Agronomie Ecologie



Reunion des collectifs
-
Désignation du
Président du COFIL
26 février 2009



☛ Conditions de financement.

Convention entre l'Etat et la collectivité chargée du document d'objectifs.

Cofinancement Etat/FEADER au titre de la mesure 323 A.

NATURA 2000

Site Natura 2000 « plaine de Villefagnan »

FR5412021

COmité de PILotage
8 juin 2010
Villefagnan

ZPS plaine de Villefagnan
COFIL du 8 juin 2010

Présent pour l'avenir

NATURA 2000

❑ Pourquoi préserver la biodiversité ?

Définition : diversité naturelle du vivant, à toutes ses échelles:

- domaines biogéographiques
- écosystèmes
- populations
- espèces
- races/variétés
- gènes

ZPS plaine de Villefagnan
COFIL du 8 juin 2010

Présent pour l'avenir

NATURA 2000

Les services écologiques rendus par la biodiversité

- **services d'approvisionnement** = ressources naturelles
Eau, air
Nourriture : végétaux, animaux (bétail, gibier, pêche)
Énergie (bois, pétrole, charbon, gaz...)
Matières premières (fibres, matériaux, métaux)
Médicaments
Fertilité des sols, pollinisation (la production de 84% des espèces cultivées en Europe dépend de la pollinisation par les insectes)
- **services de soutien**
Régulation des crues
Épuration des eaux, de l'air
Régulation du climat
Lutte contre l'érosion
- **services culturels**
Bénéfices spirituels, récréatifs, culturels, esthétiques, scientifiques, pédagogiques

ZPS plaine de Villefagnan
COFIL du 8 juin 2010

Présent pour l'avenir

NATURA 2000

Perte de la biodiversité

- 1,8 millions d'espèces communes
- derniers 400 ans...plus de 1 000 espèces disparues
- ceci représente un taux d'extinction 100-1000 fois plus élevé que le taux naturel
- artificialisation d'une surface équivalente à 1 département tous les 10 ans
- aujourd'hui 24% des espèces d'animaux et 12% des espèces d'oiseaux sur la terre sont menacées

→ Conférence des Nations unies sur l'environnement et le développement de 1992, à Rio

→ signature de la **convention internationale sur la diversité biologique**

Objectif : stopper l'érosion de la biodiversité en 2010
stratégie nationale pour la biodiversité (2004)

ZPS plaine de Villefagnan
COFIL du 8 juin 2010

Présent pour l'avenir

NATURA 2000

❑ Comment préserver la biodiversité ?

- Reconnaissance de l'intérêt écologique d'un milieu : ZNIEFF
- Protection réglementaire et conventionnelle

→ **européenne** : directive oiseaux ZPS, directive habitats ZSC
+ réserve de biosphère, zones humides d'importance internationale, opérations agri-environnementales

→ **nationale**

- à l'initiative de l'État : parcs nationaux, réserves naturelles, sites inscrits et sites classés, réserves de chasse et de faune sauvage, réserves nationales de chasse, arrêtés préfectoraux de protection de biotope...
- à l'initiative des collectivités : espaces boisés classés, parcs naturels régionaux, réserves naturelles régionales, espaces naturels sensibles...
- à l'initiative des propriétaires : réserve biologique forestière

- Comportements éco-citoyens (= responsables)

ZPS plaine de Villefagnan
COFIL du 8 juin 2010

Présent pour l'avenir

NATURA 2000

❑ Constitution du réseau Natura 2000

Un réseau européen de sites
⇒ pour conserver la **diversité biologique**
(habitats naturels et espèces)

dans une logique de **développement durable**

→ atteindre les objectifs de conservation fixés par la directive « Habitats », en tenant compte des exigences économiques, sociales et culturelles locales

ZPS plaine de Villefagnan
COFIL du 8 juin 2010

Présent pour l'avenir

Pourquoi le site de plaine de Villefagnan ?

A- Localisation et périmètre du site

B- Intérêts écologiques

ZPS plaine de Villefagnan
COFIL du 8 juin 2010

7/18

2- Le réseau régional : Environ 12 % du territoire

82 sites en Poitou-Charentes dont 11 mixtes

53 habitats d'intérêt communautaire

108 espèces d'intérêt communautaire (hors oiseaux)

8/18

A- Localisation et périmètre du site

DIRECTIVE OISEAUX/ZPS OUTARDES

9 ZPS de plaine Poitou-Charentes

Superficie du site : 9 532 ha
Arrêté de désignation : J.O. du 6 juillet 2004

Le site est répertorié au titre des inventaires ZNIEFF de 1ère et 2ème générations, de l'inventaire ZICO.

9/18

13 communes en Charente :

- Bessé
- Brettes
- Charmé
- Courçôme
- Ebréon
- Empuré
- La Magdeleine
- Ligné
- Paizay-Naudouin-Embourie
- Raix
- Souigné
- Tusson
- Villefagnan

10/18

B- Intérêts écologiques.

Secteur caractérisé par un paysage ouvert attractif pour la grande avifaune de plaine

11/18

Ont justifié la désignation du site :

17 espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire (inscrites à l'annexe 1 de la Directive Oiseaux)

16 autres espèces au statut défavorable

ZPS plaine de Villefagnan
COFIL du 8 juin 2010

12/18

Le Document d'Objectifs

- un DOCOB pour chaque site
- élaboré sous l'égide du **Préfet** (ou d'un **élu**)
- par un **opérateur** : la Chambre d'agriculture en collaboration avec Charente Nature
- en concertation avec les acteurs locaux, par l'intermédiaire du **Comité de Pilotage** et des **groupes de travail**
- dont le contenu est défini par le code de l'environnement : article R414-11

ZPS plaine de Villefagnan
COFIL du 8 juin 2010

Organisation de la concertation

ZPS plaine de Villefagnan
COFIL du 8 juin 2010

Déroulement

Phase 1 : le diagnostic de territoire

Inventaire biologique / Inventaire socio-économique

Définition des enjeux et des interactions enjeux/activités

Phase 2 : Objectifs de conservation déclinés en objectifs opérationnels

Conservation pratiques favorables / Modification pratiques défavorables / Restauration des milieux dégradés

Phase 3 : Mesures / Actions

ZPS plaine de Villefagnan
COFIL du 8 juin 2010

Mesures contractuelles

3 modalités d'engagement volontaire (R414-12 à 18 du CE)

- 1- Les MAE territorialisées sur parcelles agricoles (SAU)
- 2- Les Contrats Natura 2000 sur parcelles hors SAU
- 3- La Charte NATURA 2000

ZPS plaine de Villefagnan
COFIL du 8 juin 2010

Cahier des charges de l'élaboration d'un DOCOB

	Réalisation
Aire d'étude	Transcription du périmètre sur orthophoto + vérification de la pertinence du périmètre
Inventaire biologique	Prospections de terrain Inventaire et caractérisation des habitats naturels et espèces présents Évaluation de leur état de conservation Cartographie
Inventaire socio-économique	Identification des acteurs Inventaire et caractérisation des activités humaines Cartographie
Diagnostic	Déterminer les interactions entre activités humaines et habitats et espèces Définir des unités de gestion

ZPS plaine de Villefagnan
COFIL du 8 juin 2010

	Réalisation
Hierarchisation des enjeux	Définir les enjeux Hiérarchiser les enjeux
Détermination des objectifs de conservation	En concertation Objectifs généraux Objectifs opérationnels
Elaboration des propositions d'action	En concertation Définition des actions Rédaction des mesures Rédaction de la Charte
Système de suivi des actions et de l'état de conservation des habitats et des espèces	Indicateurs de suivi biologiques Indicateurs de suivi des actions
Aide à l'évaluation des projets susceptibles d'intervenir sur le site	En concertation Liste de projets susceptibles d'affecter le site

ZPS plaine de Villefagnan
COFIL du 8 juin 2010



PRESENTATION DE LA METHODOLOGIE

==*==*==*==*==*

ZPS - Plaine de Villefagnan

COPIL

MARDI 8 JUN 2010




DIAGNOSTIC DE TERRITOIRE

Inventaire biologique

- Inventaire et caractérisation des habitats naturels et espèces
- Evaluation de l'état de conservation
- Représentation cartographique

Inventaire socio-économique

- Identification des acteurs, des activités humaines
- Identification du poids économique et/ou culturel (emploi, patrimoine...)
- Identification des perspectives d'évolution, projet développement local...

Enjeux biologiques **Enjeux économiques**


- Hiérarchisation des enjeux
- Recherche des effets de l'activité humaine sur l'état de conservation des espèces → effets positifs et/ou négatifs

↓

Détermination des objectifs de conservation

↓

Fiches actions Charte Contrat




PRESENTATION DE LA METHODOLOGIE

- 1 **Phase préparatoire de mise en place**
 - * Etablissement du tableau de bord
 - * Identification des partenaires
 - * Comité de Pilotage : présentation du site et de la démarche
- 2 **Phase inventaire**
 - * Synthèse bibliographique habitats / espèces ; activités socio-économiques
 - * Inventaire et études complémentaires par des enquêtes de terrain
 - * Analyse et évaluation de l'état de conservation
 - * Lien avec les activités humaines
 - * **Présentation et validation des résultats au Comité de Pilotage**
 - * Proposition et création de groupes de travail thématiques
- 3 **Phase de définition des objectifs de conservation et des actions**
 - * Réunions des groupes thématiques
 - * Définition et hiérarchisation des enjeux et objectifs de gestion
 - * Propositions d'actions (coûts, financements, conséquences)
 - * **Présentation et validation des objectifs et actions en Comité de Pilotage**
- 4 **Rédaction du DOCOB**
- 5 **Plan de validation du document d'objectif et proposition de**
 - * Présentation et validation du DOCOB
 - * Proposition de mise en valeur du DOCOB
 - * Plaquette de présentation et perspectives de gestion



MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS

Mise en place	Comité de pilotage		Inventaire		Définition des objectifs		Rédaction du DOCOB		Validation		Suivi	
	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Mise en place	✓											
Inventaire												
Définition des objectifs												
Rédaction du DOCOB												
Validation												
Suivi												



UNE DEMARCHE CONCERTEE

Usagers

Activités de loisirs
Chasse, pêche
Rando, spéléo...

La photographie des activités du territoire

Représentants socio-professionnels et économiques

Agriculture, sylviculture
Autre catégorie socio-professionnelle (coopératives, projet réseau électrique, promoteur éolien...)

↓

Collectivités territoriales


Communautés de communes, Pays, Communes

Démographie dynamique de population
Aménagements fonciers
Document urbanisme, perspective d'évolution et projet

↓

Création de groupes de travaux (définition des objectifs)

(Eau, agriculture et aménagement foncier, sylviculture et activités de loisirs)



METHODO DE L'INVENTAIRE SOCIO-ECONOMIQUE

Fin Juin : Courrier d'information général
- Présentation de NATURA 2000
- Présentation de la démarche
- Information sur les rencontres à venir

Juin/Juillet/Août : Photographie du territoire. Recherche statistique et bibliographie

Septembre : Rencontre de 50 agriculteurs
Rencontre OPA identifiées ou sur demande

Fin Septembre : 4 réunions de synthèse des rencontres individuelles
→ validation des conclusions (tous les agriculteurs et OPA sont invités)

Octobre : Rencontres avec les collectivités territoriales
2 secteurs – 2 réunions : Agre/Villefagnan
→ valider les données bibliographiques et statistiques
→ recenser les projets
→ provoquer des rencontres individuelles pour affiner si besoin

15 Octobre : Présentation intermédiaire au COPIL

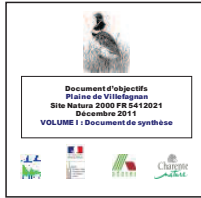
Novembre : Envoi d'un projet de synthèse pour validation

Février : Validation par le COPIL



❖ LE DOCUMENT DE SYNTHÈSE DU DOCOB :

LE DOCUMENT OPERATIONNEL ❖



Objectifs, fiches actions, charte en sont le contenu principal

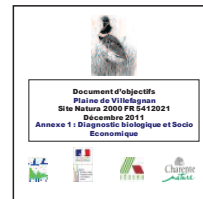
Diagnostic biologique et socio économique sous forme synthétique

Diffusion : membres du Comité de Pilotage

Au public dans les mairies des communes de la zone

C'est un document évolutif et réactualisable

❖ LES ANNEXES DU DOCOB ❖



Description exhaustive des inventaires, analyse et propositions

Recueil des comptes rendus de réunions

Recueil des plans, des documents de communication

COMITE DE PILOTAGE ZPS Plaine de Villefagnan

Réunion du 8 juin 2010-

Etaient présents :

- M. Laurent ALATON, sous-préfet de Confolens
- M. Edgard SAULNIER, maire de Villefagnan
- M. Jacques BREHIER, adjoint au maire de Villefagnan
- Mme Christiane PREVOST, adjointe au maire de Villefagnan
- M. Alain ETOURNEAUD, président de la communauté de communes de Villefagnan, Maire d'Empuré
- M. Michel GALL, maire de Paizay-Naudouin-Embourie
- M. Michel FERRET, maire de Souvigné
- M. René GALLAIS, maire de Brettes
- M. Bruno LATOUCHE, maire d'Ebréon
- M. Michel LOTTE, représentant la communauté de communes d'Aigre
- M. Jean AUTEXIER, adjoint au maire de Couçôme
- M. Pierre LANDRE, Forestiers privés de Charente, SDPPR de la Charente, conseiller CRPF
- Mme Marie-Christine ETIENVRE, DDT 16
- Mme Catherine MENARD, DREAL service nature, eau sites et paysages
- M. Frédéric MAHE, FDC 16
- M. Francis MERLE, ONCFS SD16
- M. Frédéric CAILLER, UDSEA
- M. Matthieu DORFIAC, Charente Nature
- M. Jean-Michel POTARD, chambre d'agriculture
- M. Serge BRICQ, chambre d'agriculture
- Mme Audrey TRINIOL, chambre d'agriculture

RELEVÉ DE CONCLUSIONS

Monsieur le sous-préfet ouvre la séance de travail en remerciant d'une part les participants à cette réunion et d'autre part en rappelant l'objet de cette réunion, à savoir l'installation du COPIL (comité de pilotage) chargé d'examiner et valider le document d'objectifs du site de la Plaine de Villefagnan au titre de la directive oiseaux.

M le sous-préfet donne la parole à Mme MENARD, chargée de mission à la DREAL (direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement).

Mme MENARD rappelle qu'aucun élu des collectivités territoriales intéressées et de leurs groupements ne s'étant déclaré candidat pour assurer la présidence du comité de pilotage, l'Etat en assume donc la responsabilité et l'élaboration du document d'objectifs (DOCOB).

La démarche Natura 2000 a pour objectifs la restauration et le maintien des habitats et des espèces inscrites dans les Directives (Habitats et Oiseaux) dans un bon état de conservation. Elle contribue à préserver la biodiversité à l'échelle de l'Europe, afin de maintenir un milieu naturel vivant et vivable pour l'homme, qui en dépend étroitement pour sa survie et son bien être.

Les services de la DREAL avaient procédé à l'examen des offres reçues dans le cadre du marché public et avaient retenu l'ADASEA comme opérateur du DOCOB. Or, cet organisme n'a pas été en mesure d'assurer cette mission et c'est la chambre d'agriculture qui a désignée à la suite.

Il est rappelé également qu'un DOCOB est élaboré pour chaque site qui est élaboré, sous l'égide du préfet, par un opérateur : la chambre d'agriculture (M. Jean-Michel POTARD) en collaboration avec Charente Nature (M. Laurent PRECIGOUT) et en concertation avec les acteurs locaux, par l'intermédiaire du comité de pilotage et des groupes de travail.

M. PRECIGOUT est dans ce cadre chargé de l'inventaire des espèces présentes sur le site (effectif et répartition). Ces inventaires de terrain ont débuté en février 2009 et se sont terminés en mars 2010, afin de couvrir une année entière. 17 espèces d'intérêt communautaires ont été recensées. Elles représentent des espèces nicheuses, migratrices ou présentes uniquement en hivernage. Un suivi hebdomadaire est assuré pour l'outarde canepetière et le busard. Toutefois, cette action est élargie à d'autres espèces au statut défavorable telles que le bruant ortolan. Des dispositifs de suivi sont également mis en place pour le suivi de certains oiseaux de nuit (hibou petit duc et la chouette chevêche). L'analyse des résultats étant en cours ne sera présentée qu'à l'automne prochain en COPIL. Toutefois, on constate dès maintenant une forte diminution de certaines espèces.

En 3 ans le nombre de mâles d'outardes est passé de 20 à 11. La région Poitou-Charentes est cependant une des dernières régions françaises à accueillir cette espèce.

En fait l'objectif est d'assurer le maintien de cette espèce sur le territoire puis sa reconquête jusqu'à atteindre des effectifs suffisants pour permettre sa survie à long terme. C'est pourquoi un objectif de résultat est défini dans la directive européenne, et non uniquement de moyens.

De ce fait il convient de gérer le territoire d'une manière favorable, en sachant que l'outarde séjourne sur ce site de mars à fin octobre, où a lieu le grand rassemblement des mâles, femelles et jeunes.

Après un diagnostic de territoire et une évaluation des espèces, des modalités d'engagement volontaire, seront proposés et discutés, tels que les MAE (Mesures Agro-Environnementales) territorialisées sur parcelles agricoles (SAU), les contrats Natura 2000 sur parcelles hors SAU et la charte Natura 2000. Un animateur est d'ores et déjà désigné afin d'accompagner les agriculteurs dans leur démarche : Frédéric MAHÉ de la fédération des chasseurs, qui assure cette mission en collaboration avec la Ligue pour la Protection des Oiseaux.

Jean-Michel POTARD et Audrey TRINIOL, de la Chambre d'agriculture iront à la rencontre des acteurs du territoire dans les mois qui viennent afin de réaliser le diagnostic socio-économique (exploitants agricoles, collectivités...)

Le DOCOB est évolutif : les effectifs des espèces et leur répartition peuvent évoluer au cours du temps et différents ajustements et modifications sont envisageables afin d'ajuster les objectifs à l'évolution de la situation sur le territoire.

L'ensemble de ce document sera validé en dernier lieu par le comité scientifique régional du patrimoine naturel, puis validé par le COPIL et approuvé par le préfet.

Toutefois, une grande inquiétude pour l'outarde subsiste suite au projet de la LGV qui représente une emprise de 3000 hectares et l'aménagement foncier qui y sera associé. Il apparaît a priori très difficile de concilier les intérêts de chacun. Le DOCOB n'est pas opposable aux tiers : il ne comprend que des orientations de gestion et des propositions d'actions.

Une obligation de résultat subsiste néanmoins en filigrane, c'est pourquoi il est souhaitable que suffisamment de personnes s'investissent volontairement dans cette démarche.

Certes, des questions restent en suspens sur les effets cumulés des différents projets d'aménagement du territoire sur les déplacements de ces populations d'oiseaux, le maintien des habitats nécessaires à leur alimentation et leur nidification.

La prochaine réunion est prévue à l'automne

La séance a été levée à 16 heures 15.

Le sous-préfet,


Laurent ALATON

FICHE COMPTE RENDU DE REUNION

Date : 4 Avril 2011

**Lieu : Chambre Agriculture de la Charente,
Antenne de Ruffec**

Thème de la réunion : Présentation « Régime d'évaluation des incidences en Zone Natura 2000 »

Organisée par : Chambre Agriculture, DREAL

Public visé : Acteurs du territoire « ZPS Plaine de Villefagnan »

Etaient présents:

Laurent ALATON : Sous Préfet de Confolens
Christiane PREVOST : Maire de VILLEFAGNAN
Michel FERRET : Maire de SOUVIGNE
René GALLAIS : Maire de Brette
Annie GROSYEUX : Sous Préfecture de Confolens
Catherine MENARD : Chargé de mission Natura 2000, DREAL Poitou Charentes
Valérie UZANU : Chargé de mission Evaluation des incidences Natura 2000, DREAL Poitou Charentes
Francis MERLE : ONCFS, SD 16
Raphaël GUICHARD: Agriculteur
**Pierre LANDRE : Forestiers Privés de Charente
CRPF de Poitou Charente
SDPPR 16**
Joël TIREAU : Coopérative Charente Alliance
Frédéric MAHE : Fédération de Chasseurs 16
Michel CAILLAUD : CAVAC Villejésus
Jean Baptiste BELLIARD : Stagiaire Fédération des Chasseurs 16
Jean Michel POTARD : Chambre Agriculture de Charente (Opérateur DOCOB ZPS Plaine de Villefagnan)

Etaient excusés :

Michel BOUTANT : Président du Conseil Général de la Charente
John BERGERON : Service Agriculture, Aménagement Rural et Environnement du Conseil Général de la Charente.
Yves LACOUTURE : CETEF
Bruno CAFFIN : ADANC
Laurent PRECIGOUT : Charente Nature

PJ / Diaporamas présentés.

Points abordés – décisions prises

Catherine MENARD rappelle les services rendus par la biodiversité :

- services d'approvisionnement (ressources naturelles, Eau, Nourriture, Énergie, Matières premières, Médicaments, Fertilité des sols, pollinisation).

- Services de soutien : Régulation des crues, Épuration des eaux, de l'air, régulation du climat, lutte contre l'érosion, structuration des paysages

- Services culturels : Bénéfices spirituels, récréatifs, culturels, esthétiques, scientifiques, pédagogiques.

Faune et la flore sont des indicateurs de « bonne santé » d'un territoire. Tous les acteurs locaux d'un site Natura 2000 veillent à la préservation de ces sites remarquables, caractéristiques de la richesse écologique de la région. (Article 6.3 et 4 de la directive habitat)

L'évaluation des incidences est un des outils de la préservation de la biodiversité permettant d'atteindre les objectifs de conservation des sites Natura 2000. Ce régime permet d'évaluer les « incidences » d'un projet vis-à-vis d'une espèce ou d'un habitat d'intérêt communautaire et de reconsidérer celui-ci si nécessaire (démarche itérative d'amélioration du projet). Cette étude concerne l'évaluation des incidences d'un projet sur les habitats naturels et les espèces qui ont justifié la désignation du site Natura 2000. Ce régime d'évaluation ne vise pas à empêcher tous les projets mais à s'interroger dès leur conception ci pour trouver, si nécessaire, la solution la moins impactante sur le site Natura.

Le décret du 9 Avril 2010 (décret 2010-365) modifie les obligations des porteurs de projets et précise la liste des activités qui nécessiteront le dépôt d'un dossier « évaluation des incidences ».

Valérie UZANU présente le dispositif du régime évaluation des incidences : *(Support de présentation et document de synthèse des listes nationales et locales (projet soumis à déclaration et ou autorisation) sont téléchargeables à : <http://www.poitou-charentes.developpement-durable.gouv.fr>, ou disponible sur demande)*

CONTEXTE DE L'EVALUATION DES INCIDENCES

- Un arrêté du 29 Octobre 2009 mentionne que les états doivent prendre des mesures de protection pour certaines espèces ou habitats (directive oiseaux, directives habitats)

- Nouveau décret du 9 Avril 2010 suite à un Contentieux et à la Condamnation de la France par la cour Européenne de justice pour transcription insuffisante de l'article 6 de la directive habitats.

- 3 listes définissent les activités, plans, projets, manifestations relevant du régime évaluation des incidences.

Une liste nationale (applicable depuis le 1^{er} Août 2010) et une liste locale pour les activités relevant du régime de déclaration ou d'autorisation.

Une deuxième liste locale pour toutes activités ne relevant pas du régime cité ci-dessus, créant un régime propre à Natura 2000.

- L'objectif est d'évaluer, d'anticiper et de prévenir des effets dommageables potentiels :

Effets directs ou indirects, permanents ou non permanents. (réversibilité).

Les effets cumulatifs pour les projets d'un même maître d'ouvrage doivent être pris en compte.

- **La mise en place de mesures compensatoires n'est possible que pour les projets d'intérêt publics majeurs.**
- **Dispense des évaluations pour toute opération prévue dans un contrat Natura 2000 ou une charte.**
- **Principe général du « petit projet » petit dossier (demande simplifiée) et du gros projet, gros dossier. Attention, cette règle n'est cependant pas à généraliser car au fil du temps, chacun comprends qu'un dossier peut être un cas particulier....**
- **Certains projets peuvent être soumis à évaluation, même si ceux-ci ne se trouvent pas en site Natura 2000. (Notion de connexion, fonctionnalité écologique, corridor écologique...)**

Valérie UZANU rappelle la mise en place de la procédure générant une période de transition au cours de laquelle les services de l'Etat ont dû coordonner leurs missions.

A terme, la mise en place d'un référent départemental (DDT) permettra une simplification de la communication auprès des porteurs de projet.

L'évaluation des incidences est à transmettre au service instructeur qui délivre l'autorisation du projet, c'est souvent la DDT mais ce peut être une collectivité selon le type d'autorisation. La DREAL est consultée pour avis.

Valérie UZANU mentionne qu'une étude d'incidence Natura 2000 est la mesure de l'incidence d'un projet sur le site Natura 2000 précisément, alors que l'étude d'impact évalue plusieurs domaines de l'environnement (air, bruit, eau ...). L'étude d'incidence est donc une sous partie de l'étude d'impact. (pour les projets nécessitant une étude d'impact)

Les coûts engendrés par un dossier « évaluation des incidences » sont à charge du porteur de projet.

- Un porteur de projet peut réaliser sa demande (si demande simplifiée) qui comporte la localisation (support cartographique), le site , les espèces concernées, les enjeux et les incidences potentielles au regard de ces enjeux repérés sur le site.

Où,

- faire intervenir un bureau d'étude (pour des projets nécessitant une expertise environnementale plus fine, au delà des diagnostics biologiques du DOCOB par exemple ou pour une étude d'espèce avec suivi d'un cycle biologique).

Mais ne pas oublier que :

« Je me pose dès le début la question de l'incidence éventuelle de mon projet sur Natura 2000. Plutôt que de boucler celui ci et d'évaluer ses incidences par la suite. Je me renseigne donc dans un premier temps sur les habitats et espèces Natura 2000 présents pour concevoir ensuite mon projet en fonction de ces enjeux : j'adopte une approche « intégrée ». »

Monsieur le Sous Préfet rappelle la période transitoire de mise en place de ce dossier, au cours de laquelle ont pu avoir lieu des « défauts d'interprétations ». « La mise en œuvre des modifications du code de l'environnement se met en place. »

Les porteurs de projets ont des interfaces permettant de les accompagner et de les informer dans leurs démarches.

Questions et remarques des participants

Mr LANDRE mentionne qu'une incidence peut avoir un effet négatif et/ou un effet positif. (Les agriculteurs ont façonné et façonnent le paysage). Il regrette la généralisation de l'emploi de la négativité dans l'utilisation du terme incidence.

Valérie UZANU mentionne que l'instruction d'un dossier prends en compte les incidences « ayant un impact négatif » afin de reconsidérer le dossier voire de prévoir des mesures d'accompagnement (ou de refuser le projet). Tous les porteurs de projet sont libres de mentionner les incidences « ayant un impact positif » sur le milieu ou les espèces, permettant ainsi de décrire au mieux le projet et de justifier de la démarche auprès du service instructeur. L'objectif du régime d'évaluation des incidences n'est pas un blocage systématique des projets.

Zones naturelles et développement durable

Mr TIREAU, LANDRE relèvent la complexité de la réalisation des documents d'urbanisme, complexité administrative et complexité « d'objectifs » due au croisement de plusieurs volets. (PLU de Villefagnan pris comme exemple) :

Ce document doit permettre :

- d'éviter le mitage.**
- de localiser un potentiel de Zones « constructibles » permettant de maintenir les hommes sur le territoire et donc de préserver voir de développer son potentiel économique (permettant aux jeunes de rester sur le territoire).**
- d'offrir aux exploitations agricoles des possibilités de développer des projets (notamment pour les exploitations d'élevage), en prenant compte les distances réglementaires auxquelles ces exploitations sont soumises (Règlement Sanitaire Départemental et Installations Classées soumises à déclaration ou autorisation)**
- de localiser les Zones Naturelles tout en prenant en compte les volets cités ci-dessus.**

Mr LANDRE mentionne l'utilisation abusive de la notion de Zonage EBC (Espace Boisé Classé) dans cette zone rurale dans laquelle s'applique déjà la réglementation générale forestière. (Le zonage EBC permet de protéger des éléments boisés en zone urbaine ou la pression de construction est forte.)

Mr TIREAU relève la part importance de Zones Naturelles dans le PLU de VILLEFAGNAN au dépend pour certains élevages (Caprins notamment) d'éventuels futurs projets d'extension.

Le projet agricole de Mr GUICHARD

Mr GUICHARD (exploitant sur la commune de Paizay Naudouin Embourie) fait part de son expérience et de son amertume suite à la démarche qu'il a entamée.

Projet de Mr GUICHARD : Construction de bâtiment vache laitière + Stockage fourrage. Projet auquel était associé une location de toiture pour projet photovoltaïque. Alternative permettant de diminuer la charge sur l'exploitation, rappel de la conjoncture laitière lors de l'établissement du projet.

Cet exemple montre l'importance de hiérarchiser les différents critères propres à chaque dossier, le cas échéant :

- Projet photovoltaïque associé au projet (projet modifié suite au changement de la réglementation liée au photovoltaïque suivi d'un nouveau dossier avec reconsidération de la surface).
- Dossier en période de mise en place de la réglementation « évaluation des incidences »
- Projet en zone Natura 2000 et à proximité d'un site classé (cependant en respect des distances imposées)
- Exploitation soumise à ICPE (devant donc respecter les distances d'implantation des bâtiments) et de toutes façon soumise à étude d'impact
- Justification du projet....

Cependant, suite à diverses déconvenues, Mr GUICHARD a donc décidé de stopper sa démarche de permis de construire.

Il rajoute la difficulté de trouver un bureau d'étude capable de réaliser une étude biologique dans un temps adapté aux attentes de l'exploitant (pour répondre à la demande d'un dossier « étude d'incidence ». Deux structures lui proposaient de commencer au minimum 6 mois après sa demande, sans devis, mais avec une approche de coût d'environ 5000 €.

Les frais déjà engagés par l'exploitant s'élèvent à environ 5000 € (démarche permis de construire etc...)

Selon lui, l'avenir économique de son exploitation est en jeu ainsi que la pérennisation de l'emploi salarié qu'il avait créé, il évoque plusieurs hypothèses :

- Quitter le territoire dans l'optique d'un autre projet d'installation,
- Reconsidérer un dossier (de surface moins conséquente) voire engager une démarche d'évaluation si celle-ci est sûre d'aboutir positivement (L'exploitant explique de plus qu'il ne souhaite plus s'engager financièrement). *Le problème est qu'il n'est pas possible de se prononcer avant, seule l'évaluation donne un avis final.*

Mr TIREAU mentionne qu'il est impératif de soutenir fortement les exploitations d'élevage disposant de prairies favorables à l'avifaune.

Mr GUICHARD rappelle qu'il a lui même mis en place depuis longtemps des surfaces propices aux outardes (jachères, luzerne).

Les oiseaux viennent à proximité de son site d'exploitation.

Jm POTARD rappelle que si la présentation réalisée en groupe de travail a bien montré la spécialisation significative de la zone vers les grandes cultures, le volet élevage n'a pas été exclu (et sera complété par la liste des exploitations ICPE).

Etude d'incidence simplifiée

Mr LANDRE souligne la complexité administrative de la procédure.

Aujourd'hui, un porteur de projet devrait pouvoir s'appuyer sur les diagnostics biologiques présents dans les DOCOB et sur les différentes expertises environnementales menées au cours des diverses études.

Ceci permettrait aux porteurs de projet de réaliser eux même leur dossier, évitant l'intervention onéreuse de structures spécialisées.

Les animateurs de Documents d'Objectifs peuvent être des relais d'informations pour les porteurs de projet.

Catherine MENARD précise que certaines études biologiques nécessitent une approche complémentaire (sur la totalité d'un cycle biologique...)

Mr LANDRE souhaiterait des informations complémentaires concernant :

- Validité de la convention DREAL/CRPF dans le cadre de l'agrément des Plans Simple de Gestion (La DREAL donnera l'information par la suite).**
- les stockages bois (Stockage de transfert ou stockage de débardage).**

L'information « Régime d'évaluation des incidences »

Catherine MENARD précise que des outils d'information existent sur le site Internet de la DREAL Poitou Charente, la caisse à outils sera complétée dans les mois qui viennent afin de fournir un maximum d'éléments aux porteurs de projets en termes de démarche, de méthode et d'enjeux biologiques.

Rappel élaboration du DOCOB

Deux groupes de travail « présentation des diagnostics socio économique et biologique » se sont déroulés en Février.

Le Comité de Pilotage de validation de ces inventaires aura lieu avant l'été.

Les groupes de travaux qui suivront permettront de définir d'une part les enjeux et objectifs de conservation et d'autre part d'élaborer les fiches actions

Le Comité de validation définitive du DOCOB doit se dérouler en fin d'année.

En l'absence de questions supplémentaires, Mr le Sous Préfet lève la séance.

Suite à donner - Observations

Compte rendu des groupes de travail du 11 Février 2011

**Groupes de travail organisés dans le cadre
de la réalisation du Document d'Objectif de la ZPS
« FR Plaine de Villefagnan »**

Etaient présents :

VINCENT Jean	Maire de TUSSON
PINTO Anne	Conseillère Municipale Mairie de TUSSON
FOURNIER Paul	Conseiller Municipal Mairie de TUSSON
CHARRIER Daniel	Conseiller Municipal Mairie de TUSSON
PREVOST Christiane	Maire de VILLEFAGNAN
FERRET Michel	Maire de SOUVIGNE
LOTTE Michel	Communauté de Commune du Pays d'Aigre
SAULNIER Edgard	Conseil Général
REMINIAC Corinne	Conseil Général
MENARD Catherine	DREAL Poitou-Charentes
LANDRE Pierre	Forestiers Privés de Charente Syndicat Départemental de la Propriété Rurale CRPF de Poitou Charente
LACOUTURE Yves	Centre d'Etudes Techniques et 'Expérimentations Forestières de la Charente
FAZIO Maryse	Association Protection et Avenir du Patrimoine en Pays d'Aigre
PUYGRENIER André	Association Protection et Avenir du Patrimoine en Pays d'Aigre Collectif Vigilance OGM
TRINIOL Audrey	Chambre Agriculture de la Charente (Responsable Département Préservation des milieux, Biodiversité, Qualité de l'eau)
POTARD Jean Michel	Chambre Agriculture de la Charente (Réalisateur du Document d'Objectif « Plaine de Villefagnan », Elaborateur du diagnostic socio économique du DOCOB « Plaine de Villefagnan »
PRECIGOUT Laurent	Charente Nature, Elaborateur du Diagnostic biologique du DOCOB « Plaine de Villefagnan ».

Etaient excusés :

BOUTANT Michel	Président du Conseil Général de la Charente
BONNET Franck	Vice Président du Conseil Général de la Charente
Mr HARMAND	Communauté de Communes du Manslois
BRICQ Serge	Chambre Agriculture de la Charente
BUGEON Marie Elodie	Charente Tourisme
ADAM Mélanie	Conservatoire Régional d'Espaces Naturels de Poitou Charentes
MAHE Frédéric	Fédération des Chasseurs 16

Afin de présenter les diagnostics socio économiques et biologiques à un maximum de personnes, deux réunions de présentation ont été organisées ce 11 Février (Tusson et Villefagnan).

84 invitations ont été envoyées :

- aux membres du Comité de Pilotage (liste validée par Arrêté Préfectoral du 9 Mars 2008)
- aux structures et/ou personnes usagers du sites ou ayant une activité sur celui-ci.

Les groupes de travail sont « ouvert à tous ».

1] Rappel sur le fonctionnement des groupes de travail

Catherine MENARD rappelle l'objectif des groupes de travaux de ce jour :

- Présentation des résultats des diagnostics.
- Validation de l'exhaustivité des données ou prises en compte des remarques et des souhaits émis par les personnes présentes. Le cas échéant, les diagnostics seront complétés de ces remarques puis présentés au prochain Comité de Pilotage pour validation. (Comité de Pilotage de validation des diagnostics socio économiques et biologiques).

Les diagnostics permettront par la suite de définir les enjeux de conservation.

2] Présentation du diagnostic socio-économique

Le diaporama support de présentation est disponible :

- Sur le site de la Chambre d'Agriculture de la Charente (Charente.chambagri.fr)
- Par envoi postal sur demande (Jean Michel POTARD : 05 45 84 09 28. Fax: 05 45 84 43 83).

Il se compose de 4 parties :

2.1] Localisation géographique et situation administrative de la plaine de VILLEFAGNAN.

- **Localisation géographique et situation administrative**
- **Le réseau des 9 Zones de plaines de la Région Poitou-Charentes**
- **Le territoire des communes**
- **La population des communes du site**
- **L'emploi sur la zone**
- **Végétonus : le programme Leader**

Principaux éléments de « Localisation géographique et situation administrative de la plaine de VILLEFAGNAN »

- Stabilité de la population sur le territoire (depuis le recensement 1999).
- Faible densité de population avec une part de la population « plus de 60 ans » plus importante que sur le reste du département.
- Une commune de + de 1000 habitants.
- Emploi tourné vers l'agriculture, l'artisanat ou les secteurs de service.
- Des résidents qui vont travailler en dehors du site (Ruffec, commune urbaine la plus proche reste le pôle emploi le plus significatif...).
- Un territoire rural qui doit préserver sa population.
- Territoire en zone de revitalisation rurale.
- Les objectifs du programme VEGETONUS démontrent la volonté d'utiliser les ressources du territoire : Le patrimoine naturel et une agriculture performante et innovante.

☞ ***Pas de remarque complémentaire des participants***

2.2] Les inventaires, les zones réglementaires, l'utilisation du territoire

- **Inventaires patrimoniaux**
- **Zones de protection réglementaires**
- **L'eau**
- **Les documents d'urbanisme**
- **Le réseau routier, le projet LGV**
- **Les installations industrielles classées soumises à autorisation**
- **Les plantes invasives**

Les principaux éléments de « Localisation géographique et situation administrative de la Plaine de VILLEFAGNAN »

- Zonages (ZICO, ZNIEFF, ZPS) et sites (inscrits et/ou classés), reflets de la richesse du territoire. Richesse naturelle et patrimoniale.
- Importance écologique du site « Plaine de Villefagnan » dans le réseau des 9 zones de plaine à enjeu avifaune.
- Territoire en zone vulnérable, zone sensible à l'eutrophisation et zone de répartition des eaux.
- Captage du Moulin neuf (SIAEP Saint Fraigne) pilote pour le programme RE -source.

- 7 communes au Règlement National d'Urbanisme, 3 cartes communales (dont une en cours d'élaboration), 2 PLU (en cours d'élaboration ou de révision).

☞ **Les remarques complémentaires des participants :**

- Mr LANDRE demande le rajout de la carte « transport de bois ronds » (avec les indications de tonnage) ainsi que celle des transports agricoles.
- Sentiment de difficultés réglementaires lors de l'établissement ou de la révision des documents d'urbanisme, difficultés en partie induites par le zonage Natura 2000. (Au sein d'un territoire où l'on ne peut pas se permettre de freiner le maintien voire l'accroissement de population et le développement économique). Les opérateurs Natura 2000 et les représentants des forestiers devraient être impliqués dans l'élaboration des PLU (Mr LANDRE donne l'exemple de la « généralisation » des Espaces Boisés à Conserver).
- JM POTARD annonce qu'une réunion d'information sur le thème du régime des études d'incidences sera prochainement organisée (à destination de tous les usagers du site).
- Il est demandé de compléter la carte « Réseau Transport Energie » par la cartographie des lignes Basses et Moyennes Tension.
- Mr le Maire de TUSSON évoque une réflexion concernant la question du passage de matériels agricoles dans le bourg. (Possibilité de détournement pour matériel agricole type moissonneuse batteuse ...).
- Il est demandé d'actualiser la carte « plante invasive »

2.3] Les activités :

- **Les activités cynégétiques**
- **Les activités de loisirs**

Les principaux éléments des activités

- 22 % de la zone en réserve de chasse.
- La fédération des chasseurs partenaire technique lors de l'élaboration des diagnostics réalisés lors de la contractualisation par les agriculteurs d'un contrat MAET.
- Un réseau de sentiers de randonnée agréé par le Comité Départemental de la Charente (Fédération Française de la Randonnée Pédestre) avec comme maître d'ouvrage et Partenaires, les Communautés de Communes, le Conseil Général, la Confédération Charentaise de randonnée.
- JM POTARD indique la vocation « culturelle » de ces circuits qui invitent les promeneurs à découvrir la richesse du patrimoine. Les Fédérations Nationales ont apparemment intégré la Notion de zonage Natura 2000 dans leur démarche.
- Pas d'activité pêche identifiée sur les ruisseaux de la zone (uniquement sur le plan d'eau des Trois Fontaines).

☞ **Les remarques des participants**

- Mr LANDRE souligne que la présence de cervidés a été signalée et pose la question de leur prolifération (à laquelle s'ajoute celle des sangliers et chevreuils). Il précise que les propriétaires et/ou ayant droits ne doivent pas hésiter à déposer des déclarations de dégâts. (Préambule d'une bonne gestion).
- Pas d'activités « moto verte » identifiée (manifestation moto cross par exemple). Des participants relatent quelques « incivilités » (pratique hors sentiers) et confirment l'impossibilité de verbaliser. Cependant il n'y a pas de conflits majeurs.

2.4] L'occupation du territoire et agriculture

- **Occupation du territoire**
- **Les sols**
- **L'activité agricole**
- **Les surfaces agricoles**
- **Typologie des exploitations**

Les principaux éléments : Occupation du territoire et agriculture

- 84 % du territoire en surfaces agricoles
- Diminution du nombre d'exploitations mais augmentation de la SAU
- Diminution de la part de la surface fourragère
- 10 % de la SAU en « herbe »
- Spécialisation des exploitations vers les grandes cultures
- Vieillissement de la population agricole

☞ **Les remarques complémentaires des participants**

- Mr LANDRE mentionne que ce sont bien les usagers (exploitants agricoles, forestiers, collectivités) qui, de part leur activité ont entretenu et façonné le paysage. Il relève le poids économique de l'agriculture sur le territoire et son orientation (sur ce secteur) vers la céréaliculture.
- Mr PRECIGOUT confirme que la diminution de la superficie fourragère est un des facteurs ayant contribué à la diminution des effectifs de l'avifaune.
- Mr PUYGRENIER s'interroge sur la disparition des haies sur le territoire.

JM POTARD annonce qu'un travail de recensement des haies sera réalisé au cours du deuxième trimestre 2011. Il sera nécessaire de définir le « cahier des charges » de ce recensement : Doit on aller jusqu'à noter l'intérêt économique de l'utilisation du bois par exemple ? Mr LANDRE souligne que des projets « bois énergie » (plaquette, granulés ...) sont économiquement peu envisageables.

Cette action pourra être conduite sur information de l'association (Prom'Haies), association référent de la Région sur ce thème.

Cependant, JM POTARD rajoute que des communes ont déjà participé à des actions de réhabilitation de haies via des programmes des Conseils Généraux ou Régionaux.

- Pas d'unité de méthanisation recensée sur le territoire. Mr LANDRE souligne qu'au même titre que les éoliennes et que les activités photovoltaïques, ces projets peuvent être des compléments économiques pour le territoire.

Mr LACOUTURE et Mr LANDRE rappellent la réglementation existante lors d'opération de défrichement sur un ensemble forestier de plus de 1 hectare. (Et abordent la notion de sanctions, de reconstitution et de boisement compensateurs).

Mr LACOUTURE mentionne le projet « reconquête des paysages par le programme Sylve D'Argenson ». (Territoire se trouvant à proximité, voir en limite de la Plaine de VILLEFAGNAN).

- Pas de remarque sur l'utilisation des « massifs forestiers » qui occupent un peu plus de 4 % du territoire. Utilisation du bois par les ayants droits en majorité (utilisation pour les pieux à moules, mais activité non recensée lors du diagnostic).

2.5] Regard sur Natura 2000

- **La Plaine de Villefagnan vue par la population**
- **La Plaine de Villefagnan vue par les agriculteurs**

Les principaux éléments : Regard sur Natura 2000

- Ces éléments sont issus d'une enquête réalisée auprès des représentants des communes et de 40 exploitants agricoles.
- Unicité pour préserver le patrimoine naturel et l'environnement
- Nécessité de trouver un juste milieu entre activité économique et environnement
- Demande de plus d'informations de communication.

☞ Pas de remarques complémentaires des participants

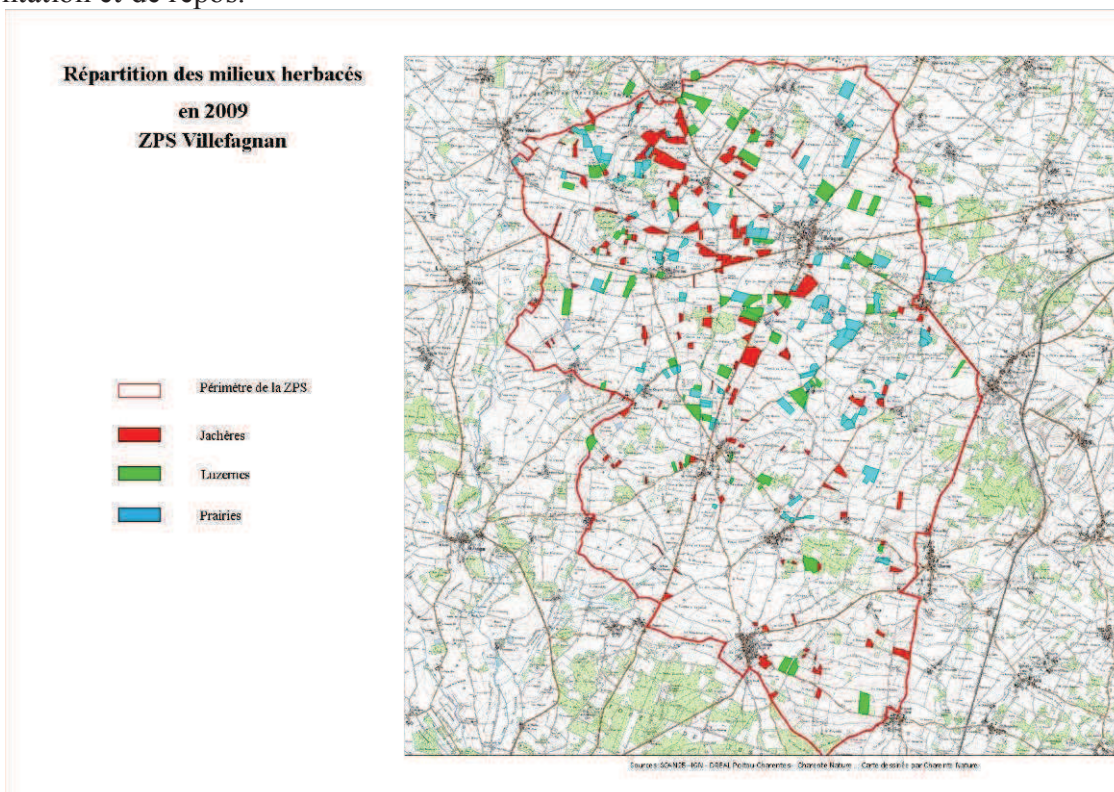
Compte rendu réalisé par JM POTARD

Synthèse des résultats des inventaires biologiques

Ces inventaires ont pour objectif de faire le point sur les effectifs et la distribution des espèces d'oiseaux nicheuses, migratrices et hivernantes, inscrites à l'Annexe I de la Directive Oiseaux 79/409, considérées comme prioritaires pour la mise en place de mesures de conservation. Ces inventaires de terrain ont été réalisés par Charente Nature de mai 2009 à mars 2010, afin de prendre en compte un cycle biologique complet.

- Inventaire des habitats d'espèces

En zone de plaine ouverte, les couverts herbacés (jachères, luzernières, prairies ...) sont des milieux très prisés des oiseaux de plaine car ils constituent à la fois des sites de nidification, d'alimentation et de repos.



<i>Répartition des milieux herbacés en 2009</i>	<i>Surfaces en hectares</i>
Jachères	266.11
Luzernes	225.26
Prairies	229.31
Total	720.68 ha

	<i>Surface herbacée (ha) et (%) de la SAU de la ZSP (8027.23 ha)</i>			<i>Diminution 2007-2009</i>
	2007	2008	2009	
Plaine de Villefagnan	1094.20 (13.6%)	777.70 (9.7%)	720.68 (9%)	- 34.14%

- Inventaires des espèces d'Oiseaux

Liste des espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire recensées en 2009

Légende :

PN = Protection nationale (Arrêtés ministériels)

DO = Directive Européenne 79/409 « Oiseaux » (I = Annexe 1)
 LRN = Liste rouge nationale (Muséum National d'Histoire Naturelle)
 LRR = Liste rouge régionale (Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel)
 I = Indéterminé V = Vulnérable D = en Danger S = à Surveiller Déc = en Déclin R = Rare

Nom français	Nom latin	Code Nat 2000	PN	DO	LRN	LRR	Espèces Nicheuses	Espèces hivernantes	Espèces strictement migratrices
Bondrée apivore	<i>Pernis apivorus</i>	A072	X	X		R	X		
Bruant ortolan	<i>Emberiza hortulana</i>	A379	X	X		D	X		
Busard cendré	<i>Circus pygargus</i>	A084	X	X		Déc.	X		
Busard des roseaux	<i>Circus aeruginosus</i>	A081	X	X		R			X
Busard Saint-Martin	<i>Circus cyaneus</i>	A082	X	X		S	X	X	
Cigogne blanche	<i>Ciconia ciconia</i>	A031	X	X		V			X
Circaète Jean-le-Blanc	<i>Circaetus gallicus</i>	A080	X	X		V			
Engoulevent d'Europe	<i>Caprimulgus europaeus</i>	A224	X	X		S	X		
Elanion blanc	<i>Elanus caeruleus</i>	A	X	X	V		?		
Faucon émerillon	<i>Falco columbarius</i>	A098	X	X				X	
Faucon pèlerin	<i>Falco peregrinus</i>	A103	X	X	R		?	X	
Gorge bleue à miroir	<i>Luscinia svecica</i>	A272	X	X		S	?		
Grue cendrée	<i>Grus grus</i>	A127	X	X	V				X
Milan noir	<i>Milvus migrans</i>	A073	X	X		S	X		
Édicnème criard	<i>Burhinus oedecnemus</i>	A133	X	X		S	X		
Outarde canepetière	<i>Tetrax tetrax</i>	A128	X	X		V	X		
Pie-grièche écorcheur	<i>Lanius collurio</i>	A338	X	X		S	X		
Pipit rousseline	<i>Anthus campestris</i>	A255	X	X		R	X		
Pluvier doré	<i>Pluvialis apricaria</i>	A140	X	X				X	

	Nbr total d'espèces d'oiseaux inventoriées en 2009	Nbr d'espèces de la DO inventoriées lors de la désignation de la ZPS (2004)	Nbr d'espèces de la DO inventoriées en 2009	Nbr d'espèces de la Liste Rouge Régionale inventoriées en 2009
Plaine de Villefagnan	98	17	19	14

Illustration de quelques espèces d'intérêt communautaire de la Plaine de Villefagnan



Outarde canepetière



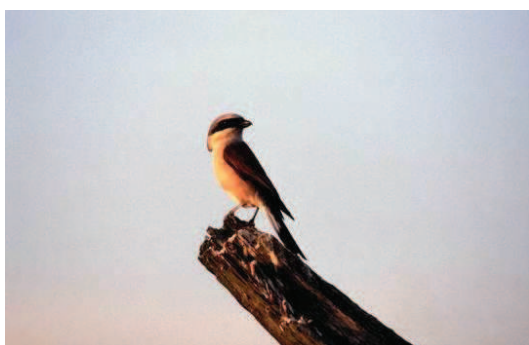
Œdicnème criard



Busard cendré



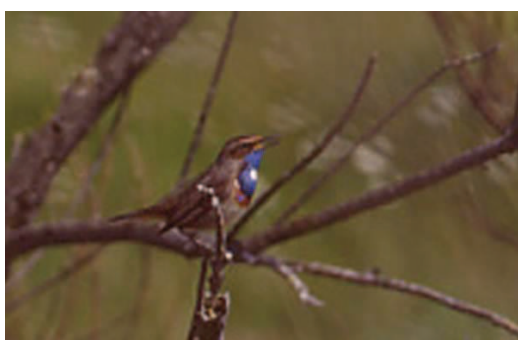
Busard Saint-Martin



Bruant ortolan



Pie-grièche écorcheur



Gorge bleue à miroir



Pipit rousseline



Pluvier doré



Cigogne blanche



Faucon émerillon



Faucon pèlerin



Milan noir



Circaète Jean-le-Blanc



Bondrée apivore



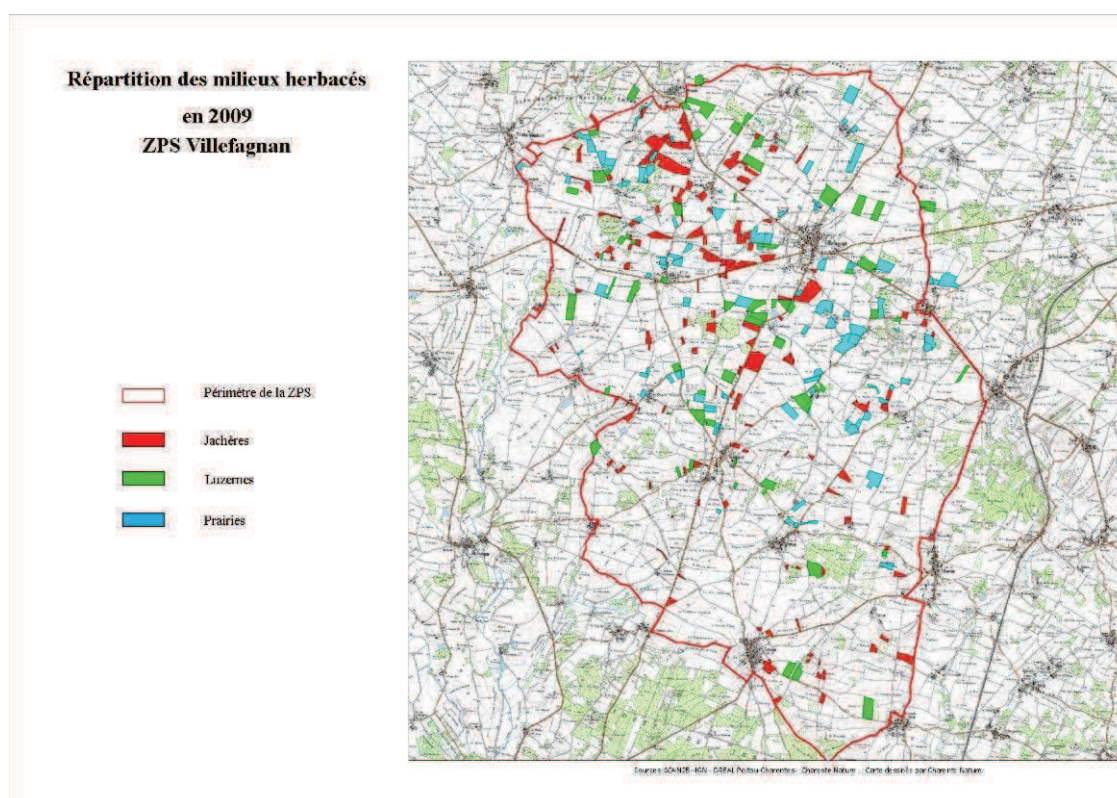
Engoulevent d'Europe

Synthèse des résultats des inventaires biologiques

Ces inventaires ont pour objectif de faire le point sur les effectifs et la distribution des espèces d'oiseaux nicheuses, migratrices et hivernantes, inscrites à l'Annexe I de la Directive Oiseaux 79/409, considérées comme prioritaires pour la mise en place de mesures de conservation. Ces inventaires de terrain ont été réalisés par Charente Nature de mai 2009 à mars 2010, afin de prendre en compte un cycle biologique complet.

- Inventaire des habitats d'espèces

En zone de plaine ouverte, les couverts herbacés (jachères, luzernières, prairies ...) sont des milieux très prisés des oiseaux de plaine car ils constituent à la fois des sites de nidification, d'alimentation et de repos.



<i>Répartition des milieux herbacés en 2009</i>	<i>Surfaces en hectares</i>
Jachères	266.11
Luzernes	225.26
Prairies	229.31
Total	720.68 ha

	<i>Surface herbacée (ha) et (%) de la SAU de la ZPS (8027.23 ha)</i>			<i>Diminution 2007-2009</i>
	2007	2008	2009	
Plaine de Villefagnan	1094.20 (13.6%)	777.70 (9.7%)	720.68 (9%)	- 34.14%

- Inventaires des espèces d'Oiseaux

Liste des espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire recensées en 2009

Légende :

PN = Protection nationale (Arrêtés ministériels)

DO = Directive Européenne 79/409 « Oiseaux » (I = Annexe 1)

LRN = Liste rouge nationale (Muséum National d'Histoire Naturelle)

LRR = Liste rouge régionale (Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel)

I = Indéterminé V = Vulnérable D = en Danger S = à Surveiller Déc = en Déclin R = Rare

Nom français	Nom latin	Code Nat 2000	PN	DO	LRN	LRR	Espèces Nicheuses	Espèces hivernantes	Espèces strictement migratrices
Bondrée apivore	<i>Pernis apivorus</i>	A072	X	X		R	X		
Bruant ortolan	<i>Emberiza hortulana</i>	A379	X	X		D	X		
Busard cendré	<i>Circus pygargus</i>	A084	X	X		Déc.	X		
Busard des roseaux	<i>Circus aeruginosus</i>	A081	X	X		R			X
Busard Saint-Martin	<i>Circus cyaneus</i>	A082	X	X		S	X	X	
Cigogne blanche	<i>Ciconia ciconia</i>	A031	X	X		V			X
Circaète Jean-le-Blanc	<i>Circaetus gallicus</i>	A080	X	X		V			
Engoulevent d'Europe	<i>Caprimulgus europaeus</i>	A224	X	X		S	X		
Elanion blanc	<i>Elanus caeruleus</i>	A	X	X	V		?		
Faucon émerillon	<i>Falco columbarius</i>	A098	X	X				X	
Faucon pèlerin	<i>Falco peregrinus</i>	A103	X	X	R		?	X	
Gorge bleue à miroir	<i>Luscinia svecica</i>	A272	X	X		S	?		
Grue cendrée	<i>Grus grus</i>	A127	X	X	V				X
Milan noir	<i>Milvus migrans</i>	A073	X	X		S	X		
Edicnème criard	<i>Burhinus oediceus</i>	A133	X	X		S	X		
Outarde canepetière	<i>Tetrax tetrax</i>	A128	X	X		V	X		
Pie-grièche écorcheur	<i>Lanius collurio</i>	A338	X	X		S	X		
Pipit rousseline	<i>Anthus campestris</i>	A255	X	X		R	X		
Pluvier doré	<i>Pluvialis apricaria</i>	A140	X	X				X	

	Nbr total d'espèces d'oiseaux inventoriées en 2009	Nbr d'espèces de la DO inventoriées lors de la désignation de la ZPS (2004)	Nbr d'espèces de la DO inventoriées en 2009	Nbr d'espèces de la Liste Rouge Régionale inventoriées en 2009
Plaine de Villefagnan	98	17	19	14

Illustration de quelques espèces d'intérêt communautaire de la Plaine de Villefagnan



Outarde canepetière



Cedicnème criard



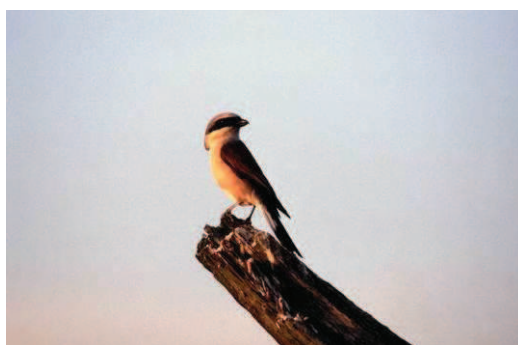
Busard cendré



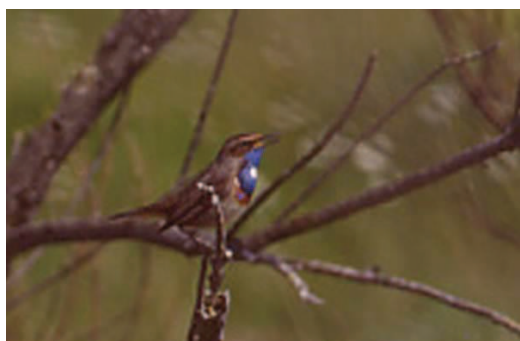
Busard Saint-Martin



Bruant ortolan



Pie-grièche écorcheur



Gorge bleue à miroir



Pipit rousseline



Pluvier doré



Cigogne blanche



Faucon émerillon



Faucon pèlerin



Milan noir



Circète Jean-le-Blanc



Bondrée apivore



Engoulevent d'Europe

Charente
NATURE

Site NATURA 2000 FR54120021 Plaine de Villefagnan

Présentation des résultats des inventaires biologiques

Charente
NATURE

DOCOB FR 5412021 Plaine de Villefagnan – Groupe de travail du 11 février 2011

Charente
NATURE

Résultats des inventaires biologiques

Les habitats d'espèces

Inventaire et cartographie des couverts herbacés, milieux très prisés des oiseaux de plaine car ils constituent à la fois des sites de nidification, d'alimentation et de repos.

DOCOB FR 5412021 Plaine de Villefagnan – Groupe de travail du 11 février 2011

Charente
NATURE

Résultats des inventaires biologiques

Répartition des milieux herbacés en 2009 ZPS Villefagnan

DOCOB FR 5412021 Plaine de Villefagnan – Groupe de travail du 11 février 2011

Charente
NATURE

Résultats des inventaires biologiques

Les habitats d'espèces

Répartition des milieux herbacés 2009	Surfaces en hectares
Jachères	266,11
Lucernes	225,26
Prairies	229,31
Total	720,68

	Surface herbacée (ha) et (%) de la SAU de la ZPS (8027,23 ha)			Diminution 2007-2009
	2007	2008	2009	
Plaine de Villefagnan	1094,20 (13,6%)	777,70 (9,7%)	720,68 (9%)	-34,14%

DOCOB FR 5412021 Plaine de Villefagnan – Groupe de travail du 11 février 2011

Charente
NATURE

Résultats des inventaires biologiques

Les espèces de l'annexe I de la Directive Oiseaux n° 79/409/CEE du 2 avril 1979

Il s'agit des espèces considérées comme rares (population faible ou répartition locale restreinte), menacées de disparition ou vulnérables à certaines modifications de leur habitat, ainsi que les espèces migratrices dont la venue est régulière.

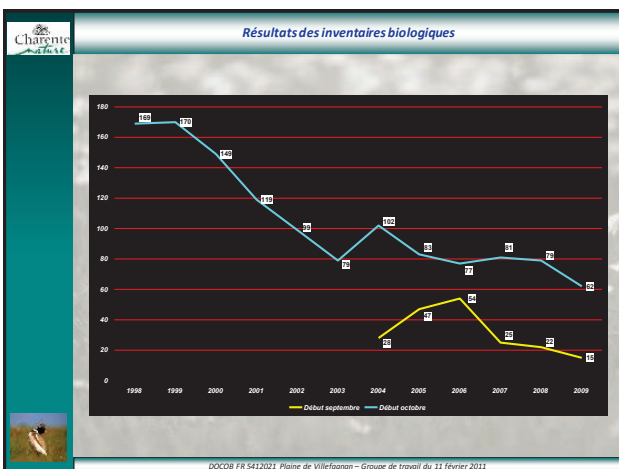
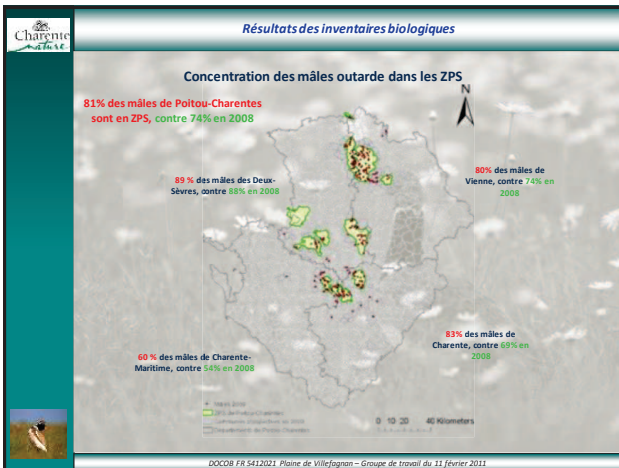
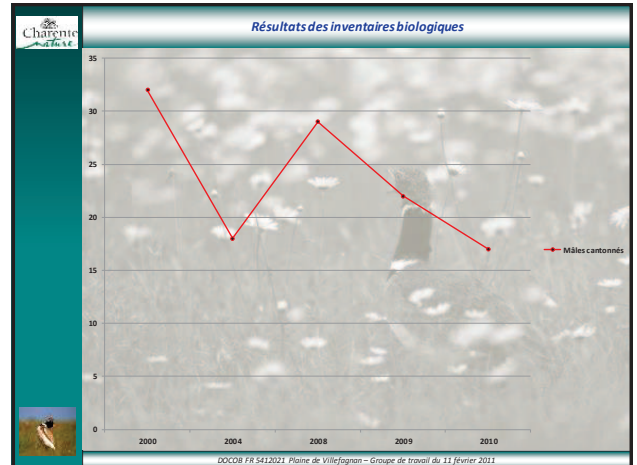
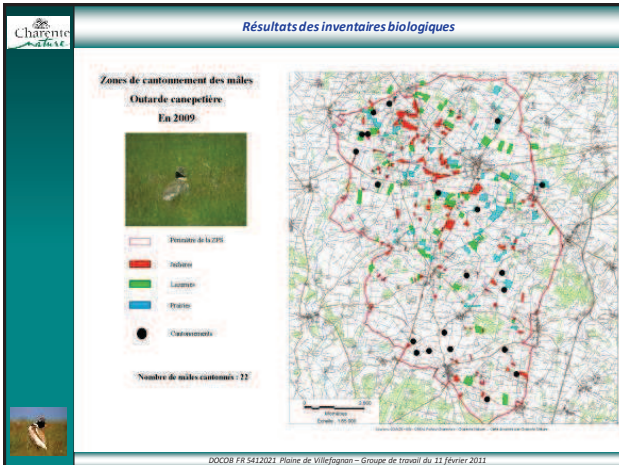
Les 74 espèces classées en annexe I bénéficient de mesures de protection spéciales de leur habitat en Zone de Protection Spéciale (ZPS).

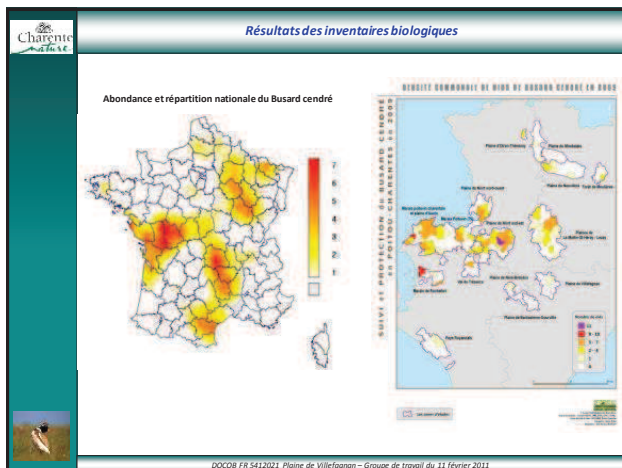
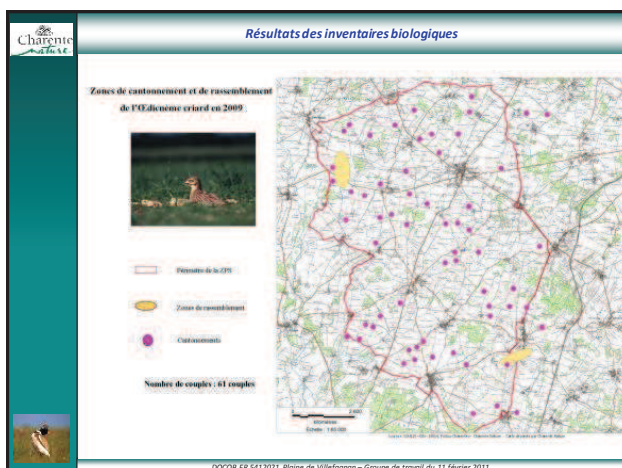
DOCOB FR 5412021 Plaine de Villefagnan – Groupe de travail du 11 février 2011

Charente
NATURE

Résultats des inventaires biologiques

DOCOB FR 5412021 Plaine de Villefagnan – Groupe de travail du 11 février 2011





Résultats des inventaires biologiques

Département	Sites	Nb. nids trouvés		Nb. nids totaux (recommandés/déclarés)		Nb. d'œufs		Nb. de poussins		Nb. de jeunes volants		Nb. de jeunes volants grâce à la protection		Nb. de jeunes manquants		Taux de production
		2008	2009	2008	2009	2008	2009	2008	2009	2008	2009	2008	2009			
16	ZPS Villefagnan	3	1	1	1	13	0	8	0	7	0	7	0	7	0	100%
16	ZPS Barbezieux-Gourville	4	0	0	0	12	0	12	0	7	0	12	0	7	0	-
17	Marais Poitevin (L7)& Aunis	38	54	0	1	121	159	85	115	67	72	43	55	66	72	64%
17	Marais Rochefort	9	12	5	6	33	39	11	25	11	18	0	0	11	17	0%
17	Pays royennais	3	5	0	3	12	15	10	7	8	7	8	4	8	4	100%
17	Val de Trézénac	7	6	0	0	22	21	18	16	17	12	17	4	13	12	100%
17	ZPS Néré-Bresdon	-	1	-	0	-	4	-	4	-	3	-	0	-	3	0%
79	Marais Poitevin (P9)	12	19	2	14	35	46	30	16	26	6	18	6	26	6	69%
79	ZPS Niort nord-ouest	40	18	9	9	154	49	114	28	97	20	67	19	96	20	69%
79	ZPS Niort sud-est CHNS	70	59	32	32	309	190	131	126	67	109	48	123	66	87%	
79	ZPS Oron-Thineazy	13	5	2	0	53	12	40	12	30	11	26	11	27	11	87%
79	ZPS Mothe-St-Héray-Lecay	40	22	12	12	160	61	113	38	85	17	32	17	85	24	38%
86	ZPS Neuvilleis	61	10	20	5	222	155	155	15	116	15	80	15	116	18	69%
86	ZPS Mirébalais	5	0	0	0	15	0	12	0	12	0	12	0	12	0	100%
86	Forêt de Moulère-Pinal	20	3	1	0	69	9	55	5	50	5	50	5	44	5	100%
		325	215	84	83	1230	625	794	402	664	253	469	184	646	258	72%

DOCOB FR 5412021 Plaine de Villefagnan – Groupe de travail du 11 février 2011



Résultats des inventaires biologiques

Zones de cantonnement du Bruant ortolan en 2009



Nombre de mâles chanteurs : 12

DOCOB FR 5412021 Plaine de Villefagnan – Groupe de travail du 11 février 2011

Résultats des inventaires biologiques

La pie-grièche écorcheur



DOCOB FR 5412021 Plaine de Villefagnan – Groupe de travail du 11 février 2011

Résultats des inventaires biologiques

Zones de cantonnement de la Pie-Grièche écorcheur en 2009



Nombre de couples : 15

DOCOB FR 5412021 Plaine de Villefagnan – Groupe de travail du 11 février 2011

Résultats des inventaires biologiques



DOCOB FR 5412021 Plaine de Villefagnan – Groupe de travail du 11 février 2011

Résultats des inventaires biologiques

Zones de contact des principales espèces de rapaces de l'Annexe I de la Directive Oiseaux



DOCOB FR 5412021 Plaine de Villefagnan – Groupe de travail du 11 février 2011

Résultats des inventaires biologiques



DOCOB FR 5412021 Plaine de Villefagnan – Groupe de travail du 11 février 2011



Résultats des inventaires biologiques

Les espèces patrimoniales

	Nbr total d'espèces d'inventaires en 2009	Nbr espèces de la DO lors de la désignation de la ZPS	Nbr espèces de la DO inventaires en 2009	Nbr espèces de la Liste Rouge Régionale inventaires en 2009
ZPS Villafagnan	98	17	19	14

Espèces patrimoniales : 33,6% du total des espèces recensées

4 nouvelles espèces de la DO : Elanion blanc, Gorge bleue à miroir, Circaète Jean-le-Blanc, Faucon pèlerin

2 espèces de la DO non revues au cours de cet inventaire : Hibou des marais, Milan royal

DOCOB FR 5412021 Plaine de Villafagnan – Groupe de travail du 11 février 2011

Groupe de travail

Plaine de Villefagnan
FR5412021

Diagnostic socio-économique

11 Février 2011

Localisation administrative de la Plaine de Villefagnan

Arrondissement de Confolens Pays du Ruffécois
Communautés de Communes : Villefagnan et Pays d'Aigre

Le réseau des 9 zones de plaines du Poitou-Charentes

Enjeux

Biodiversité
Avifaune de plaines ouvertes

Plaine de Villefagnan
Arrêté de désignation : 6 Juillet 2004
ZPS : FR5412021
9 532 hectares : 7 % de la surface des 9 zones de plaine de la région

La Plaine de Villefagnan et le territoire des communes

Le site sur les communes

Commune	Surface totale commune (hect) (Bar)	Part de la commune comprise dans le site (%) (Ligne)
PAIZAY-NAUDOUIN-EMBOURIE	2569	23.71%
LIGNE	799	2.22%
CHARME	1149	4.22%
LA MAGDELÈNE	677	2.53%
COURCOMÈ	1960	7.68%
EBREON	1012	4.20%
RAIX	693	3.01%
TUSSON	1399	9.36%
VILLEFAGNAN	2405	20.64%
BRETTES	1238	11.61%
SOUVÈNE	1048	10.95%
BESSE	774	8.12%
EMPIRE	843	8.85%
Total	16565	9531.66

La Plaine de Villefagnan : la ZPS et le territoire des communes

Commune	Surface totale commune (Ha)	Surface de la ZPS dans la commune (Ha)	Part de la commune comprise dans le site	Part de la surface du site par rapport à la surface de la commune (en %)
PAIZAY-NAUDOUIN-EMBOURIE	2569	609	23,71%	6,39%
LIGNE	799	212	26,53%	2,22%
CHARME	1149	403	35,04%	4,22%
LA MAGDELÈNE	677	241	35,63%	2,53%
COURCOMÈ	1960	732	37,36%	7,68%
EBREON	1012	401	39,60%	4,20%
RAIX	693	287	41,42%	3,01%
TUSSON	1399	892	63,76%	9,36%
VILLEFAGNAN	2405	1968	81,82%	20,64%
BRETTES	1238	1126	90,94%	11,61%
SOUVÈNE	1048	1044	99,68%	10,95%
BESSE	774	774	100,00%	8,12%
EMPIRE	843	843	100,00%	8,85%
Total	16565	9531,66		

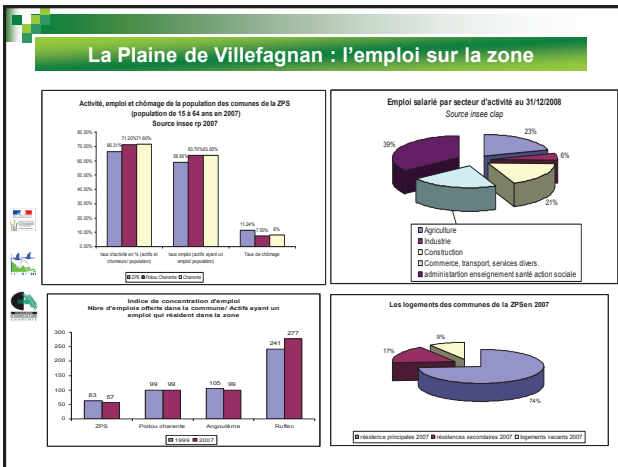
La Plaine de Villefagnan : la population des communes de la ZPS

1,1 % de la population du département

Evolution de la population 1968 / 2006 (base 100)

Population par classe d'âge

Densité de population sur les communes de la ZPS



Le programme Leader: Végétonus

Objectif n°1 : Renforcer l'image et l'attractivité du territoire par la qualité et l'originalité de la gestion et de la mise en valeur de son patrimoine naturel

Fiche action n°1 : Se cultiver au sein des jardins
Fiche action n°2 : Inscrire l'hébergement dans une démarche qualité
Fiche action n°3 : Mettre en réseau les acteurs et mettre en place de nouveaux produits touristiques

Végétonus
La végétal et la préservation des ressources naturelles sources d'un nouveau type de développement local pour le Ruffécois

Objectif n°2 : Développer l'éducation à l'environnement en impliquant tous les acteurs du territoire dans une logique de développement durable.

Fiche action n°4 : Mieux connaître le patrimoine naturel du Ruffécois afin d'en préserver la qualité.
Fiche action n°5 : Développer l'éducation à l'environnement aux nouvelles pratiques
Fiches action n°6 : Impliquer les acteurs de l'artisanat et du commerce.

Objectif n°3 : Initier une agriculture innovante, respectueuse du milieu et partie prenante dans la préservation de la qualité des milieux naturels.

Fiche action n°7 : Former et sensibiliser les agriculteurs à de nouvelles méthodes de travail visant à préserver la qualité de l'eau.
Fiche action n°8 : Développer les énergies renouvelables
Fiches actions n°9 : Créer de la valeur ajoutée au sein des exploitations.
Fiche action n°10 : Encourager la diversification de la production agricole.
Fiche action n°11 : Développer une filière autour de la production du chanvre.
Fiche action n°12 : Encourager la diversification vers des activités non agricoles

Les inventaires, zones réglementaires, utilisation du territoire

La Plaine de Villefagnan : les inventaires patrimoniaux

ZICO (1993)
- Plaine de VILLEFAGNAN : 6 758 ha, 76 % dans la ZPS

ZNIEFF de Type 1 (1996)
- Prairies de LEIGNE (Prairies humides) : 916 ha, 100 % dans la ZPS
- Forêt de TUSSON : 18 ha, 1 % dans la ZPS
- Rives du SIARNE : 1.33 ha hors ZPS
- Les COURADEAUX (pelouses calcicoles) : 543 ha hors ZPS

ZNIEFF de type 2 (2003)
- Plaine de VILLEFAGNAN : 9512 ha, 100 % dans la ZPS

La Plaine de Villefagnan : les zones de protection réglementaire

Sites inscrits
Village de TUSSON : 90 ha dans la ZPS

Zone de Protection Spéciale (2004)
Plaine de VILLEFAGNAN : 9532 ha

Autres sites classés et inscrits au titre des Monuments Historiques

La Plaine de Villefagnan : l'eau

Les programmes présents sur la ZPS :
- Zone Vulnérable 4^{ème} programme d'action directive nitrates
- Zone de répartition des eaux (Gestion de l'eau)
- Zone sensible (eutrophisation, N,P)

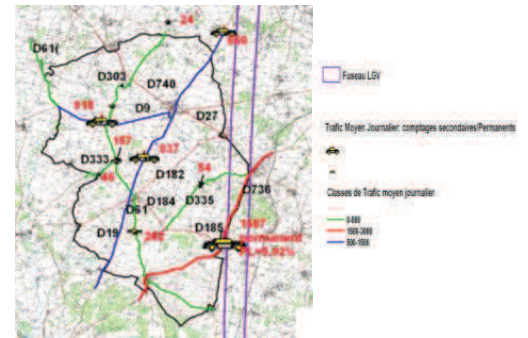
Un périmètre de captage d'Alimentation en eau potable (Moulin Neuf Saint Fraigne)
Programme Re-sources

3 cours d'eau classés en 1^{ère} catégorie

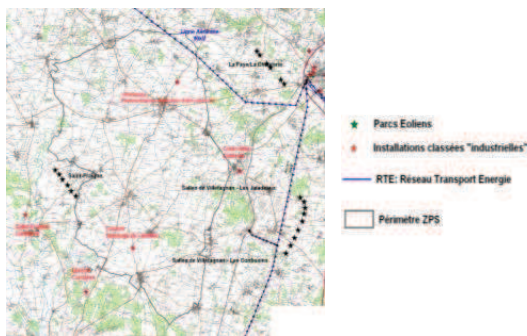
La plaine de Villefagnan : les documents d'urbanismes



La Plaine de Villefagnan : réseau routier, LGV



La plaine de Villefagnan : Installations « industrielles » classées soumises à autorisation, Réseau de Transport Energie, Parcs Eoliens



U

Convention de partenariat (2011-2013) entre Charente Nature et ERDF

Objectifs

Développer une coopération étroite en matière d'environnement et retenir une politique commune de protection de l'avifaune à proximité des réseaux HTA

Mise en place de fiches incidents oiseaux, localisation de secteurs prioritaires

Méthodologie

Identification et suivi de zones à fort risque ornithologique déterminant la nature du risque, les espèces en cause (valeur patrimoniale, phénomènes migratoires, zones de nidification, collision, électrification...)

Examen de la nature des réseaux HTA ou des incidents ont été mis en évidence

Etude de solutions les mieux adaptées (coût, échéancier)

Suivi des sites aménagés les années précédentes et des zones préalablement identifiées comme zone à risque

La plaine de Villefagnan : plante invasive

Source Observatoire Régional de l'Environnement
Poitou Charente Nature (2008)
1 Réseau Partenarial des Acteurs du Patrimoine Naturel du Poitou Charente



Les activités

Plaine de Villegagnan : les activités cynégétiques

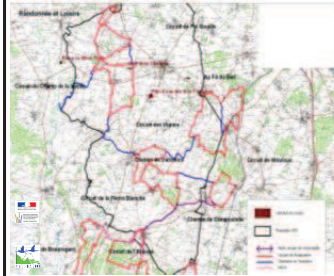


12 Associations communales
432 Chasseurs

22 % de la ZPS en «réserves de chasse», soit près de 2000 ha.

La Fédération Départementale des Chasseurs partenaire technique des diagnostics environnementaux pour l'élaboration des dossiers MAET

La Plaine de Villegagnan : activités de loisirs



Un réseau de chemins de randonnée pédestre

Un chemin de Grande Randonnée
Une voie du chemin de St Jacques de Compostelle.

Qui invitent à découvrir la richesse du patrimoine des villages

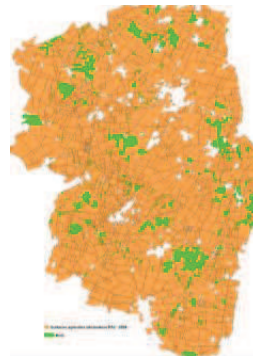
Un club ULM

moins de 50 heures de vol à l'année.

Un plan d'eau, une aire de loisirs, un camping

Occupation du territoire et agriculture

La Plaine de Villegagnan : occupation du territoire



Répartitions des modes d'occupation

- Surfaces Agricoles (Déclaration PAC 2008) : 84 % du territoire de la ZPS
- Bois : 4.6 % du territoire de la ZPS
- Autres zones (zones urbanisées, infrastructures...) : 11.4 % du territoire de la ZPS

La Plaine de Villegagnan : les sols

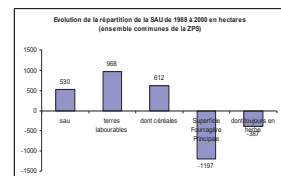
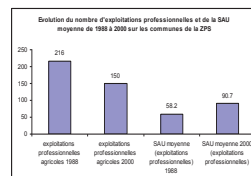
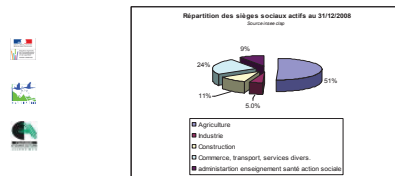


Les types de sols
Sols de groies 99%

Le relief
Collines et reliefs mineurs, légères ondulations
Plaines et terrasses

Les paysages
Paysage ouvert «Open Field»
Plaine de champs ouverts. (Plaine de Nior)

La plaine de Villegagnan : l'activité agricole



La Plaine de Villefagnan : les surfaces agricoles

(Surfaces incluses dans la ZPS)

84 % de la surface de la ZPS en « Surface PAC » (8027 ha) déclarée par 193 exploitations.

(Déclaration PAC 2008, source DDT de la Charente)

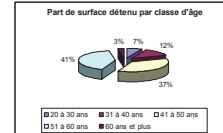
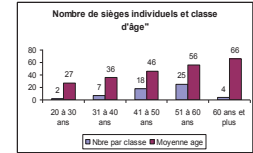
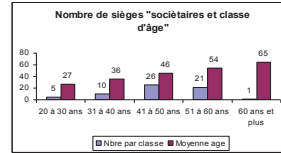
Type culture	Surface en ha	% des cultures / Total Surf. PAC	
Colza	531.13	6.62%	«Grandes cultures»
Cultures hiver	3772.81	47.00%	
Cultures printemps hors maïs	1713.16	21.34%	
Maïs ensilage et grain	838.6	10.45%	Surface en Herbe et «Jachère»
Gel	465.17	5.79%	
Prairie permanente et temporaire	536.9	6.69%	
Cultures pérennes	48.66	0.61%	
Autres	120.8	1.50%	

La plaine de Villefagnan : typologie des exploitations

(sièges exploitations des communes de la ZPS)

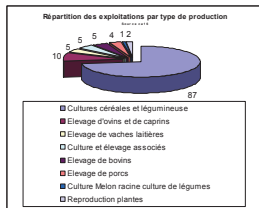
63 sièges exploitations sociétaires
9680 hectares (SAU moyenne : 154 ha)

56 sièges exploitations individuelles
3765 hectares (SAU moyenne : 67.2 ha)



La plaine de Villefagnan : typologie des exploitations

(Sièges exploitations des communes de la ZPS)



L'élevage (source EdEi)

34 élevages bovins
Dont 5 élevages laitiers (427 VL)
29 élevages ovins (234 reproducteurs)
22 élevages caprins (5377 reproducteurs)
13 élevages porcins

La plaine de Villefagnan: Les engagements MAET (Mesures Vif:Enjeux Avifaune)

Hectares contractualisés Mesures Vif (hectares)	2007	2008	2009	2010	Total
PC_VILF_ALH	4.95				4.95
PC_VILF_ALZ		14.27	42.3	42.18	99.75
PC_VILF_GE1		3.32			3.32
PC_VILF_MEZ	2.9				2.9
PC_VILF_ME3		9.85	12.33		22.18
PC_VILF_ME4				11.34	11.34
	7.85	27.44	54.63	53.52	143.44

« L'engagement en MAE reste tributaire de la conjoncture économique »
« Les cahiers des charges doivent être adaptés aux pratiques locales (dates de fauche, mode entretien pour la gestion des adventices) »
« Impact de l'aménagement foncier LGV »

Regard sur Natura 2000

La Plaine de Villefagnan vue par la population

«Il est nécessaire de préserver patrimoine naturel et la biodiversité»

«Néanmoins, Il faudrait trouver un juste milieu entre protection de l'environnement et développement économique, notamment l'urbanisme»

«Méconnaissance de la démarche Natura 2000 (Mise en place du zonage, Intérêt, démarche, implication des usagers....)»

«Comment sont recensées les espèces ?»

NATURA 2000 vu par les agriculteurs (Enquête)

40 Exploitations contactées (38 enquêtées)

SAU de 5210 Hectares soit 38% de la SAU des sièges recensés.

Toutes les productions sont représentées



« Nécessaire de faire des actions en faveur de l'environnement »

« Mais ne pas pénaliser l'activité agricole »



« C'est un problème pour les projets de bâtiments d'élevage »

« Pour le moment pas de contrainte »



« Mais, manque de concertation et de communication »

A la question

« souhaitez vous participer aux groupes de travaux »

15 oui

5 non

18 indécis (manque de temps, adaptez les dates aux périodes de travaux...)

COMITÉ de PIlotage
Plaine de Villefagnan
FR5412021

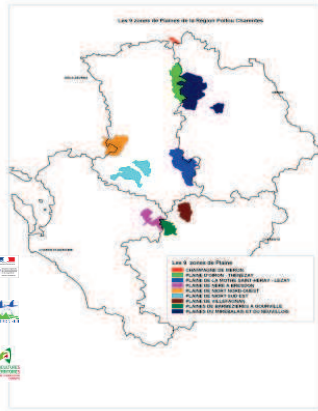
Diagnostic socio-économique

7 Juin 2011



ANTICIPER & CONSTRUIRE L'AGRICULTURE DE DEMAIN

Le réseau des 9 zones de plaines du Poitou-Charentes



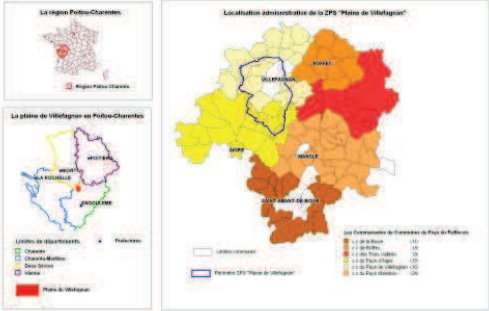
Enjeux
Biodiversité
Avifaune de plaines ouvertes

Plaine de Villefagnan
Arrêté de désignation : 6 Juillet 2004
ZPS : FR5412021
9 532 hectares : 7 % de la surface des 9 zones de plaine de la région

Localisation administrative de la Plaine de Villefagnan

Arrondissement de Confolens Pays du Ruffécois
Communautés de Communes : Villefagnan et Pays d'Aigre

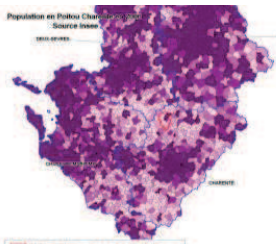
Localisation géographique et administrative de la ZPS "Plaine de Villefagnan"



La Plaine de Villefagnan : la ZPS et le territoire des communes

Commune	Surface totale commune (Ha)	Surface de la ZPS dans la commune (Ha)	Part de la commune comprise dans le site	Part de la surface du site par rapport à la surface de la commune (en %)
PAIZAY-NAUDOUIN-EMBOURIE	2569	609	23,71%	6,39%
LIGNE	799	212	26,53%	2,22%
CHARME	1149	403	35,04%	4,22%
LA MAGDELEINE	677	241	35,63%	2,53%
COURCOMME	1960	732	37,36%	7,68%
EBREON	1012	401	39,60%	4,20%
RAIX	693	287	41,42%	3,01%
TUSSON	1399	892	63,78%	9,36%
VILLEFAGNAN	2405	1958	81,82%	20,64%
BRETTES	1238	1126	90,94%	11,81%
SOUVIGNE	1048	1044	99,68%	10,95%
BESSE	774	774	100,00%	8,12%
EMPURE	843	843	100,00%	8,85%
Total	16565	9531,66		

La Plaine de Villefagnan : la population des communes de la ZPS



Un territoire rural

Proche de deux zones d'emploi: Angoulême et haute Charente (Zone de revitalisation Rurale)

Territoire ou L'agriculture représente 51 % des sièges sociaux

La Plaine de Villefagnan : Développement durable

VEGETONUS: Programme Leader

Objectif n°1: Renforcer l'image et l'attractivité du territoire par la qualité et l'originalité de la gestion et de la mise en valeur de son patrimoine naturel

Objectif n°2: Développer l'éducation à l'environnement et impliquer tous les acteurs du territoire dans une logique de développement durable

Objectif n°3: Initier une agriculture innovante, respectueuse du milieu et partie prenante d'ans la préservation de la qualité des milieux naturels

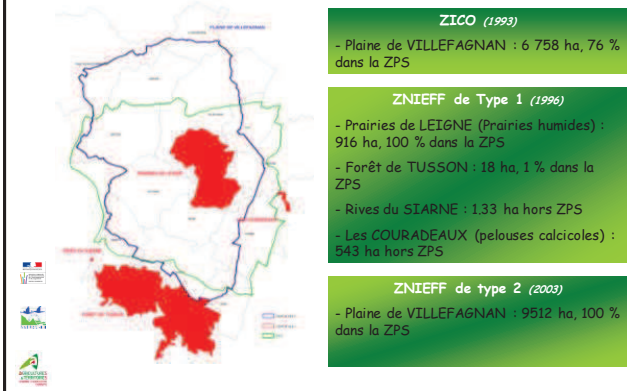
Autres initiatives pour la vie d'un territoire, quelques exemples:



Les inventaires, zones réglementaires, utilisation du territoire



La Plaine de Villefagnan : les inventaires patrimoniaux



La Plaine de Villefagnan : les zones de protection réglementaire



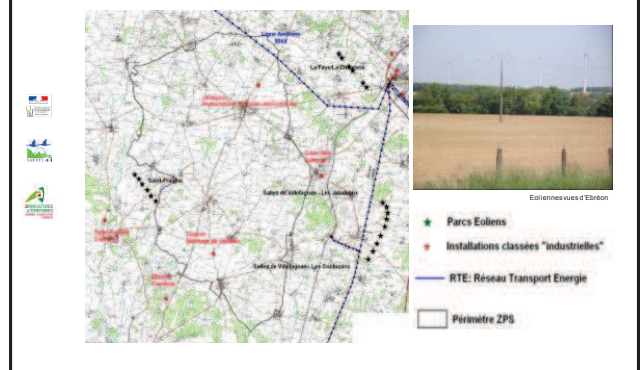
La plaine de Villefagnan : les documents d'urbanismes



La Plaine de Villefagnan : réseau routier, LGV



La plaine de Villefagnan : Installations « industrielles » classées soumises à autorisation, Réseau de Transport Énergie, Parcs Éoliens



La plaine de Villefagnan : Réseau de distribution de l'électricité

Convention de partenariat (2011-2013) entre Charente Nature et ERDF

Objectifs

Développer une coopération étroite en matière d'environnement et retenir une politique commune de protection de l'avifaune à proximité des réseaux HTA.

Mise en place de fiches incidents oiseaux, localisation de secteurs prioritaires.

Méthodologie

Identification et suivi de zones à fort risque ornithologique déterminant la nature du risque, les espèces en cause (valeur patrimoniale, phénomènes migratoires, zones de nidification, collision, électrisation...).

Examen de la nature des réseaux HTA ou des incidents ont été mis en évidence.

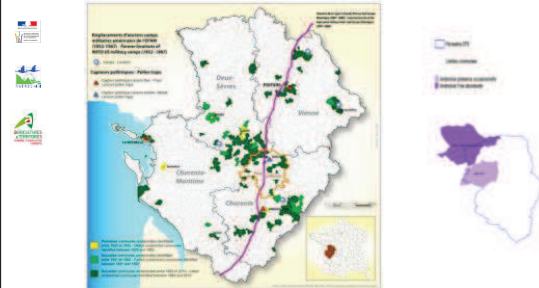
Etude de solutions les mieux adaptées (coût, échéancier).

Suivi des sites aménagés les années précédentes et des zones préalablement identifiées comme zone à risque.



La plaine de Villefagnan : plante invasive

Source Observatoire Régional de l'Environnement
Poitou Charente Nature (2008)



Les activités

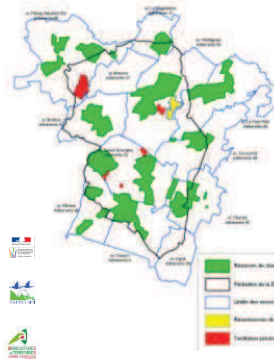


Plan d'eau des trois Fontaines (Villefagnan)



Base ULM (Brettes)

Plaine de Villefagnan : les activités cynégétiques

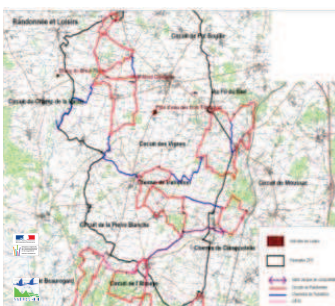


12 Associations communales
432 Chasseurs

22 % de la ZPS en «réserves de chasse», soit près de 2000 ha.

La Fédération Départementale des Chasseurs partenaire technique des diagnostics environnementaux pour l'élaboration des dossiers MAET

La Plaine de Villefagnan : activités de loisirs



Un réseau de chemins de randonnée pédestre

Un chemin de Grande Randonnée

Une voie du chemin de St Jacques de Compostelle.

Qui invitent à découvrir la richesse du patrimoine des villages

Un club ULM

moins de 50 heures de vol à l'année.

Un plan d'eau, aire de loisirs, un camping à la ferme...

Occupation du territoire et agriculture

La Plaine de Villefagnan : les sols

Les types de sols

Sols de groies 99%
Propice à l'avifaune de plaine

Le relief

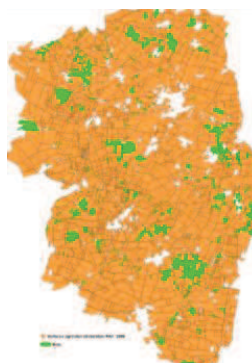
Collines et reliefs mineurs, légères ondulations
Plaines et terrasses

Les paysages

Paysage ouvert «Open Field»
Plaine de champs ouverts (Plaine de Niort)



La Plaine de Villefagnan : occupation du territoire



Répartitions des modes d'occupation

- Surfaces Agricoles (Déclaration PAC 2008) : 84 % du territoire de la ZPS
- Bois : 4.6 % du territoire de la ZPS
- Autres zones (zones urbanisées, infrastructures...) : 11.4 % du territoire de la ZPS



La plaine de Villefagnan: Etude sur les haies de la ZPS

Les étapes de la démarche:

- Réaliser un état des lieux
- Enoncer les problématiques
- Définir les enjeux liés à l'avifaune

Méthodologie:

- 6 secteurs définis.
- Sur chaque secteur, cartographie de chaque haies, forêts, bosquets et arbres isolés.

Objectifs:

- Définition des actions favorables à la conservation de l'avifaune de plaine (Pie Grièche, Bruant Ortolan...).

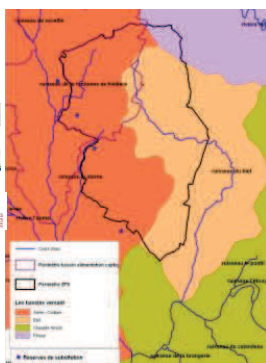


Eléments pris en compte lors du diagnostic.

- Essences et strates constituant la haie: typologie de la haie.
- Environnement et connectivité (Occupation du sol à proximité, présence ou absence d'entretien...).
- Eléments structuraux de la haie (longueur, largeur, présence ou non de paillage, lieux d'implantation, orientation, état de conservation...).



La Plaine de Villefagnan : l'eau



Les programmes présents sur la ZPS :

- Zone Vulnérable 4ème programme d'action Directive Nitrates
- Zone de répartition des eaux (Gestion de l'eau)
- Zone sensible (eutrophisation, N,P)

Un périmètre de captage d'Alimentation en eau potable (Moulin Neuf Saint Fraigne)

Programme Re-sources

3 cours d'eau classés en 1ère catégorie



La Plaine de Villefagnan : l'activité agricole

La Plaine de Villefagnan : les surfaces agricoles

(Surfaces incluses dans la ZPS)

84 % de la surface de la ZPS en « Surface PAC » (8027 ha) déclarée par 193 exploitations.
(Déclaration PAC 2008, source DDT de la Charente)

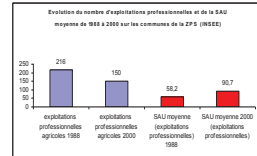
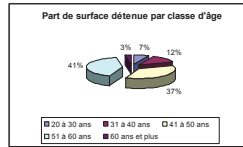
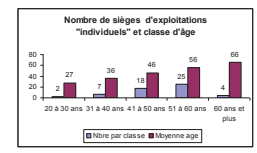
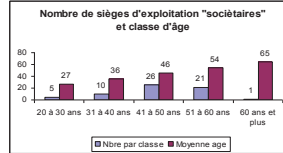
Type culture	Surface en ha	% des cultures / Total Surf. PAC	
Colza	531.13	6.62%	«Grandes cultures»
Cultures hiver	3772.81	47.00%	
Cultures printemps hors maïs	1713.16	21.34%	
Maïs ensilage et grain	838.6	10.45%	Surface en Herbe et «Jachère»
Gel	465.17	5.79%	
Prairie permanente et temporaire	536.9	6.69%	
Cultures pérennes	48.66	0.61%	
Autres	120.8	1.50%	

La plaine de Villefagnan : typologie des exploitations

(Sièges exploitations des communes de la ZPS. Source Chambre Agriculture 16)

59 sièges exploitations sociétaires
9680 hectares (SAU moyenne : 164 ha)

56 sièges exploitations individuelles
3765 hectares (SAU moyenne : 67.2 ha)

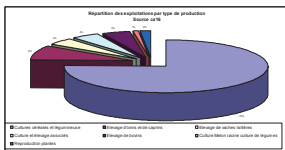


La plaine de Villefagnan : typologie des exploitations

(Sièges exploitations des communes de la ZPS)

76% des exploitations orientation cultures de céréales

21% des exploitations orientation élevage



(source EdEi 2010)
34 élevages bovins, dont 5 élevages laitiers (427 VL)
29 élevages ovins (234 reproducteurs)
22 élevages caprins (5377 reproducteurs)
13 élevages porcins

21 Exploitations soumises aux régime des installations classées.

La plaine de Villefagnan: Organismes professionnels agricoles

Un réseau d'organismes professionnels:

- Chambre d'agriculture
- Groupements ou association d'agriculteurs (GDA, CUMA, ASA, CIVAM)
- Coopératives et négociants

Proposant des systèmes de culture innovants:

(réduction traitements phyto, réduction fertilisation, recours aux méthodes alternatives, mise en place phyto bac, agriculture biologique...)

Regard sur Natura 2000

La Plaine de Villefagnan vue par la population

«Il est nécessaire de préserver patrimoine naturel et la biodiversité»

«Néanmoins, Il faudrait trouver un juste milieu entre protection de l'environnement et développement économique, notamment l'urbanisme»

«Méconnaissance de la démarche Natura 2000 (Mise en place du zonage, Intérêt, démarche, implication des usagers....)»

«Comment sont recensées les espèces ?»

NATURA 2000 vu par les agriculteurs (Enquête)

40 Exploitations contactées (38 enquêtées)
SAU de 5210 Hectares soit 38% de la SAU des sièges recensés.



- « Nécessaire de faire des actions en faveur de l'environnement »
- « Mais ne pas pénaliser l'activité agricole »
- « C'est un problème pour les projets de bâtiments d'élevage »
- « Pour le moment pas de contrainte »
- « Mais, manque de concertation et de communication »

Merci de votre attention

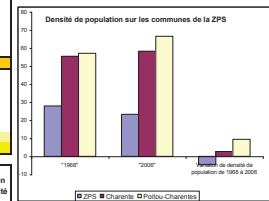


Quelques chiffres

La Plaine de Villefagnan: Densité de population

Tab n° : Evolution de la densité de population

Communes de la ZPS	"1968"	"2006"	Variation de densité de population de 1968 à 2006
Paisay-Naudouin Embourie	26	15,8	-10,2
Tusson	31,5	21,6	-9,9
Ligné	28,3	20,9	-7,4
Souviigné	29,3	23,3	-6
Ebreon	21,1	15,5	-5,6
Charmé	39,3	34,2	-5,1
La Magdeleine	22,9	17,6	-5
ZPS	27,9	23,3	-4,6
Empuré	17,9	13,9	-4
Brettes	18,7	15,3	-3,4
Raix	24,5	21,4	-3,1
Bessé	21,8	19,4	-2,4
Courcome	22,7	21,8	-0,9
Villefagnan	41,6	43,1	1,5
Charente	55,5	58,2	2,7
Poitou-Charentes	57,1	66,5	9,4



Communes de la ZPS	"1968"	"2006"	2006
ZPS	27,9	23,3	-4,6
Charente	55,5	58,2	2,7
Poitou-Charentes	57,1	66,5	9,4
France	78,7	98,1	19,4

La Plaine de Villefagnan: Evolution de la population

Tab n°: Evolution de la population 1968-2006 (Source Insee-recensement de la population)
En Nombre d'habitants

Commune	1968	1975	1982	1990	1999	2006
Bessé	169	137	116	132	152	150
Charmé	453	387	410	411	407	394
Ebreon	215	185	188	174	174	157
Ligné	226	219	216	194	158	167
Tusson	441	413	389	349	317	302
Brettes	232	208	197	197	187	189
Courcome	445	395	394	391	421	427
Empuré	151	112	112	113	108	117
La Magdeleine	169	137	116	132	152	119
Paisay-Naudouin Embourie	669	583	514	493	423	405
Souviigné	307	268	235	227	232	244
Raix	170	171	185	152	150	149
Villefagnan	1001	982	974	996	1022	1037
ZPS	4648	4207	4046	3961	3903	3857
Région Poitou-Charentes	1480602	1528118	1587273	1696091	1840452	1724126
Département Charente	331016	337064	340770	314993	339544	337040
Rapport ZPS / dép	1,40%	1,25%	1,19%	1,26%	1,15%	1,14%

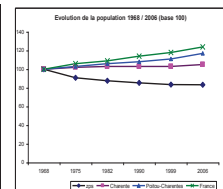
Tab n° : Evolution de la population 1968-2006 (Source Insee-recensement de la population)
Nombre habitants

	1968	1975	1982	1990	1999	2006
ZPS	4648	4207	4046	3961	3903	3857
Charente	331016	337064	340770	314993	339544	337040
Poitou-Charentes	1480602	1528118	1587273	1696091	1840452	1724126
Département Charente	331016	337064	340770	314993	339544	337040
Rapport ZPS / dép	1,40%	1,25%	1,19%	1,26%	1,15%	1,14%

La Plaine de Villefagnan: Evolution de la population en base 100

Tab n°: Evolution de la population 1968-2006 Base 100 en 1968 (Source Insee-Recensement de la population)

Secteur	1968	1975	1982	1990	1999	2006
Bessé	100	81,1	68,6	78,1	89,9	88,8
Charmé	100	87,8	90,7	90,9	90	87,2
Ebreon	100	86	87,4	80,9	80,9	73
Ligné	100	86,9	85,6	85,8	69,9	73,9
Tusson	100	83,7	82,2	79,1	71,9	68,5
Brettes	100	89,7	84,9	84,9	80,6	81,5
Courcome	100	88,8	88,5	87,9	94,6	96
Empuré	100	74,2	74,2	74,8	71,5	77,5
La Magdeleine	100	88,2	84,3	81,7	77,8	77,8
Paisay-Naudouin Embourie	100	87,5	76,8	73,7	63,2	60,5
Souviigné	100	87,3	76,5	73,9	75,6	75,5
Raix	100	101	109	89,4	88,2	87,6
Villefagnan	100	88,1	87,3	89,5	102	104
ZPS	100	87,9	87,5	85,4	81,6	83,5
Poitou-Charentes	100	103	105	108	111	117
Charente	100	102	103	103	103	105
France	100	106	109	114	118	124



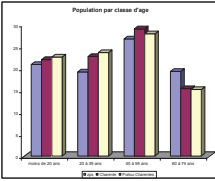
Tab n°: Evolution de la population 1968-2006 Base 100 en 1968 (Source Insee-Recensement de la population)

	1968	1975	1982	1990	1999	2006
ZPS	100	87,9	87,5	85,4	81,6	83,5
Charente	100	102	103	103	103	105
Poitou-Charentes	100	106	109	114	118	124
France	100	106	109	114	118	124

La Plaine de Villefagnan: Age de la population

Tab n°1 : Répartition par classe d'âge en 2006 (Source Insee, Recensement de la population) en %

Commune	moins de 20 ans	20 à 39 ans	40 à 59 ans	60 à 74 ans	75 ans et plus	Indice de vieillissement
Brettes	22,2	19,6	26,5	18	13,8	143
Courcoume	24,3	17,8	27,8	18	12,1	124
La Magdeleine	25,2	23,5	19,3	18,5	13,4	127
Villefagnan	20,4	20,1	25,4	18,5	15,5	167
Tusson	16,6	22,8	27,5	20,2	12,9	200
Souviigné	23,4	21,7	24,2	24,6	6,1	133
Raix	23	21,6	21,6	20,3	13,5	145
Paizay-Naudouin	20,5	18	25,2	19,8	16,5	177
Empur	21,8	18,8	25,5	17	17	157
Empur	18,8	12,8	35,9	23,9	12,9	170
Ebréron	16,7	18,6	30,1	16	18,6	208
Charmé	20,6	17	30,7	18,5	11,9	150
Besse	17,4	15,4	28,9	20,1	18,1	119
ZPS	20,9	18,2	26,7	19,3	13,9	159
Polito-Charantes	22,6	23,6	27,9	16,2	10,6	114
Charantes	22	23,7	29	15,4	10,9	129



L'indice de vieillissement de la population est le nombre de personnes âgées de 60 ans et plus pour 100 personnes âgées de moins de 20 ans. Il permet de mesurer le degré de vieillissement de la population.

Un indice autour de 100 signifie qu'il y a à peu près équivalence entre la population des + 60 et celle des - de 20. Plus l'indice est élevé, plus le vieillissement est important. Les différents facteurs qui interviennent dans l'augmentation de cet indice sont :

- l'augmentation de l'espérance de vie des personnes les plus âgées
- une faible taux de natalité

Tab n°1 : Répartition par classe d'âge en 2006 (Source Insee, Recensement de la population) en %

Commune	moins de 20 ans	20 à 39 ans	40 à 59 ans	60 à 74 ans	75 ans et plus	Indice de vieillissement
ZPS	20,9	18,2	26,7	19,3	13,9	159
Polito-Charantes	22,6	23,6	27,9	16,2	10,6	114
Charantes	22	23,7	29	15,4	10,9	129

Tab n°1 : Répartition par classe d'âge en 2006 (Source Insee, Recensement de la population) en %

Commune	moins de 20 ans	20 à 39 ans	40 à 59 ans	60 à 74 ans	75 ans et plus	Indice de vieillissement
ZPS	20,9	18,2	26,7	19,3	13,9	159
Polito-Charantes	22,6	23,6	27,9	16,2	10,6	114
Charantes	22	23,7	29	15,4	10,9	129

La Plaine de Villefagnan: Solde migratoire, solde naturel

	Variation annuelle moyenne 1990/1999			Variation annuelle moyenne 1999/2006		
	Variation annuelle moyenne 1990/1999	Naissance et décès: Solde Naturel	Entrée /sortie du territoire communal: Solde migratoire	Variation annuelle moyenne 1999/2006	Naissance et décès: Solde Naturel	Entrée /sortie du territoire communal: Solde migratoire
Ligné	-21	-13	-7	8	5	13
Paizay-Naudouin-Embours	-16	-9	-6	-9	-2	-4
Tusson	-10	-7	-3	-7	-3	-4
Brettes	-9	-2	-4	2	-3	5
La Magdeleine	-8	-3	-3	0	-1	1
Empur	-5	-11	6	12	-9	21
ZPS	-2	-5	4	-1	-4	3
Charmé	-1	-3	2	-5	-4	-1
Raix	-1	-12	10	-1	-14	13
Ebréron	0	-10	10	-14	-11	-2
Souviigné	2	-2	5	7	0	7
Villefagnan	3	-5	8	2	-6	8
Courcoume	9	-2	10	2	3	-1
Besse	17	-16	33	-2	-3	1

	Variation annuelle moyenne 1990/1999			Variation annuelle moyenne 1999/2006		
	Variation annuelle moyenne 1990/1999	Rapport Naissance et décès: Solde Naturel	Entrée /sortie du territoire communal: Solde migratoire	Variation annuelle moyenne 1999/2006	Rapport Naissance et décès: Solde Naturel	Entrée /sortie du territoire communal: Solde migratoire
ZPS	-2	-5	4	-1	-4	3
France	4	4	0	7	4	3

Le solde naturel est la différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès enregistrés au cours d'une période. Les mots excédents ou accroissements sont justifiés par le fait qu'en général le nombre de naissances est supérieur à celui des décès. Mais l'inverse peut se produire, et le solde naturel est alors négatif.

Le solde migratoire est la différence entre le nombre de personnes qui sont entrées sur le territoire et le nombre de personnes qui en sont sorties au cours de l'année. Ce concept est indépendant de la nationalité.

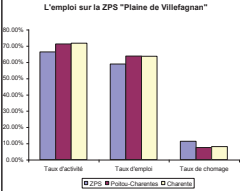
La Plaine de Villefagnan: l'emploi

Source INSEE 2007 (RP)

Commune	Population	Actifs (emploi et chômeurs)		Actifs ayant un emploi		Taux de chômage	
		Taux d'activité en %	Taux d'emploi en %	Nombre	Taux		
Besse	102	50	68,3	50	61	10,7	
Brettes	107	81	75,5	76	70,7	5	
Charmé	231	135	58,3	113	48,9	22	18,2
Courcoume	243	151	61,9	138	56,6	13	8,6
Ebréron	85	58	68,2	54	63,5	4	6,9
Empur	75	41	55,3	40	53,3	1	2,4
La Magdeleine	64	45	70,3	39	60,9	6	13,3
Ligné	59	32	54,1	25	42,4	3	5
Paizay-naudouin	228	148	65,0	125	54,6	21	14,5
Raix	88	55	62,5	47	53,9	8	14,3
Souviigné	140	83	59,4	69	49,3	14	17,1
Tusson	192	144	75,3	128	66	18	12,3
Villefagnan	585	414	70,6	370	63,1	44	10,6

ZPS	Taux d'activité	Taux d'emploi	Taux de chômage
Polito-Charantes	71,20%	63,70%	7,50%
Charantes	71,80%	63,80%	8%

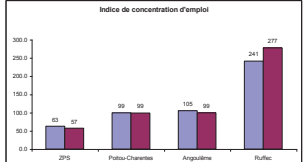
Le taux d'activité est le rapport entre le nombre d'actifs (actifs occupés et chômeurs) et l'ensemble de la population correspondante.
Le taux d'emploi est la proportion de personnes disposant d'un emploi parmi celles en âge de travailler (15 à 64 ans).
Le taux de chômage est le pourcentage de chômeurs dans la population active (actifs occupés + chômeurs).



La Plaine de Villefagnan: Indice de concentration d'emploi

Source INSEE RP 2007

Indicateur de concentration d'emploi	1999	2007
ZPS	22,9	27,4
Raix	29,4	27,4
Besse	41,5	28
Brettes	48,3	31,6
Empur	57,1	28,1
Ebréron	54,9	39,2
La Magdeleine	69,7	50,9
Paizay Naudouin Embours	67,4	27,1
Courcoume	63	64,9
Charmé	57,4	16,6
Tusson	74,5	68,7
Ligné	91,3	103,8
Villefagnan	105,9	104,5



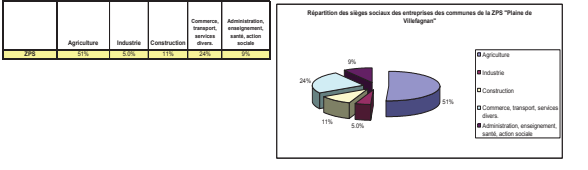
Indicateur de concentration d'emploi	1999	2007
ZPS	22,9	27,4
Polito-Charantes	69,3	96
Charantes	67,4	96
Ruffec	241,6	277,6

L'Indice de concentration de l'emploi ou taux d'attraction de l'emploi désigne le rapport entre le nombre d'emplois offerts dans une commune et les actifs ayant un emploi qui résident dans la commune. On mesure ainsi l'attraction par l'emploi qu'une commune exerce sur les autres.
L'indicateur de concentration d'emploi est égal au nombre d'emplois dans la zone pour 100 actifs ayant un emploi résidant dans la zone.

La Plaine de Villefagnan: Répartition des sièges sociaux

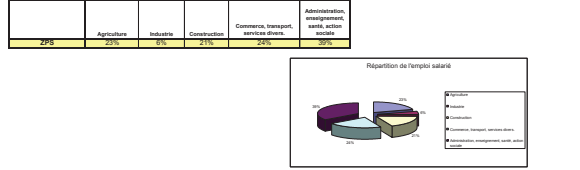
sièges sociaux actifs

Commune	Agriculture	Industrie	Construction	Commerce, transport, services divers	Administration, enseignement, santé, action sociale
Charmé	10	47,7	4	11,1	5
La Magdeleine	18	60	0	9	2
Empur	9	64,3	0	0	2
Raix	8	64,5	1	6,1	3
Ebréron	14	70	0	0	2
Besse	13	72,2	0	0	0
Tusson	10	33,3	3	10	3
Brettes	12	68,7	0	0	0
Villefagnan	32	31,4	8	7,8	11
Courcoume	21	48,8	2	4,7	7
Souviigné	15	85,2	0	0	0
Paizay-naudouin	24	55,8	1	2,3	3
Ligné	15	60	1	4	3
ZPS	202	50,9%	20	5,0%	42



La Plaine de Villefagnan: L'emploi salarié

Commune	Agriculture	Industrie	Construction	Commerce, transport, services divers	Administration, enseignement, santé, action sociale
Charmé	2	6,9	1	3,3	0
La Magdeleine	1	33,3	0	0	16
Empur	2	22,2	4	44,1	1
Raix	2	26	1	35	2
Ebréron	2	22,2	4	44,1	1
Besse	5	62,5	0	0	1
Tusson	9	10,6	8	30,8	6
Villefagnan	17	21,1	10	12,5	14,3
Courcoume	1	2,1	1	2,1	27
Souviigné	2	49	0	0	0
Paizay Naudouin Embours	6	15,4	5	12,8	15
Ligné	7	21,2	0	0	20
ZPS	66	22,9%	30	8,2%	108



La Plaine de Villefagnan: Découpage administratif

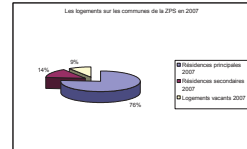
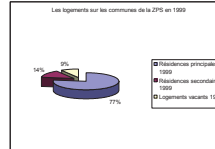
Territoire administratif			Territoire de projet et intercommunalités				Autre type de territoire
Région	Département	Arrondissement	Canton INSEE	Pays	Communauté de communes	Communes de la ZPS	Zone d'emploi
Polois Charentais	Charente	Cognacais	Agre	Ruffécois	Com du pays d' Agre	Bessé Charnais Etréaux Lignat Tessan	Angoulême
			Villefagnan	Ruffécois	Com du Pays de Villefagnan	Beaue Coudemé Empuré La Magdeleine Palaus Naudouin Embois Rabé Souvigné Villefagnan	Haute Charente
					Hors communauté		

Les Zones de Revitalisation Rurales ont pour objectif Assurer aux habitants des conditions de vie équivalentes à celles ayant cours sur les autres parties du territoire, de donner les mêmes chances à l'ensemble des citoyens quelle que soit leur localisation sur le territoire national. Les Zones de Revitalisation Rurale bénéficient de mesures d'aides pour favoriser le développement économique. Les avantages qui s'y attachent sont destinés à relancer l'emploi, en faveur des espaces fragiles et en particulier des entreprises.

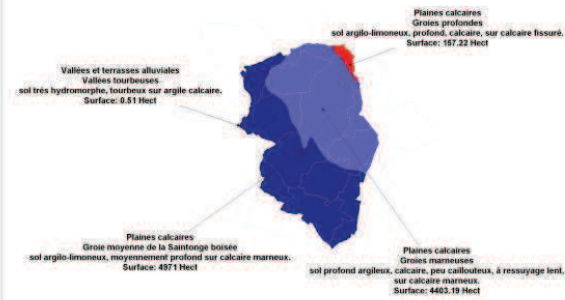
La Plaine de Villefagnan: Les logements

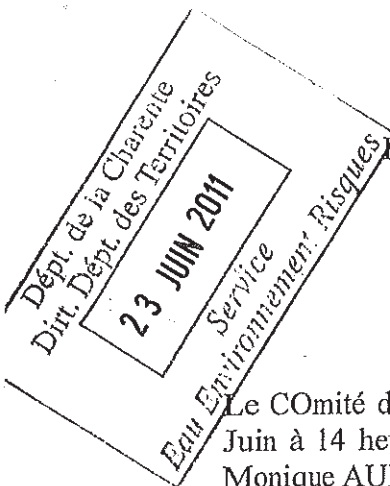
	Résidences principales 1999	Résidences secondaires 1999	Logements vacants 1999	total logements 1999
Total logt ZPS	1852	454	177	2483
Soit en %	77%	14%	5%	

	Résidences principales 2007	Résidences secondaires 2007	Logements vacants 2007	Total logements 2007
Total logt ZPS	1708	319	207	2234
Soit en %	76%	14%	8%	



Description des sols de la ZPS "Plaine de Villefagnan" selon le référentiel IGCS





REUNION DU COMITÉ DE PILOTAGE DU SITE NATURA 2000
« PLAINE DE VILLEFAGNAN »
7 JUIN 2011 à BESSÉ

Le Comité de Pilotage Natura 2000 du site « Plaine de VILLEFAGNAN » s'est réuni le 7 Juin à 14 heures 30 dans la salle de la mairie de BESSE, sous la présidence de Madame Monique AUDONNET, Secrétaire Générale de la Sous Préfecture de CONFOLENS.

Étaient présents :

Représentants des élus locaux

M. SAULNIER Edgar, Conseil Général du canton de Villefagnan
M. CLAUZADE Patrick, adjoint au maire de la commune de BESSE
Mme ARD Marie Ange, adjointe au maire de la Commune de BESSE
Mme PREVOST Christiane, Maire de la commune de VILLEFAGNAN
M. ETOURNEAUD Alain, Maire de la commune d'EMPURE
M. PEROT Claude, Maire de la commune de La Magdeleine
M. GALL Michel, Maire de la commune de PAIZAY NAUDOUIN EMBOURIE
M. BRUN Jean Pierre, représentant la commune d'EBREON
M. VINZENT Jean, Maire de la commune de TUSSON
M. CHARRIER Daniel, Conseiller municipal de la Commune de TUSSON

Représentants les administrations

Mme MENARD Catherine, Chargée de mission Natura 2000, Direction Régionale de l'Environnement et de l'Aménagement du Logement
Mme GALLO-CHOLLON Anne Marie, Chargée de mission, Direction Départementale des Territoires de la Charente, Chargée de mission Natura 2000

Représentants les organisations professionnelles

Mme TRINIOL Audrey, Chambre d'Agriculture de la Charente
M. LANDRE Pierre Forestier Privés de Charente
Syndicat Départemental de la Propriété Privée Rurale de la Charente
Centre Régional de la Propriété Forestière Poitou Charente

Représentants les associations de protection de la nature et de l'environnement et les activités de loisirs.

M. MAHE Frédéric, Fédération des Chasseurs de la Charente

Les opérateurs

M. PRECIGOUT Laurent, Chargé d'étude Charente Nature, élaborateur du diagnostic biologique de la « ZPS Plaine de VILLEFAGNAN »
M. POTARD Jean Michel, Chambre d'Agriculture de la Charente, élaborateur du diagnostic socio économique de la ZPS « Plaine de VILLEFAGNAN »
M. MULLER Anthony, Chambre d'Agriculture de la Charente (Stagiaire)

Étaient excusés:

M. Michel BOUTANT Président du Conseil Général de la Charente, représenté par M. SAULNIER.

Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques
Conservatoire Régional de l'Environnement et de la Nature
Office National des Forêts
Agence de l'Eau LOIRE BRETAGNE

M. le président du syndicat intercommunal d'aménagement hydraulique du bassin de l'Aume Couture

JM POTARD rappelle :

- Ce Comité de Pilotage fait suite aux groupes de travaux organisés le 11 février 2011 (TUSSON, VILLEFAGNAN) au cours desquels une première version des diagnostics a été présentée. Les remarques apportées en groupe de travail sont prises en compte lors de la présentation de ce jour.

- Les supports de présentation, comptes rendu de réunions, sont disponibles sur le site Internet de la Chambre d'Agriculture de la Charente (www.chambagri.fr) et/ou disponibles sur demande. (rubrique Environnement Energie, NATURA 2000).

Le comité de pilotage se déroule en trois parties :

Présentation du diagnostic biologique

Présentation du diagnostic socio économique

Présentation des enjeux de conservation, issus du croisement des deux diagnostics.

1) Diagnostic Biologique (par Laurent PRECIGOUT, Charente Nature)

Ce diagnostic réalisé de Mai 2009 à Avril 2010, afin de prendre en compte un cycle biologique complet, concerne l'inventaire et la cartographie d'espèces et d'habitats d'espèces.

Les inventaires concernent :

- Les espèces d'intérêt communautaire inscrites à la l'Annexe 1 de la Directive Oiseau (n° 2009/147/CE : espèces menacées de disparition ou vulnérables à certaines modifications de leurs habitats (et espèces migratrices dont la venue est régulière) pour lesquelles des mesures de conservation et/ou de restauration doivent être mises en place.
- Les espèces d'intérêt patrimonial inscrites sur les listes rouges nationales ou régionales
- Les habitats « milieux herbacés » (localisation géographique et indication quantitative). La priorité a été donnée à l'étude de ces milieux herbacés du fait de leur importance pour l'avifaune de plaine (nidification, alimentation, regroupement...)

Les inventaires, réalisés suivant un protocole spécifique à chaque espèce, sont validés par le Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel (commission d'experts).

Synthèse des relevés « terrains » les inventaires reportent sur un support cartographique les points de contact, zones de cantonnement, territoire de chasse, zone de regroupement, relevés des mâles chanteurs des différentes espèces.

Les principales remarques du diagnostic biologique :

- 19 espèces de la Directive Oiseaux inventoriées sur la ZPS, soit 2 espèces de plus que l'inventaire réalisé lors de la désignation du site.
- 14 espèces de la liste rouge régionale
- 98 espèces recensées au total

- Baisse significative de la proportion de milieux herbacés : jachères, prairie, luzernes : 34 % de perte de cette surface de 2007 à 2009 (à cumuler avec la perte de surface fourragère réalisée depuis les années précédentes). Baisse expliquée en partie par la spécialisation de la zone vers les cultures céréalières et donc la réduction du nombre d'élevage (disposant de superficie fourragère), changement des dispositifs liés à la Politique Agricole Commune avec la suppression de l'obligation de mise en jachère.

Les relevés terrains quantifient à 10% de la SAU le taux de milieux herbacés.

- Concernant l'Outarde Canepetière Laurent PRECIGOUT précise que sur les ZPS « zones de plaines » du Poitou Charente, les populations d'Outarde se réfugient significativement vers les Zones de Protection Spéciale. En Charente, il n'y a plus de population à l'extérieur de ces zones.

- Rappel de l'intérêt bio indicateur des espèces.

2) Diagnostic Socio-économique (par JM potard Chambre d'Agriculture)

JM Potard présente le relevé des activités socio économiques.

Il se compose de 4 parties :

Localisation géographique et situation administrative de la plaine de VILLEFAGNAN.

- Le réseau des 9 Zones de plaines de la Région Poitou-Charentes
- Localisation géographique et situation administrative
- Le territoire des communes
- La population des communes du site
- Actions de développement

Principaux éléments de « Localisation géographique et situation administrative de la plaine de VILLEFAGNAN »

- o Stabilité de la population sur le territoire (depuis le recensement 1999).
- o Faible densité de population avec une part de la population « plus de 60 ans » plus importante que sur le reste du département. Indice de vieillissement (part des + de 60 ans / - de 20 ans = à 159)
- o Une commune de + de 1000 habitants.
- o Emploi tourné vers l'agriculture, l'artisanat ou les secteurs de service.
- o Des résidents qui vont travailler en dehors du site (Ruffec, commune urbaine la plus proche reste le pôle emploi le plus significatif...).
- o Un territoire rural qui doit préserver sa population.

- Territoire en zone de revitalisation rurale.
- Des actions des acteurs du territoire qui démontrent la volonté d'utiliser les ressources du territoire : Le patrimoine naturel et une agriculture performante et innovante.

☞ **Les remarques complémentaires des participants :**

M. Michel GALL souligne les caractéristiques de la population du secteur (densité, pyramide des âges, emploi) et insiste sur la nécessité de définir les activités de développement à prévaloir afin de maintenir les hommes sur le territoire.

Peut on faire du développement uniquement sur du tourisme ou des actions environnementales (plantations de haies, réduction d'utilisation de produits phytosanitaires dans les communes ...)

Il demande si la démarche Natura 2000 prend en compte les besoins humains.

Catherine MENARD rappelle la notion de développement durable (de la démarche) qui prend bien en compte la sphère environnementale, sociale et économique et « récréative » (activités de loisirs). L'architecture d'un Document d'Objectif étant bien de réaliser un état des lieux (les diagnostics), de définir les enjeux et objectifs de conservation et de mettre en place des fiches actions prenant en compte les besoins de chacun.

Elle rappelle que la perte de la biodiversité engage une nouvelle réflexion dans la notion de développement de territoire.

Les zones réglementaires, l'utilisation du territoire

- Inventaires patrimoniaux
- Zones de protection réglementaires
- Les documents d'urbanisme
- Le réseau routier, le projet LGV, RTE, éolien
- Le réseau de distribution de l'électricité
- Les installations industrielles classées soumises à autorisation
- Les plantes invasives

Les principaux éléments de « Localisation géographique et situation administrative de la Plaine de VILLEFAGNAN »

- Zonages (ZICO, ZNIEFF, ZPS) et sites (inscrits et/ou classés), reflets de la richesse du territoire. Richesse naturelle et patrimoniale.
- Importance écologique du site « Plaine de Villefagnan » dans le réseau des 9 zones de plaine à enjeu avifaune.
- Territoire en zone vulnérable, zone sensible à l'eutrophisation et zone de répartition des eaux.
- Captage du Moulin neuf (SIAEP Saint Fraigne) pilote pour le programme RE-source.
- 7 communes au Règlement National d'Urbanisme, 3 cartes communales (dont une en cours d'élaboration), 2 PLU (en cours d'élaboration ou de révision).

☞ Les remarques complémentaires des participants :

- Les participants évoquent une accumulation de contraintes réglementaires lors de l'établissement ou de la révision des documents d'urbanisme, difficultés en partie induites par le zonage Natura 2000.

M. GALL confirme la difficulté de construction de nouvelles maisons (si le projet a lieu dans la ZPS) à laquelle se rajoute la difficulté de mise aux normes de logements anciens. « Comment fait-on venir les jeunes ? Quels sont les leviers d'action ? ».

M. GALL demande comment ont été fixées les limites de la ZPS. Cette notion de frontière peut-elle être évolutive.

Catherine MENARD explique le déroulement de désignation d'une zone avec les phases et zones d'inventaire (ZICO) qui ont générées les désignations Zones de Protection Spéciales.

Les limites peuvent par la suite être déterminées par des limites cartographiques ou administratives (routes, chemins, limites parcelles cadastrales).

M. GALL donne l'exemple d'un agriculteur de sa commune qui s'est vu confronté à divers problèmes au sujet d'un dossier de demande de permis de construire bâtiment agricole.

JM POTARD annonce qu'une réunion d'information sur le thème du régime des études d'incidences a été organisée (à destination de tous les usagers du site).

JM POTARD précise que la personne a expliqué son cas lors de la réunion étude d'incidence et que la zone Natura 2000 n'est pas la seule explication du déroulement de ce dossier.

Catherine MENARD rajoute que l'organisation de ce type de réunion peut être renouvelée en fonction des besoins.

2.3) Les activités :

- Les activités cynégétiques
- Les activités de loisirs

Les principaux éléments des activités

- 22 % de la zone en réserve de chasse.
- La fédération des chasseurs partenaire technique lors de l'élaboration des diagnostics réalisés lors de la contractualisation par les agriculteurs d'un contrat MAET.
- Un réseau de sentiers de randonnée agréé par le Comité Départemental de la Charente (Fédération Française de la Randonnée Pédestre) avec comme maître d'ouvrage et Partenaires, les Communautés de Communes, le Conseil Général, la Confédération Charentaise de randonnée.
- JM POTARD indique la vocation « culturelle » de ces circuits qui invitent les promeneurs à découvrir la richesse du patrimoine. Les Fédérations Nationales ont apparemment intégré la Notion de zonage Natura 2000 dans leur démarche.
- Pas d'activité pêche identifiée sur les ruisseaux de la zone (uniquement sur le plan d'eau des Trois Fontaines).

☞ Les remarques complémentaires des participants :

Frédéric MAHE valide qu'il n'y a pas de groupement cynégétique sur la zone.

L'occupation du territoire et agriculture

- Occupation du territoire
- Les sols
- Les haies
- L'eau
- Les surfaces agricoles
- **Typologie des exploitations**
- **Le réseau des organismes professionnels**

Les principaux éléments : Occupation du territoire et agriculture

- o 84 % du territoire en surfaces agricoles
- o Diminution du nombre d'exploitations mais augmentation de la SAU
- o Diminution de la part de la surface fourragère
- o 10 % de la SAU en « herbe »
- o Spécialisation des exploitations vers les grandes cultures
- o Vieillesse de la population agricole

Regard sur Natura 2000

- La Plaine de Villefagnan vue par la population
- La Plaine de Villefagnan vue par les agriculteurs

Les principaux éléments : Regard sur Natura 2000

- o Ces éléments sont issus d'une enquête réalisée auprès des représentants des communes et de 40 exploitants agricoles.
- o Tous les acteurs interrogés s'accordent sur la nécessité de préserver le patrimoine naturel et l'environnement
- o Nécessité de trouver un juste milieu entre activité économique et environnement
- o Demande de plus d'informations, de communication.

3) Présentation des enjeux de conservation

4 tableaux permettent de définir les enjeux :

Tab 1 :

Les statuts de protection de chaque espèce,
Les effectifs de chaque espèce sur le site en France en Europe
Le degré d'état de conservation et la vulnérabilité de chaque espèce sur le site

Tab 2 :

Le calendrier de présence de chaque espèce sur le site (en fonction de leur cycle biologique)

Tab 3 :

Les milieux présents sur le site et leur utilisation par chaque espèce

Tab 4 :

La liste des impacts des activités sur chaque espèce

☞ Les remarques complémentaires des participants :

Laurent PRECIGOUT précise pour le tableau 4 la méthodologie de notation des impacts qui prenant en compte les besoins en fonction des stades biologiques (nidification, alimentation...).

M. PEROT demande si les espèces listées dans l'étude sont protégées dans d'autres pays. Catherine MENARD acquiesce et explique que les espèces de l'annexe 1 de la Directive Oiseau bénéficient d'un statut de protection européen.

Mr CHARRIER demande si l'assèchement des terres peut avoir un impact négatif sur les espèces.

Si la plupart des espèces recensées ne sont pas tributaires de milieux « humides », l'assèchement peut être un impact potentiel et sera à rajouter au tableau (qui est évolutif).

A la question de légitimité de tel programme vis-à-vis du faible nombre d'individus recensés pour certaines espèces, Madame ARD demande « n'est ce, justement pas, pour cela qu'il faut mettre en place des programmes de conservation »

A la question de valorisation des MAET, JM POTARD rappelle la présentation de Laurent PRECIGOUT montrant le recentrage des populations d'Outarde vers les ZPS et donc l'intérêt de ces mesures qui sont aussi un outil financier pour un secteur économique important pour ce territoire.

Catherine MENARD rappelle que des actions pourront être mises en place par des particuliers et /ou des collectivités. (Contrats Natura 2000).

M. SAULNIER se demande dans quelle mesure peut-on concilier Zone Natura 2000 et développement socio économique notamment lors de l'établissement des documents d'urbanisme. Ces démarches restent onéreuses pour les communes.

Peut on s'engager financièrement si l'on ne connaît pas l'aboutissant ou si l'on obtient un refus ?

M. SAULNIER souhaiterait « un peu plus de souplesse et de compréhension » et souligne que les communes ayant fait le choix d'établir un document d'urbanisme risquent d'être pénalisées.

Catherine MENARD rappelle l'intérêt de réfléchir aux conséquences du projet de document d'urbanisme en amont du dépôt de dossier et le cas échéant de mettre en place des solutions alternatives.

La procédure d'évaluation des incidences ne doit pas obligatoirement porter atteinte à l'intégrité des projets.

Il est précisé que l'objectif du diagnostic socio économique est de réaliser une photographie du territoire.

La prochaine étape sera de réunir les groupes de travail (agriculture, aménagement urbanisation, communication...) pour définir les actions à mettre en place pour atteindre les objectifs de conservation tout en prenant en compte les activités humaines.

En l'absence de questions supplémentaires, Madame la secrétaire Générale de la Sous Préfecture rappelle la fonction des Comités de Pilotage et demande si le Comité de Pilotage de ce jour valide les diagnostics présentés.

N'ayant pas d'objection des participants, ceux-ci sont donc validés.

Intervention de Mr LANDRE

M. LANDRE intervient au titre des propriétaires fonciers agricoles et forestier.

Régime d'évaluation des incidences :

M. LANDRE souhaite qu'un dispositif d'étude simplifiée soit mis en place afin que la réglementation ne se généralise pas en contrainte.

Il précise que l'opérateur d'un site doit être un facilitateur dans la transmission des données et le DOCOB le document sur lequel s'appuyer.

Catherine MENARD explique que ce système se met en place et qu'un référent départemental (DDT) est disponible pour informer.

Aires protégées

M. LANDRE rappelle la notion de SCAP :

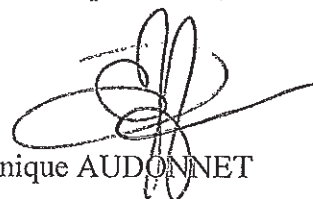
Face à l'érosion de la biodiversité, le Grenelle de l'environnement a proposé un renforcement des aires protégées terrestres métropolitaines. L'article 23 de la loi Grenelle I fixe un objectif de placer 2% du territoire national terrestre métropolitain sous protection forte d'ici 10 ans.

Au niveau national, une stratégie de création des aires protégées (SCAP) a été élaborée. Il s'agit dorénavant de la décliner au niveau régional, c'est-à-dire de construire, en concertation avec l'ensemble des acteurs concernés, des propositions de création d'aires protégées permettant de répondre aux priorités fixées par le Muséum National d'Histoire Naturelle en termes d'espèces de faune et de flore, d'habitats naturels et de sites d'intérêt géologique. Ces propositions doivent être transmises au niveau national fin novembre 2011. Les délais sont donc très courts.

M. LANDRE demande une stricte limitation de ces aires.

Catherine MENARD mentionne qu'il n'y a pas de lien entre les deux chapitres cités précédemment et que les divers organismes seront associés à la définition des SCAP.

La présidente,



Monique AUDONNET

Etaient présents : René GALLAIS (Maire, commune de BRETTE), Claude PEROT (Maire, commune de La MAGDELEINE), ETOURNEAUD Alain (Maire Commune, EMPURE), FERRET Michel (Maire, commune de SOUVIGNE), Jacques BREHIER (Conseiller municipal, commune de VILLEFAGNAN), Monique LERICOLAIS (Conseillère municipale, commune de LA MAGDELEINE), Catherine MENARD (DREAL POITOU- CHARENTES), Marion BEAUVALLET (SIAEP SAINT FRAIGNE, Programme Re-SOURCES), Benoit LAUBERTON (FDGDON 16), Jean PELLETIER (Chasse), EARL de la Cornière (Agricultrice), Lionel GALLAIS (Agriculteur), Jean Michel MEUNIER (Agriculteur), Jean Michel PEROT (Agriculteur).

Intervenants : POTARD Jean Michel (Chambre Agriculture de la Charente), Laurent PRECIGOUT (Charente Nature).

Etait excusé : Mr Laurent ALATON (Sous-Préfecture Arrondissement de Confolens).

Ordre du jour : Propositions et réflexion : Les Enjeux et objectifs de conservation et de Développement Durable de la ZPS

Jm POTARD remercie Mr le Maire de recevoir ce groupe de travail sur la commune d'EMPURE et présente le déroulé de la réunion.

- 1) Etat d'avancement du document d'objectif / planning prévisionnel.
- 2) Rappel des inventaires d'espèces, objectifs de la directive Oiseaux.
- 3) Présentation de la démarche de hiérarchisation des espèces.
- 4) Evaluation des menaces.
- 5) Détermination des objectifs de conservation et de Développement Durable.
- 6) Planning à venir.

1) Rappel du planning

Jm POTARD rappelle le programme prévisionnel de réalisation du document d'objectif. Suite au retard pris lors de l'élaboration des diagnostics socio-économiques, une demande de prolongation a été réalisée. Le COPIL de validation de ce document devra être réalisé en fin d'année 2012.

2) Rappel des inventaires d'espèces, objectifs de la directive Oiseaux

Laurent PRECIGOUT présente le bilan des inventaires biologiques réalisés en 2009 /2010. Parmi les 98 espèces inventoriées, 35 d'entre elles sont inscrites sur différentes listes précisant leur statut d'espèces menacées : Annexe 1 de la Directive Oiseaux (19 espèces), liste Rouge Nationale, liste Rouge Régionale.

Jm POTARD rappelle l'article 2 de la directive Oiseaux et rappelle que l'enjeu de la ZPS est le rétablissement ou le maintien dans un **bon état de conservation des espèces d'intérêt communautaire**.

3) Présentation de la démarche de hiérarchisation des espèces

Siège
ZE Ma Campagne
16014 ANGOULEME CEDEX
Tel : 05 45 24 49 49
Fax : 05 45 24 49 99
accueil@charente.chambagri.fr

Antenne Ouest Charente
7 rue du stade
16130 SEGONZAC
Tel : 05 45 36 34 00
Fax : 05 45 36 34 06
ouest-ch@charente.chambagri.fr

Antenne Sud Charente
BP 14 - 35 avenue de l'Aquitaine
16190 MONTMOREAU
Tel : 05 45 67 49 79
Fax : 05 45 25 19 24
sud-ch@charente.chambagri.fr

Antenne Charente Limousine
2 et 4 allée des Frères
16530 CONFOLENS
Tel : 05 45 84 09 28
Fax : 05 45 84 43 83
ch-limousine@charente.chambagri.fr

Antenne Nord Charente
Avenue Paul Mirat
16230 MANSLE
Tel : 05 45 95 25 58
Fax : 05 45 31 26 62
nord-ch@charente.chambagri.fr



République Française
Etablissement public
loi du 31/01/1924
Siret 181 600 016 000 24
APE 9411Z

www.charente.chambagri.fr



Les différents tableaux et documents présentés lors de cette réunion sont accessibles sur: www.charente.chambagri.fr Thème : environnement et énergie, Rubrique : Natura 2000, espace documentaire : Plaine de Villefagnan.

Jm POTARD présente la méthode de hiérarchisation des espèces, (démarche propre à la ZPS car il n'y a pas de démarche standard). Cette méthode permet de définir un niveau d'enjeu (majeur, fort, moyen, modéré) qui résulte de l'addition des notes attribuées au cours de différentes étapes:

Etape 1 : Evaluation du niveau de patrimonialité.

Etape 2 : Evaluation d'un critère effectif / aire de répartition.

Etape 3 : Evaluation de l'évolution des habitats d'espèces (qualité, quantité).

Etape 4 : Evaluation d'un critère vulnérabilité / état de conservation des espèces sur la ZPS.

Siège
ZE Ma Campagne
16014 ANGOULEME CEDEX
Tel : 05 45 24 49 49
Fax : 05 45 24 49 99
accueil@charente.chambagri.fr

Antenne Ouest Charente
7 rue du stade
16130 SEGONZAC
Tel : 05 45 36 34 00
Fax : 05 45 36 34 06
ouest-ch@charente.chambagri.fr

Antenne Sud Charente
BP 14 - 35 avenue de l'Aquitaine
16190 MONTMOREAU
Tel : 05 45 67 49 79
Fax : 05 45 25 19 24
sud-ch@charente.chambagri.fr

Antenne Charente Limousine
2 et 4 allée des Frères
16500 COMPLENS
Tel : 05 45 84 09 28
Fax : 05 45 84 43 83
ch-limousine@charente.chambagri.fr

Antenne Nord Charente
Avenue Paul Mirat
16230 MANSLE
Tel : 05 45 95 25 58
Fax : 05 45 31 26 62
nord-ch@charente.chambagri.fr

- **Niveau de patrimonialité** : obtenu pour chaque espèce par croisement des statuts de la liste Rouge Nationale et des statuts de la liste Rouge Régionale. Laurent PRECIGOUT précise que certaines espèces (Pluvier Doré, Faucon Emerillon, Grue Cendrée...) ne sont pas retenues par la Liste Rouge Régionale car elles ne sont pas nicheuses sur le site.

- **Effectif / aire de répartition** : Concernant la notion d'effectif, il s'agit d'apprécier l'importance des populations de la ZPS vis à vis des populations départementales, régionales voire nationales (une colonne « recensement 2009 » permet de rappeler les niveaux de population et leur répartition géographique).

Concernant l'aire de répartition, il s'agit d'apprécier si l'espèce est dans, en marge ou isolée de son aire de répartition.

Ainsi, une espèce en marge de son aire de répartition peut être fortement notée parce qu'elle contribue, de par ses effectifs et sa localisation, au maintien des populations départementales, régionales....

JM POTARD mentionne que la ZPS a toujours une responsabilité de conservation même si cette espèce présente un intérêt moindre vis-à-vis de ce critère.

Laurent PRECIGOUT détaille quelques espèces pour lesquelles cette évaluation semble plus complexe (Circaète Jean Le Blanc qui utilise la ZPS comme territoire de Chasse et qui niche en périphérie sur la Forêt de TUSSON).

- **Evolution des habitats d'espèces** : l'évaluation de ce critère ne tient pas compte des modes de gestion des milieux (ces derniers sont recensés dans les menaces).

Une note favorable est donnée pour les habitats surfaciement bien représentés et ne subissant pas d'évolution significative.

Une note de « moyennement favorable » est donnée aux habitats qui régressent mais dont la surface disponible est encore suffisante ou aux habitats qui augmentent mais dont la surface n'est pas encore suffisante.



République Française
Etablissement public
loi du 31/01/1924
Siret 181 600 016 000 24
APE 9411Z

www.charente.chambagri.fr



Une note « défavorable » est donnée aux habitats dont la surface disponible est largement insuffisante.

Jm POTARD précise que ces notations sont réalisées sur avis d'expert. L. PRECIGOUT illustre avec l'exemple du Courlis Cendré (disparition des prairies humides).

- La dernière phase est le **croisement du degré de vulnérabilité et de l'état de conservation** des espèces sur la ZPS.

Le cumul des notes de chacune des étapes permet ainsi d'aboutir au tableau suivant : *Tableau de hiérarchisation des enjeux des 19 espèces de la Directive Oiseaux présentes sur la ZPS « Plaine de Villefagnan ».*

Note enjeu	Niveau d'enjeu	Espèces
> 10	Majeur	Outarde Canepetière, Busard Cendré, Bruant Ortolan, Busard Saint Martin, Oedicnème Criard, Pie Grièche Ecorcheur, Pipit Rousseline.
6 < N < 10	Fort	Pluvier Doré, Faucon Emerillon
	Moyen	Bondrée Apivore, Circaète Jean le Blanc, Milan Noir Busard des Roseaux, Gorge Beue à miroir, Faucon Pèlerin.
< 6	Modéré	Engoulevent d'Europe, Grue Cendrée, Cigogne Blanche, Elanion blanc.

Laurent PRECIGOUT donne quelques explications concernant le résultat de cette classification :

Les espèces à enjeux majeur et fort représentent les espèces de plaines fortement menacées et au statut de conservation mauvais nécessitant des mesures de conservation fortes et immédiates.

Si le système de notification permet de distinguer nettement les groupes d'espèces à « enjeux majeur et enjeu modéré », il est plus difficile de discerner l'écart entre les espèces ayant obtenue une note comprise entre 6 et 10.

Ainsi, pour le groupe des espèces à « enjeu moyen », le choix a été fait de distinguer un sous- groupe représentant les espèces migratrices de milieux boisés utilisant la ZPS comme territoire de chasse et un sous-groupe représentant les espèces de plaine nouvelles pour le site.

Les espèces à enjeu modéré représentent les espèces occasionnelles sur le site.

Les agriculteurs demandent quelques précisions concernant le niveau d'enjeu du Pluvier Doré. Laurent PRECIGOUT explique que la fréquence d'apparition de cette espèce sur la ZPS en hiver est très fortement dépendante des conditions climatiques. Ainsi, les effectifs peuvent varier de manière significative d'un hiver à l'autre.

4) Evaluation des menaces

Jm POTARD présente la démarche d'évaluation des menaces effectives ou potentielles et souligne que l'objectif est de recenser les activités impactant les habitats, la disponibilité alimentaire ou le succès des nichées (ce n'est pas un procès d'intention).

Siège
ZE Ma Campagne
16014 ANGOULEME CEDEX
Tel : 05 45 24 49 49
Fax : 05 45 24 49 99
accueil@charente.chambagri.fr

Antenne Ouest Charente
7 rue du stade
16130 SEGONZAC
Tel : 05 45 36 34 00
Fax : 05 45 36 34 06
ouest-ch@charente.chambagri.fr

Antenne Sud Charente
BP 14 - 35 avenue de l'Aquitaine
16190 MONTMOREAU
Tel : 05 45 67 49 79
Fax : 05 45 25 19 24
sud-ch@charente.chambagri.fr

Antenne Charente Limousine
2 et 4 allée des Freniers
16530 CONFOLENS
Tel : 05 45 84 09 20
Fax : 05 45 84 43 83
ch-limousine@charente.chambagri.fr

Antenne Nord Charente
Avenue Paul Mirat
16230 MANSLE
Tel : 05 45 95 25 58
Fax : 05 45 31 26 62
nord-ch@charente.chambagri.fr



République Française
Etablissement public
loi du 31/01/1924
Siret 181 600 016 000 24
APE 94112
www.charente.chambagri.fr

Ces menaces sont classées par groupes d'habitats ou d'activités (Agriculture, Haies et espaces boisés, aménagement du territoire).
Une note de niveau d'impact (3 représentant un impact fort) est attribuée à chaque espèce.

Les principales menaces pour les espèces à enjeu majeur sont :

- disparition et diminution des surfaces en herbes,
- modes de gestion des milieux inadaptés (techniques de gestion et période d'intervention),
- perte de territoire suite aux différentes opérations d'aménagement du territoire,
- expansion urbaine en dehors des zones déjà urbanisées,
- pratiques et décisions inadéquates liées à un manque d'information.

Pour les agriculteurs une meilleure connaissance des espèces favoriserait les mesures de protection. « Il n'y a pas de mauvaise volonté ». Mr PEROT valide ce manque d'information concrète.

Jm POTARD confirme que l'information est un outil indispensable qu'il faudra prendre en compte dans le programme d'action.

5) Détermination des objectifs de conservation à long terme (OCLT) et objectifs de développement durable (ODD) de la ZPS

OCLT1 : Rétablir ou maintenir suffisamment d'habitats favorables aux espèces patrimoniales.

Déclinaison en objectifs de développement Durable

ODD11- Disposer de 15% à 20 % de la surface de la ZPS en milieu herbacé dont la moitié gérée favorablement (objectif fixé à 10 % de la SAU).

ODD12- Rétablir ou maintenir un linéaire de haies, judicieusement localisées avec les espaces boisés et les éléments fixes du paysage (corridors écologiques).

ODD13- Préserver et améliorer la qualité et la tranquillité des sites de rassemblement post nuptiaux.

Remarques ODD1 :

Catherine MENARD explique que l'objectif de disposer de 15% à 20% de milieux herbacés dont la moitié au moins gérée favorablement émane des recherches du CNRS de Chizé et répond notamment aux besoins de l'Outarde canepetière. Elle précise que l'étude citée auparavant ne prend en compte que les surfaces agricoles (hors milieux boisés / urbanisés / artificialisés).

L'Objectif de Développement Durable retenu sera donc :

Disposer de 10 % de la SAU en milieux herbacés gérés favorablement pour l'avifaune de Plaine.

Le taux actuel de surface en herbe est d'environ 10 %, dont 20 % contractualisé en mode de gestion favorable. Mr MEUNIER regrette que les exploitations directement impactées par le tracé LGV n'aient pu bénéficier des mesures MAEt et des mesures compensatoires (l'aménagement foncier n'étant pas clos, le devenir des parcelles est trop incertain pour les intégrer en contractualisation). Jm POTARD rajoute que certaines de ces parcelles arrivent à échéance de contrat et qu'elles n'ont effectivement pas pu être reconduites.

Siège

ZE Ma Campagne
16014 ANGOULEME CEDEX
Tel : 05 45 24 49 49
Fax : 05 45 24 49 99

accueil@charente.chambagri.fr

Antenne Ouest Charente

7 rue du stade
16130 SEGONZAC
Tel : 05 45 36 34 00
Fax : 05 45 36 34 06

ouest-ch@charente.chambagri.fr

Antenne Sud Charente

BP 14 - 35 avenue de l'Aquitaine
16190 MONTMOREAU
Tel : 05 45 67 49 79
Fax : 05 45 25 19 24

sud-ch@charente.chambagri.fr

Antenne Charente Limousine

2 et 4 allée des Freniers
16500 CONFOLENS
Tel : 05 45 84 09 20
Fax : 05 45 84 43 83

ch-limousine@charente.chambagri.fr

Antenne Nord Charente

Avenue Paul Mairat
16230 MANSLE
Tel : 05 45 95 25 58
Fax : 05 45 31 26 62

nord-ch@charente.chambagri.fr



République Française
Etablissement public
loi du 31/01/1924
Siret 181 600 016 000 24
APE 9411Z

www.charente.chambagri.fr

LPRECIGOUT rappelle que le système des mesures compensatoires LGV s'étalera sur plusieurs années.

Remarques ODD2:

Le diagnostic socio-économique a recensé une répartition inégale des linéaires de haies sur le territoire. Si certains secteurs en sont bien pourvus, d'autres nécessiteraient des mesures de restauration.

Remarques ODD3:

Le diagnostic a révélé une bonne répartition géographique des réserves de chasse. Ces territoires sont fortement corrélés avec les sites de rassemblement post nuptiaux. Il est donc important de préserver la qualité et la quiétude de ces sites de rassemblement.

Concernant les autres sites de rassemblement (parcelles agricoles), il est important de mettre en place des techniques culturales favorables aux espèces pour la période de septembre, octobre (maintien des chaumes).

La dérogation acceptant les repousses de céréales et de colza est reconduite pour la campagne 2012. Une demande de dérogation à l'interdiction de considérer les repousses sur chaumes de céréales est en cours auprès du Medde.

Laurent PRECIGOUT mentionne que la culture de Colza n'est intéressante écologiquement que lors de certains stades de son cycle, notamment lors des repousses en début de période automnale pour l'alimentation des rassemblements.

OCLT2) Maintenir ou développer des pratiques de gestion de milieux, favorables aux espèces patrimoniales.

Déclinaison en objectifs de développement Durable

ODD21- Utiliser des pratiques culturales ou de gestion de milieu favorisant les disponibilités alimentaires pour les espèces patrimoniales.

ODD22- Eviter la destruction des nichées.

ODD23- Maintenir ou recréer une mosaïque de parcelles aux assolements diversifiés.

Remarques ODD21 :

Certaines techniques culturales actuelles ne sont pas bénéfiques au développement de la micro faune nécessaire à l'alimentation des espèces d'oiseaux (utilisation intensive de produits phytosanitaires, mode de travail des sols, périodes d'intervention pendant la nidification).

Jm POTARD interpelle les agriculteurs sur la mise en place d'un groupe « Outarde » inter-régional. Catherine MENARD explique l'origine de ce groupe.

Suite à la mise en place de l'élaboration du Docob de la ZPS en Champeigne Tourangelle (Indre et Loire), la Communauté de Commune de Loches a contacté un consultant (Yves Froissart) afin de « désamorcer » certains conflits entre membres du copil et d'aider à la rédaction du DOCOB. Aujourd'hui la plupart des acteurs au départ réfractaires ont intégré les enjeux et mesures de conservation des espèces présentes sur leur territoire.

Souhaitant élargir et profiter de cette expérience, un groupe inter régional s'est constitué en 2012. Composé exclusivement d'agriculteurs occupant les différentes ZPS du Poitou-

Siège
ZE Ma Campagne
16014 ANGOULEME CEDEX
Tel : 05 45 24 49 49
Fax : 05 45 24 49 99
accueil@charente.chambagri.fr

Antenne Ouest Charente
7 rue du stade
16130 SEGONZAC
Tel : 05 45 36 34 00
Fax : 05 45 36 34 06
ouest-ch@charente.chambagri.fr

Antenne Sud Charente
BP 14 - 35 avenue de l'Aquitaine
16190 MONTMOREAU
Tel : 05 45 67 49 79
Fax : 05 45 25 19 24
sud-ch@charente.chambagri.fr

Antenne Charente Limousine
1 et 4 allée des Freniers
16500 CONFOLENS
Tel : 05 45 84 09 20
Fax : 05 45 84 43 83
ch-limousine@charente.chambagri.fr

Antenne Nord Charente
Avenue Paul Mairat
16230 MANSLE
Tel : 05 45 95 25 58
Fax : 05 45 31 26 62
nord-ch@charente.chambagri.fr



République Française
Etablissement public
loi du 31/01/1924
Siret 181 600 016 000 24
APE 9411Z

www.charente.chambagri.fr



Charentes, il doit permettre d'initier une dynamique au travers des divers échanges sur les pratiques de chacun.

Jm POTARD mentionne que le secteur de VILLEFAGNAN n'est pas encore représenté dans ce groupe faute de candidats (1 agriculteur sur la ZPS de Barbezière- Gourville). Il invite donc les agriculteurs volontaires pour participer à cette action à se faire connaître.

Remarques ODD22 :

Les agriculteurs présents précisent que lorsqu'ils trouvent un nid lors des moissons, ils préservent un secteur non récolté. L. PRECIGOUT note que ces mesures ne sont efficaces que si elles sont accompagnées de la mise en place d'un système de protection (grillage autour du nid). Sans ces procédés, les nids sont le plus souvent prédatés (systèmes uniquement possibles à mettre en œuvre pour les Busards, pas pour les Outardes).

En réponse à Mr PEROT et à Mr LAUBERTON, L. PRECIGOUT explique qu'il est difficile d'évaluer les causes de prédation. Il valide cependant l'impact a priori non négligeable des chats et chiens errants

Malgré l'existence d'un arrêté préfectoral, Mr PEROT explique qu'il est difficile de lutter contre ces divagations.

Jm POTARD répond que ce point sera étudié lors de l'élaboration des fiches actions.

Mr LAUBERTON demande la possibilité de financement de cages pièges pour les populations de corvidés. Les agriculteurs rajoute que ces populations ont augmenté depuis ces dernières années.

Catherine MENARD explique que « Natura 2000 » finance des actions ayant un lien avec les besoins de conservation des espèces du site. Dans ce cas précis, il reste donc à démontrer l'impact des corvidés sur les nichés. Le financement de ces dispositifs est donc très improbable dans le cas de Natura 2000.

Remarques ODD23 :

L. PRECIGOUT explique les effets de l'agrandissement des parcelles et de l'homogénéisation du territoire avec la disparition d'une « mosaïque de milieux et des effets lisières » bénéfiques à de nombreuses espèces.

Jm POTARD note la difficulté de disposer d'une cartographie du parcellaire et des cultures sur le territoire, ce point est d'ailleurs récurrent sur la quasi-totalité des ZPS. Les élus sont surpris de la difficulté d'établir un listing précis des exploitations agricoles. Jm POTARD mentionne qu'au fil des années ce listing s'affine.

OCLT3 : Donner aux usagers des outils pour conduire une gestion durable du territoire prenant en compte les besoins des espèces.

Déclinaison en objectifs de développement Durable

ODD31- Intégrer les besoins des espèces en amont de la mise en place de divers projets ou manifestations.

ODD32-Informer et sensibiliser

Siège
ZE Ma Campagne
16014 ANGOULEME CEDEX
Tel : 05 45 24 49 49
Fax : 05 45 24 49 99
accueil@charente.chambagri.fr

Antenne Ouest Charente
7 rue du stade
16130 SEGONZAC
Tel : 05 45 36 34 00
Fax : 05 45 36 34 06
ouest-ch@charente.chambagri.fr

Antenne Sud Charente
BP 14 - 35 avenue de l'Aquitaine
16190 MONTMOREAU
Tel : 05 45 67 49 79
Fax : 05 45 25 19 24
sud-ch@charente.chambagri.fr

Antenne Charente Limousine
2 et 4 allée des Freniers
16500 COMPLENS
Tel : 05 45 84 09 28
Fax : 05 45 84 43 83
ch-limousine@charente.chambagri.fr

Antenne Nord Charente
Avenue Paul Mirat
16230 MANSLE
Tel : 05 45 95 25 58
Fax : 05 45 31 26 62
nord-ch@charente.chambagri.fr



République Française
Etablissement public
loi du 31/01/1924
Siret 181 600 016 000 24
APE 9411Z

www.charente.chambagri.fr





ODD33-Initier une démarche collective et concertée

ODD34-Animer la mise en œuvre du programme d'actions du Document d'Objectif

Remarques ODD31 :

Catherine MENARD explique le régime d'évaluation des incidences.

L'objectif est :

-d'évaluer en amont de la réalisation de projets (inscrits sur une des trois listes de ce régime) si ceux-ci ne portent pas atteinte aux espèces d'intérêt communautaire présentes sur le site

-le cas échéant, redéfinir ces projets pour éviter les impacts.

Une évaluation simplifiée permet de conclure rapidement à l'absence d'impact. Le recours à un cabinet d'étude n'est donc pas systématique. Lors de l'élaboration de cette étude préliminaire, le porteur de projet doit obligatoirement à minima mentionner en quoi son projet consiste et le localiser sur une carte (ainsi que les divers aménagements); il doit enfin démontrer l'absence de susceptibilité d'impact. S'il ne peut le démontrer, il doit s'engager dans une étude plus approfondie. Il peut faire appel à l'opérateur Natura 2000 pour disposer des différentes informations inhérentes à la ZPS (liées aux espèces). Cependant l'opérateur n'a pas vocation à valider la réalisation du projet.

Catherine MENARD mentionne que la DDT est la structure départementale référent à ce sujet (Anne Marie GALLO-CHOLLON). Un espace est dédié à ce sujet sur le site internet de la DREAL POITOU-CHARENTES (listes des Projets Plans ou Manifestation soumis à évaluation, outils et guides d'aide à la réalisation de dossiers d'évaluation).

Jm POTARD énumère quelques exemples d'études préliminaires qui ont été réalisées lors de l'organisation de manifestations (fête des vents à Villefagnan par exemple). Il rappelle qu'une première réunion d'information « Régime d'évaluation des incidences » s'est déroulée en Avril 2011, et que cette action peut être renouvelée si besoin.

Remarques ODD32 :

Différentes remarques concernant le manque d'information ont été faites au cours de la réunion. Jm POTARD prends note et confirme que ce point sera abordé lors de l'élaboration du programme d'action et fera l'objet d'au moins une fiche action.

OCLT 4 : Evaluer l'efficacité de la démarche de conservation "oiseaux" et affiner les connaissances scientifiques.

Déclinaison en objectifs de développement Durable

OCLT 41 : Suivre la mise en œuvre du programme d'action, évaluer sa pertinence, ajuster.

Pas de remarques vis-à-vis de cet objectif.

Siège
ZE Ma Campagne
16014 ANGOULEME CEDEX
Tel : 05 45 24 49 49
Fax : 05 45 24 49 99
accueil@charente.chambagri.fr

Antenne Ouest Charente
7 rue du stade
16130 SEGONZAC
Tel : 05 45 36 34 00
Fax : 05 45 36 34 06
ouest-ch@charente.chambagri.fr

Antenne Sud Charente
BP 14 - 35 avenue de l'Aquitaine
16190 MONTMOREAU
Tel : 05 45 67 49 79
Fax : 05 45 25 19 24
sud-ch@charente.chambagri.fr

Antenne Charente Limousine
2 et 4 allée des Frères
16500 CONFOLENS
Tel : 05 45 84 09 28
Fax : 05 45 84 43 83
ch-limousine@charente.chambagri.fr

Antenne Nord Charente
Avenue Paul Mirat
16230 MANSLE
Tel : 05 45 95 25 58
Fax : 05 45 31 26 62
nord-ch@charente.chambagri.fr



République Française
Etablissement public
loi du 31/01/1924
Siret 181 600 016 000 24
APE 9411Z

www.charente.chambagri.fr



5.2) Objectifs de conservation des espèces à enjeu majeur.

Jm POTARD rappelle l'enjeu de la ZPS qui est d'atteindre ou de rétablir le « bon état de conservation des espèces d'intérêt communautaire » et mentionne la nécessité de se fixer des objectifs de niveaux de population (à restaurer ou à maintenir) chiffrés, à la fois réalistes et atteignables.

Les objectifs de restauration concernent les espèces suivantes:

Outarde canepetière :

- Objectif : Atteindre une population de plus de 30 mâles chanteurs.

Busard cendré :

- Objectif: Atteindre une population de 10 à 20 couples.

Les objectifs de maintien de population concernent les espèces suivantes:

Œdicnème criard :

- Objectif : maintenir un niveau minimum de population de 60 à 70 couples.

Busard Saint-Martin :

- Objectif : maintenir un niveau minimum de population de 6 à 10 couples.

Bruant ortolan :

- Objectif : maintenir un niveau minimum de population de 10 à 15 mâles chanteurs.

Pie grièche écorcheur :

- Objectif: maintenir une population minimum de 25 couples.

Pipit rousseline :

- Objectif : maintenir une population minimum de 5 couples.

6) Planning à venir.

Jm POTARD présente les prochaines phases de l'élaboration du DOCOB :

Septembre : COPIL de validation des enjeux et des objectifs.

Octobre : Groupes de travail élaboration des fiches actions / Charte Natura 2000.

Novembre : COPIL de validation Document d'objectif.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

POTARD Jean Michel

Siège
ZE Ma Campagne
16014 ANGOULEME CEDEX
Tel : 05 45 24 49 49
Fax : 05 45 24 49 99
accueil@charente.chambagri.fr

Antenne Ouest Charente
7 rue du stade
16130 SEGONZAC
Tel : 05 45 36 34 00
Fax : 05 45 36 34 06
ouest-ch@charente.chambagri.fr

Antenne Sud Charente
BP 14 - 35 avenue de l'Aquitaine
16190 MONTMOREAU
Tel : 05 45 67 49 79
Fax : 05 45 25 19 24
sud-ch@charente.chambagri.fr

Antenne Charente Limousine
1 et 4 allée des Freniers
16530 COMPLENS
Tel : 05 45 84 09 20
Fax : 05 45 84 43 83
ch-limousine@charente.chambagri.fr

Antenne Nord Charente
Avenue Paul Mirat
16230 MANSLE
Tel : 05 45 95 25 58
Fax : 05 45 31 26 62
nord-ch@charente.chambagri.fr

Groupe de travail
Document d'objectifs ZPS Plaine de Villefagnan

Enjeux - objectifs



Empuré le 26 juin 2012

ANTICIPER & CONSTRUIRE L'AGRICULTURE DE DEMAIN

Les étapes de la démarche.

Jun 2010 : COPIL de mise en place, Présentation du diagnostic biologique intermédiaire

Février 2011 : Groupes de travaux Présentation des diagnostics socio économiques et biologiques

Jun 2011 : COPIL de validation des diagnostics

Jun 2012 : Groupes de travaux « hiérarchisation des enjeux et définition des objectifs de conservation »

ANTICIPER & CONSTRUIRE L'AGRICULTURE DE DEMAIN

Inventaire d'espèces 2009 « Plaine de Villefagnan »

Nombre d'espèces d'oiseaux inventoriées : 98

35 espèces « patrimoniales » (Directive oiseaux, Liste Rouge nationale, liste rouge Régionale).

↓

19 espèces de la Directive Oiseaux → 16 espèces en Liste Rouge Régionale (hors DO et LRN)

Directive Oiseaux (annexe 1): Espèces menacées de disparition, vulnérables à certaines modifications de leur habitat, considérées comme rares ou nécessitant une attention particulière à cause de la spécificité de leur habitat ainsi que les espèces migratrices dont la venue est régulière.

Liste Rouge Nationale: Espèces les plus menacées en France encourageant des risques d'extinction ou de raréfaction à court ou moyen terme.

Statut de conservation en Poitou Charente : Livre Rouge des oiseaux nicheurs de Poitou -Charentes.

ANTICIPER & CONSTRUIRE L'AGRICULTURE DE DEMAIN

Directive Oiseau (Article 2)

« Les États membres prennent toutes les mesures nécessaires pour maintenir ou adapter la population de toutes les espèces d'oiseaux visées à l'article 1 à un niveau qui corresponde notamment aux exigences écologiques, scientifiques et culturelles, compte tenu des exigences économiques et récréationnelles ».

Enjeu: Maintien du bon état de conservation des espèces d'intérêt communautaire.

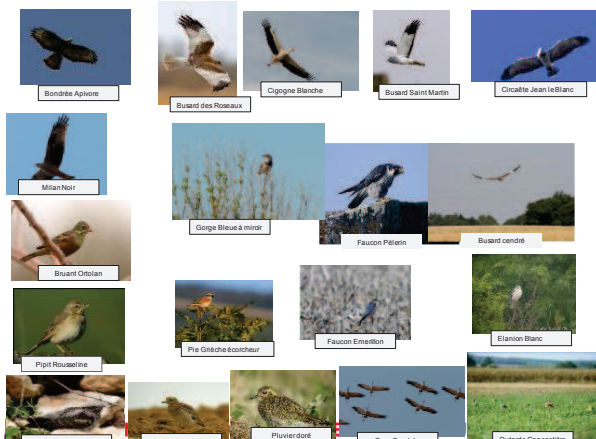
ANTICIPER & CONSTRUIRE L'AGRICULTURE DE DEMAIN

Etape 1) Hiérarchisation du niveau d'enjeu de chaque espèce
 Une note de synthèse de divers enjeux (Patrimonialité, Effectif / aire de répartition, Evolution des habitats d'espèces, Vulnérabilité / Etat de conservation des espèces sur la ZPS).
 Qu'elle priorité pour qu'elle espèce ?

Etape 2) Evaluation des menaces effectives ou potentielles pouvant compromettre la pérennité des espèces à court ou moyen terme et les « croiser » avec les niveaux d'enjeu.

Etape 3) Détermination des objectifs de conservation

ANTICIPER & CONSTRUIRE L'AGRICULTURE DE DEMAIN



Bondrée Apivore, Buisard des Roseaux, Cigogne Blanche, Buisard Saint Martin, Circaète Jean leBlanc, Milan Noir, Gorge Bleue à miroir, Faucon Pèlerin, Buisard cendré, Buisard Orbiain, Pie Glabbe écorcheur, Faucon Emerton, Elanion Blanc, Pipit rousseline, Engoulevent d'Europe, Odelette de Calcutta, Pluvier doré, Oie Candide, Outarde Canopette.

Hiérarchisation des enjeux patrimoniaux pour les espèces recensées en 2009.

	Liste Rouge Régionale						hors LRR (Non nicheurs sur la ZPS)
	En danger	Vulnérable	Rare	En déclin	A surveiller	Indéterminé	
Éteinte en métropole	Enjeu patrimonial très fort						
En danger critique	Enjeu patrimonial très fort						
En danger d'extinction	Enjeu patrimonial très fort						
Vulnérable	Busard ortolan	Circætte caennaise		Busard cendré			
Quasi menacée				Oedicnème criard	Busard Saint Martin		
Préoccupation mineure		Circætte Jean le Blanc		Bondrée apivore	Engoulevant d'Europe	Pluvier doré	
Données insuffisantes	Enjeu patrimonial fort						Traquet motteux
Non applicable		Engoulevant d'Europe		Bondrée apivore		Faucon	
Hors LRR	Moineau soulie	Petit duc scops	Pie-grèche à tête rousse	Pigeon colombin	Faucon Hébreu	Chevêche d'Athènes	
						Cochevis huppé	
						Faucon crénelé	
						Huppe fasciée	
						Vanneau huppé	
						Hirondelle rustique	
						Pic vert	
						Taricé pâle	
						Héron garde bouaf	

Hiérarchisation « Effectif / aire de répartition ».

Deux critères pour établir la note enjeu « effectif / aire de répartition ».

Concernant l'aire de répartition, il s'agit d'apprécier si l'espèce est dans son aire, en marge de son aire de répartition ou isolée.

Concernant le critère effectif, il s'agit d'apprécier l'importance des populations de la ZPS vis à vis des populations départementales, régionales voir nationales. Une note de 1 ne veut pas dire que la ZPS n'a aucune "responsabilité" pour cette espèce.

Plus la note est élevée, plus l'espèce se trouve dans son aire de répartition ou plus les effectifs localisés sur la ZPS ont une importance pour les populations départementales ou régionales. Ainsi une espèce peut être notée 3 alors qu'elle est en marge de son aire mais parce qu'elle contribue, de par ses effectifs, fortement au maintien des populations.

Nom de l'espèce	Statut	Effectif / Répartition
Vanneau huppé	Effectif/fort	3
Engoulevant d'Europe	Effectif/fort	2
Circætte Jean le Blanc	Effectif	1
Bondrée apivore	Effectif	1

Hiérarchisation « Evolution des habitats d'espèces ».

Part de site sur la bordure (en % de la surface)	Evolution de milieux	10%	72%	4,60%		
Non français	Statut biologique de l'espèce sur la ZPS	Milieux herbacés	Cultures céréalières et oléagineuses	Bois	Mosaïque de milieux	Éléments fixes (bâtes, surfaces bâties, clôtures...)
	Busard cendré	+	+	-	-	2
	Busard Saint Martin	+	+	-	-	2
	Oedicnème criard	+	+	-	-	2
	Outarde canepetière	+	+	-	-	2
	Pluvier doré	+	+	-	-	2
	Pipit rousseline	+	+	-	-	2
	Chevêche d'Athènes	+	+	-	-	2
	Moineau soulie	+	+	-	-	2

Le mode de gestion des milieux n'intervient pas dans la notation.

Hiérarchisation « Vulnérabilité / Etat de conservation » des espèces sur la ZPS.

Vulnérabilité	Etat de conservation	Etat de conservation			
		Mauvais	En déclin	Moyen	Bon
En danger	Outarde canepetière, Busard Cendré, Pipit rousseline, Courlis Cendré	Enjeu « Etat de conservation / Vulnérabilité » très fort : 3			
Menacée	Pie grèche à tête rousse, Vanneau Huppé	Oedicnème Criard, Hibou des Marais, Petit Duc, Scop, Bruant Ortolan	Enjeu « Etat de conservation / effectif » fort : 2		
Vulnérable	Vanneau Huppé	Busard Saint Martin, Pie Grèche, Ecorcheur, Pigeon Colombin	Pluvier Doré, Faucon Emerillon, Chevêche d'Athènes		
Rare		Moineau Friquet, Moineau Soulie	Faucon hebreu		
Moyenne	Héron garde Bouaf	Alouette des Champs	Circætte Jean le Blanc, Huppe fasciée, Faucon Pèlerin, Gorge bleue à miroir, Hirondelle rustique, Cochevis Huppé, Busard des Roseaux	Bondrée Apivore, Tourterelle des Bois, Faucon hebreu	Engoulevant d'Europe, Milan noir
Non menacée / à surveiller			Enjeu « Etat de conservation / Vulnérabilité » faible : 1		

Synthèse des notes d'enjeu

Etape 1	Etape 2	Etape 3	Etape 4	Synthèse
Enjeu patrimonial	Enjeu « effectif / aire de répartition »	Enjeu évolution des habitats d'espèces	Enjeu Vulnérabilité / état de conservation	Enjeu global
Très fort : 3	Très fort : 4	Les habitats d'espèces sont bien représentés ou ne subissent pas d'évolution significative. 3	Très fort : 3	Majeur
		L'évolution des habitats d'espèces est moyennement favorable: Soit ils régressent mais la surface disponible est encore suffisante, soit ils sont en augmentation malgré que la surface ne soit pas encore suffisante. La gestion de ces habitats ne prend pas en compte les besoins des espèces. 2	Fort : 2	Fort
		L'évolution des habitats d'espèces n'est pas favorable et/ou la surface disponible n'est pas suffisante. 1	Modéré : 1	Moyen
				Modéré
	Fort : 3			
	Modéré : 2			
	Faible : 1			

Niveau d'enjeu des espèces de l'annexe 1 de la Directive Oiseaux.

Note enjeu	Niveau d'enjeu	Espèces
> 10	Majeur	Outarde Canepetière, Busard Cendré, Bruant Ortolan, Busard Saint Martin, Oedicnème Criard, Pie Grèche Ecorcheur, Pipit Rousseline.
6 < N < 10	Fort	Pluvier Doré, Faucon Emerillon, Hibou des Marais
	Moyen	Bondrée Apivore, Circætte Jean le Blanc, Milan Noir, Busard des Roseaux, Gorge Bleue à miroir, Faucon Pèlerin.
< 6	Modéré	Engoulevant d'Europe, Grue Cendrée, Cigogne Blanche, Elanion blanc, Milan royal.

Niveau d'enjeu des autres espèces patrimoniales de la Liste Rouge Régionale

Niveau d'enjeu	Espèces
Enjeu fort Note enjeu > 8	Courlis Cendré, Petit Duc Scop, Pie Grièche à tête rousse, Chevêche d'Athéna, Vanneau Huppé, Moineau Soulcie,
Enjeu moyen 7 < Note enjeu < 8	Huppe Fascié, Pigeon Colombin, Moineau Friquet, Faucon hobereau,
Enjeu modéré Note enjeu < 7	Allouette des champs, Cochevis Huppé, Hirondelle Rustique, Tourterelle des bois, Héron Garde Bœuf, Bécasse des Bois, leux, Faucon crécerelle, Pic vert, Taiter pâle

ANTICIPER & CONSTRUIRE L'AGRICULTURE DE DEMAIN

Objectifs de conservation	Espèces enjeux majeur et fort	Justification de l'objectif à atteindre
Restauration	Outarde Canepetière	Fort déclin des populations charentaises de 2000 à 2009 (de 106 à 49 mâles), mais concentration des populations dans les 2 ZPS qui regroupent 83 % des effectifs du département. Déséquilibre entre le nombre de mâles et de femelles. Vulnérabilité très importante des nichées et des jeunes durant leur phase d'élevage. Nécessité de rétablir une population viable capable de se reproduire. Objectif: Restauration d'une population d'au moins 30 individus (niveau de population optimum recensés entre 2000 et 2009).
	Busard Cendré	Espèce emblématique qui devient rare en Charente, essentiellement répartie sur les 2 ZPS du département. 6 couples recensés en 2008, trois nids trouvés et protégés, 7 jeunes marqués. 6 couples comptés en 2009, un nid trouvé mais protégé. 4 couples recensés en 2010, pas de nids trouvés. Objectif: Permettre aux couples présents sur la ZPS de mener à terme une phase de reproduction. Restauration d'une population minimum de 10 couples.
Maintien	Oedicnème Criard	Objectif: Maintenir un niveau minimum de population de 60 couples.
	Busard Saint Martin	L'espèce semble en progression en Charente. Sur la ZPS. Objectif: Maintenir un niveau minimum de population de 10 couples. Cet objectif passe par le succès des nids.
	Bruant Ortolan	Population régionale en voie de disparition (restent cependant la seule population de tout l'Ouest de la France). La ZPS accueille la population la plus importante du département avec 12 mâles chanteurs inventés en 2009. Objectif: Maintenir un niveau minimum de population de 15 mâles chanteurs.
	Pie Grièche Ecorcheur	Population bien établie sur la ZPS avec 25 couples recensés. Espèce menacée par la modification et disparition de son habitat. Objectif: Maintenir une population minimum de 25 couples.
	Pic Rousselet	Les couples observés quasi annuellement sont très localisés (Souigné, Villepagan). Objectif: Maintenir un niveau minimum de population de 10 couples.

ANTICIPER & CONSTRUIRE L'AGRICULTURE DE DEMAIN

Etape 1) Hiérarchisation du niveau d'enjeu de chaque espèce

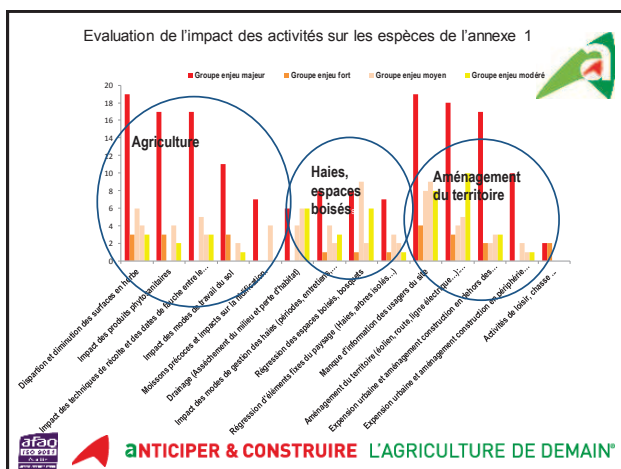
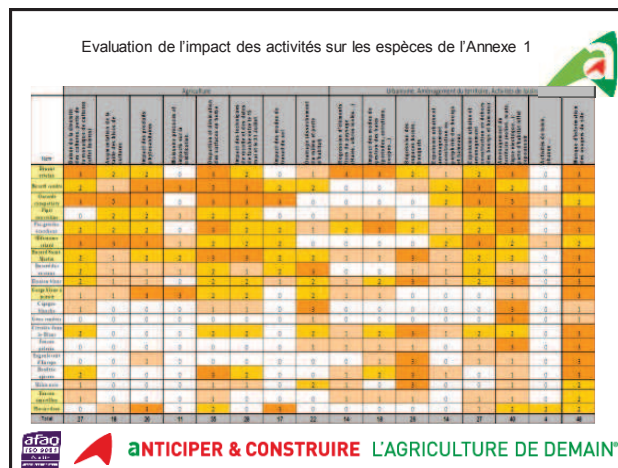
Une note de synthèse de divers enjeux (Patrimonialité, Effectif / aire de répartition, Evolution des habitats d'espèces, Vulnérabilité / Etat de conservation des espèces sur la ZPS).

Qu'elle priorité pour qu'elle espèce ?

Etape 2) Evaluation des menaces effectives ou potentielles pouvant compromettre la pérennité des espèces à court ou moyen terme et les « croiser » avec les niveaux d'enjeu.

Etape 3) Détermination des objectifs de conservation

ANTICIPER & CONSTRUIRE L'AGRICULTURE DE DEMAIN



Etape 1) Hiérarchisation du niveau d'enjeu de chaque espèce

Une note de synthèse de divers enjeux (Patrimonialité, Effectif / aire de répartition, Evolution des habitats d'espèces, Vulnérabilité / Etat de conservation des espèces sur la ZPS).

Qu'elle priorité pour qu'elle espèce ?

Etape 2) Evaluation des menaces effectives ou potentielles pouvant compromettre la pérennité des espèces à court ou moyen terme et les « croiser » avec les niveaux d'enjeu.

Etape 3) Détermination des objectifs de conservation



ANTICIPER & CONSTRUIRE L'AGRICULTURE DE DEMAIN

Un Objectif de Conservation à Long Terme:

- Ce que l'on cherche à atteindre à long terme.
- Permet d'assurer la restauration ou la conservation des espèces qui ont justifiées la désignation du site.

les Objectif de Développement Durable :


- Déclinaison concrète des objectifs de Conservation à long terme en objectifs intermédiaires et opérationnels.
- Prennent en compte les exigences économiques, sociales et culturelles.
- Réalistes, atteignables et cohérents.
- Définissent les résultats attendus par la mise en œuvre du DOCOB.
- Permettent de définir le programme d'action.

ANTICIPER & CONSTRUIRE L'AGRICULTURE DE DEMAIN



Les objectifs de conservation

Objectifs de Conservation Long Terme	Objectifs de Développement Durable	Espèces d'intérêt communautaire visées
	Disposer de 15% à 20 % de la surface de la ZPS en milieu herbacé dont la moitié gérés favorablement. (à minima 10% de la SAU).	Oularde canepetière, Busard Saint martin, Busard Cendré, Bruant ortolan, Oedicnème criard.
Rétablir ou maintenir suffisamment d'habitats favorables aux espèces patrimoniales.	Rétablir ou maintenir un linéaire de haie, judicieusement localisé avec les espaces boisés et les éléments fixes du paysage. (corridors écologiques). Préserver et améliorer la qualité et la tranquillité des sites de rassemblement post nuptiaux.	Pie grièche, Bruant ortolan. Oularde canepetière, Oedicnème Criard.
Maintenir ou développer des pratiques de gestion de milieu, favorables aux espèces patrimoniales.	Utiliser des pratiques culturales ou de gestion de milieu favorisant les disponibilités alimentaires pour les espèces patrimoniales. Eviter la destruction non intentionnelle des nichées. Maintenir ou recréer une mosaïque de parcelles aux assolements diversifiés.	Toutes les espèces Oularde canepetière; Busard Cendré, Busard Saint martin, Pie grièche, Bruant ortolan, Oedicnème criard. Oularde Canepetière, Oedicnème criard, Bruant Ortolan, Pie grièche écorcheur, Pipit Roussette...



ANTICIPER & CONSTRUIRE L'AGRICULTURE DE DEMAIN

Objectifs de Conservation Long terme	Objectifs de Développement Durable	Espèces d'intérêt communautaire visées
Donner aux usagers des outils pour conduire une gestion durable du territoire prenant en compte les besoins des espèces.	Intégrer les besoins des espèces en amont de la mise en place de divers projets ou manifestations.	Toutes les espèces
	Informier et sensibiliser	Toutes les espèces
	Initier une démarche collective et concertée	Toutes les espèces
	Animer la mise en œuvre du programme d'actions du Document d'Objectif	Toutes les espèces
Evaluer l'efficacité de la démarche de conservation "oiseaux" et affiner les connaissances scientifiques.	Suivre la mise en œuvre du programme d'action, évaluer sa pertinence, ajuster.	Toutes les espèces

ANTICIPER & CONSTRUIRE L'AGRICULTURE DE DEMAIN

Les étapes à venir

- **Septembre 2012:** COPIL de validation « enjeux / objectifs »
- **Octobre 2012:** Groupes de travaux « programme d'action (fiches actions, charte Natura 2000) »
- **Décembre 2012 :** COPIL de validation




ANTICIPER & CONSTRUIRE L'AGRICULTURE DE DEMAIN

PRÉFET DE LA CHARENTE

Angoulême, le 15 AVR. 2013

Direction départementale des territoires

Service Eau – Environnement - Risques
Unité environnement et milieux naturels

Affaire suivie par : Anne-Marie Gallo-Chollon
Tél. : 05 17 17 38 57
anne-marie.gallo-chollon@charente.gouv.fr

COMITE DE PILOTAGE NATURA 2000
du site « Plaine de Villefagnan »

Réunion du 12 mars 2013

Le comité de pilotage du site Natura 2000, zone de protection spéciale (ou ZPS) « Plaine de Villefagnan » FR 5412021, s'est réuni le 12 mars 2013, sous la présidence de M. Aymeric JAUD, secrétaire général de la sous-préfecture de Confolens, dans la salle des fêtes de la commune de Courçôme.

Participaient à la réunion :

Mme Christiane PREVOST, maire de Villefagnan,
M. Claude PEROT, maire de la Magdeleine,
M. Michel FERRET, maire de Souvigné,
M. Frédéric MAHE, représentant la fédération des chasseurs de Charente,
M. Pierre LANDRE, représentant les forestiers privés de Charente, le syndicat départemental de la propriété privée rurale, et le CETEF 16,
M. Alain BOUSSARIE, président de Charente Nature,
M. Laurent PRECIGOUT, naturaliste Charente Nature,
M. Sébastien FOURNIER, représentant le conservatoire des espaces naturels de Poitou-Charentes,
M. Sébastien GAUTHIER, représentant les jeunes agriculteurs.
M. BRET, conseiller municipal de Tusson,
M. BOISROND, conseiller municipal de Villefagnan,
M. COUTANT, représentant la fédération départementale de groupement de défense contre les organismes nuisibles,

Assistaient également à la réunion :

M. Jean-Michel POTARD, en charge de l'élaboration du DOCOB, conseiller à la chambre d'agriculture de la Charente,
M. Yann ROLLAND, chargé de mission Natura 2000, direction régionale de l'environnement de l'aménagement et du logement,
Mme Anne-Marie GALLO-CHOLLON, chargée de mission Natura 2000, direction départementale des territoires

Était excusé :

M. Franck BONNET, conseiller général du canton d'Aigre, maire de Saint-Fraigne.

M. Aymeric JAUD remercie les membres de leur présence. Il précise qu'il remplace Madame Murièle BOIREAU, sous-préfète de Confolens, qui préside habituellement les comités de pilotage, retenue par d'autres obligations.

Après un tour de salle de présentation, il indique l'ordre du jour qui consiste principalement en la validation des enjeux et des objectifs du document d'objectifs.

La parole est donnée à Jean-Michel POTARD, technicien de la chambre d'agriculture qui a pour mission d'élaborer le document d'objectifs du site. Il s'appuie sur un cahier des charges techniques qui décrit les différentes étapes à suivre.

M. POTARD présente le déroulé de la réunion : (diaporama joint au présent compte-rendu)

1) Rappels historiques sur l'élaboration du document d'objectifs.

En raison du retard pris lors de la réalisation des diagnostics socio-économiques, une demande de prolongation a été accordée pour parachever le DOCOB.

2) Rappel des résultats d'inventaires d'espèces, objectifs de la directive Oiseaux.

Charente Nature a réalisé ces inventaires en 2009 /2010, sur un cycle biologique complet. Le diagnostic environnemental a pris plus d'une année avec des étapes de terrain mensuelles. Pour chaque groupe d'espèces, des protocoles ont été définis et été validés par le Conseil scientifique régional du patrimoine naturel (CSRPN). Parmi les 98 espèces inventoriées, 35 d'entre elles sont inscrites sur différentes listes précisant leur statut d'espèces menacées : Annexe 1 de la Directive Oiseaux (19 espèces), liste Rouge Nationale, liste Rouge Régionale. L'enjeu de la ZPS est le rétablissement ou le maintien dans un **bon état de conservation des espèces d'intérêt communautaire.**

3) Présentation de la démarche de hiérarchisation des espèces.

Il s'agit d'une démarche spécifique à la ZPS de Villefagnan car il n'existe pas de démarche standard. Elle permet de définir un niveau d'enjeu (majeur, fort, moyen, modéré) qui résulte de l'addition des notes attribuées au cours des différentes étapes qui sont les suivantes :

Etape 1 : Evaluation du niveau de patrimonialité. Il est obtenu pour chaque espèce par croisement des statuts de la liste Rouge Nationale et des statuts de la liste Rouge Régionale.

Etape 2 : Evaluation d'un critère effectif / aire de répartition. Concernant la notion d'effectif, il s'agit d'apprécier l'importance des populations de la ZPS vis à vis des populations départementales, régionales voire nationales (une colonne « recensement 2009 » permet de rappeler les niveaux de population et leur répartition géographique).

Concernant l'aire de répartition, il s'agit d'apprécier si l'espèce est dans, en marge ou isolée de son aire de répartition. Ainsi, une espèce en marge de son aire de répartition peut être fortement notée parce qu'elle contribue, de par ses effectifs et sa localisation, au maintien des populations départementales, régionales.... Cependant la ZPS a toujours une responsabilité de conservation même si cette espèce présente un intérêt moindre vis-à-vis de ce critère.

Etape 3 : Evaluation de l'évolution des habitats d'espèces (qualité, quantité). : l'évaluation de ce critère ne tient pas compte des modes de gestion des milieux (ces derniers sont recensés dans les menaces). Une note favorable est donnée pour les habitats qui disposent d'une bonne surface et ne subissant pas d'évolution significative.

Une note « moyennement favorable » est donnée aux habitats qui régressent mais dont la surface disponible est encore suffisante ou aux habitats qui augmentent mais dont la surface n'est pas encore suffisante.

Une note « défavorable » est donnée aux habitats dont la surface disponible est largement insuffisante. M.POTARD précise que ces notations sont réalisées sur avis d'expert.

Etape 4 : Evaluation d'un critère vulnérabilité / état de conservation des espèces sur la ZPS.

Le cumul des notes attribuées au cours de ces 4 étapes permet d'aboutir au tableau de hiérarchisation des enjeux des 19 espèces de la Directive Oiseaux présentes sur la ZPS « Plaine de Villefagnan ». Plus l'enjeu est fort, plus il faudra mettre en place des actions fortes et immédiates. Il est rappelé que le territoire du Poitou-Charentes a une responsabilité majeure dans la sauvegarde de l'outarde. On la qualifie d'espèce parapluie étant donné son niveau d'exigence.

4) Evaluation des menaces.

Les principales menaces pour les espèces à enjeu majeur sont :

- la disparition et la diminution des surfaces en herbes,
- des modes de gestion des milieux inadaptés (techniques de gestion et période d'intervention),
- une perte de territoire due à différentes opérations d'aménagement du territoire,
- une expansion urbaine en dehors des zones déjà urbanisées,
- des pratiques et des prises de décision inadéquates liées à un manque d'information.

M. PRECIGOUT précise que dans l'idéal, les oiseaux préfèrent avoir davantage de petites parcelles herbacées réparties entre les cultures avec un maillage de haies et de bosquets. Les 15% de surface en herbe nécessaires existent mais il faudrait mettre en œuvre des mesures de gestion favorables. Par ailleurs, s'agissant des activités de loisirs pratiquées dans le secteur telles que la randonnée et l'ULM, Jean-Michel Potard indique qu'elles sont sans impact sur les espèces. Il est précisé que le tableau des menaces comporte une notation qui va de 0 à 3.

5) Détermination des objectifs de conservation et de développement durable.

Ils ont été déterminés en groupes de travail auquel ont assisté des élus, des représentants d'organismes concernés (chasse, défense contre les organismes nuisibles) et des propriétaires agriculteurs. Ce travail a eu lieu en juin 2012. Les 4 objectifs de conservation à long terme, devant assurer la restauration pour les espèces les plus menacées ou le maintien pour les autres espèces, sont déclinés en 10 objectifs opérationnels de développement durable. Ils sont présentés en pages 23 et 24.

L'objet de la réunion de ce jour consiste à valider cette proposition d'objectifs.

M. POTARD demande s'il y a des remarques. M. COUTANT souhaite des précisions sur le « travail du sol ». Il s'agit du labour qui constitue l'un des pratiques les plus développées sur la zone. M.PRECIGOUT indique que le labour a un impact sur les orthoptères (criquets, sauterelles, grillons...) qui constituent une manne nourricière pour les oiseaux, cela a donc un impact sur la ressource alimentaire. M. COUTANT s'inquiète à propos de l'ambrosie qui est une plante invasive. Pour parvenir à l'endiguer, il est préconisé de la laisser naître et de déchaumer ensuite. M.POTARD informe que des groupes de travail régionaux vont être mis en place pour étudier l'impact des semis directs ou travail simplifié du sol sur les oiseaux. En parallèle, il signale que sur les 800 hectares de surface en herbe, seuls 250 hectares sont gérés en mesures agro-environnementales territorialisées. Il faudrait engager 4 à 500 hectares de plus.

S'agissant de la mortalité des nichées, il pourra être prévu la mise en place d'une veille assurée par un animateur pour repérer les nids bien avant les moissons afin de les sauver. Les principales actions à prévoir dans la charte seront liées aux pratiques agricoles.

Le président fait procéder au vote pour la validation des objectifs tels qu'ils ont été présentés : ils sont validés à l'unanimité.

6) Planning à venir.

Les prochaines étapes de la procédure d'élaboration du DOCOB sont les suivantes :

- organisation de deux groupes de travail thématiques : activités agricoles d'une part et aménagement du territoire plus activités récréatives et promotion du patrimoine naturel d'autre part, d'ici la fin du mois de mars 2013, afin d'élaborer en concertation les fiches actions et la charte, dernière pièce constitutive du DOCOB. M. POTARD se charge d'envoyer rapidement les invitations. M. ROLLAND explique qu'il existe une matrice de fiche action qui sert de base à tous les DOCOB. La DREAL tient un tableau de bord régional de suivi de ces fiches-actions.
- après son passage devant le comité scientifique régional du patrimoine naturel, une réunion du COPIL de validation du DOCOB complet est prévue pour mai 2013.
- enfin lorsque le DOCOB validé par le COPIL sera approuvé par arrêté préfectoral, la présidence et l'animation du site Natura 2000, « Plaine de Villemagnan » seront proposées aux collectivités et à leurs regroupements selon les prescriptions de la loi relative au développement des territoires ruraux, dite loi DTR.

7) Questions diverses

- **Evaluation des incidences Natura 2000** : L'article 6-3 de la directive européenne instaure un régime d'évaluation d'incidences de tout projet, plan, action, prévu en sites Natura 2000 pour prévenir les atteintes à leurs objectifs de conservation. M. LANDRE souligne que l'étude d'incidences doit rester proportionnelle au projet. En effet, M. ROLLAND indique que l'étude d'incidences s'effectue en deux temps. Elle est dite **préliminaire** lorsque le projet n'engendre aucun effet significatif sur le milieu. Toutefois en cas de doute, il faut passer à l'évaluation **complète**. Dans ce cas, une expertise est nécessaire et il faut convenir de faire appel à un bureau d'études. Dans tous les cas, il est conseillé d'intégrer très en amont les effets environnementaux des projets. L'animateur qui sera recruté pour la mise en œuvre du DOCOB pourra venir en aide aux porteurs de projets, mais il est précisé qu'en aucun cas il réalisera l'étude d'incidences.

- **Outils de mise en œuvre des actions du DOCOB** : M. ROLLAND présente les outils existants pour mettre en œuvre les actions qui auront été retenues dans le programme élaboré en groupes de travail. Il rappelle qu'en France, Natura 2000 est basé sur la notion de démarche volontaire. On distingue les outils réservés aux surfaces agricoles qui sont :

- les MAEt ou mesures agri-environnementales territorialisées réservées aux agriculteurs. Ces mesures rémunèrent un manque à gagner généré par des pratiques respectueuses de l'environnement. M. COUTANT demande s'il faut attendre le nouveau programme pour contractualiser. M. ROLLAND n'a pas d'information à ce stade. M. POTARD indique que des groupes de travail ont fait remonter des remarques sur l'ancien programme. Il estime que le nouveau programme ne sera pas sensiblement différent.
- Les contrats propres aux surfaces non agricoles sont une forme de subvention pour réaliser des travaux, soit personnellement, dans ce cas un barème est appliqué, ou bien délégués à une entreprise et rémunérés sur factures. Ils sont destinés à financer un surcoût.
- La charte s'adresse aux agriculteurs ou aux non-agriculteurs. Elle n'engendre pas de surcoût de gestion et ne donne donc pas lieu à rémunération.

- Il s'agit simplement d'un engagement sur de bonnes pratiques qui favorise leur reconnaissance. Elle permet l'exonération de la taxe foncière sur le non-bâti.

La durée d'engagement pour les trois outils est de 5 ans.

- **Prédation et espèces invasives** : M. COUTANT constate que l'état des lieux des espaces protégés est réalisé mais demande ce qu'il en est des prédateurs et des espèces invasives. M. POTARD répond que le cas des corvidés et des chiens et chats errants a été évoqué : la difficulté consiste à évaluer les effets nuisibles que ces espèces engendrent. Sur les espèces protégées prioritaires on connaît les causes de la diminution des populations. Il en ressort que la prédation reste minime par rapport aux autres causes. M. MAHE fait remarquer que la lutte contre la prédation n'est pas prévue dans le cadre du DOCOB et ne voit pas comment mettre en place une action sur les corvidés.

- M. COUTANT demande ce qu'il est prévu pour diminuer l'impact des produits phytosanitaires. M. POTARD répond qu'il convient de s'interroger sur l'adaptation des pratiques actuelles à l'objectif de conservation des espèces et la préservation de leur disponibilité alimentaire. En réponse, la réduction des volumes sera encouragée, ainsi que l'adaptation des périodes d'utilisation et la pratique du semis direct.

L'ordre du jour étant épuisé, le président clôt la séance en remerciant les participants présents et la municipalité de Courcôme pour son accueil.

Le Président,



Aymeric JAUD

Comité de pilotage
Document d'objectifs ZPS « Plaine de Villefagnan »
Enjeux - objectifs
 AGRICULTURES & TERRITOIRES
 CHAMBRE D'AGRICULTURE CHARENTE
 12 Mars 2013
 ANTICIPER & CONSTRUIRE L'AGRICULTURE DE DEMAIN

Plan
 1) Historique des étapes de la démarche
 2) Rappel des inventaires biologiques
 3) Les étapes pour définir les objectifs de conservation
 4) Définition des objectifs de conservation
 5) Prochaines étapes
 6) Les outils de contractualisation
 ANTICIPER & CONSTRUIRE L'AGRICULTURE DE DEMAIN

Historique des étapes de la démarche.

Juin 2010 : COFIL 1 de mise en place, diagnostic biologique intermédiaire.

Février 2011 : Groupes de travail. Diagnostics socio-économiques et biologiques.

Juin 2011 : COFIL 2. validation des diagnostics.

Juin 2012 : Groupe de travail « hiérarchisation des enjeux et définition des objectifs de conservation ».

Mars 2013: COFIL 3 : Validation des enjeux et objectifs de conservation.

Plan
 1) Historique des étapes de la démarche
 2) Rappel des inventaires biologiques
 3) Les étapes pour définir les objectifs de conservation
 4) Définition des objectifs de conservation
 5) Prochaines étapes
 6) Les outils de contractualisation
 ANTICIPER & CONSTRUIRE L'AGRICULTURE DE DEMAIN

Inventaires biologiques

98 espèces d'oiseaux inventoriées

35 espèces patrimoniales

19 espèces Directive Oiseaux

16 espèces Liste Rouge Régionale (hors DO et LRN)

Objectif final de la ZPS =

Maintien du bon état de conservation des espèces d'intérêt communautaire dans une logique de développement durable

Plan
 1) Historique des étapes de la démarche
 2) Rappel des inventaires biologiques
 3) Les étapes pour définir les objectifs de conservation
 4) Définition des objectifs de conservation
 5) Prochaines étapes
 6) Les outils de contractualisation
 ANTICIPER & CONSTRUIRE L'AGRICULTURE DE DEMAIN

Etapes pour définir les objectifs de conservation

1: Hiérarchiser le niveau d'enjeu des espèces.
Diagnostic biologique

2: Recenser les activités/ Evaluer les impacts.
Diagnostic socio économique

3: Croiser enjeux espèces / menaces.

↓

Définir les objectifs de conservation



Note patrimonialité

		Liste Rouge Régionale					hors LRR
		En danger	Vulnérable	Rare	En déclin	A surveiller	Indéterminé (Non nicheurs sur la ZPS)
Liste Rouge Nationale	Éteinte en métropole						
	En danger critique						
	En danger d'extinction	Enjeu patrimonial très fort					
	Vulnérable						
	Quasi menacée						
	Préoccupation mineure						
	Données insuffisantes	Enjeu patrimonial fort					
	Non applicable						
Hors LRN	Enjeu patrimonial modéré						

Note « Effectif / aire de répartition »

Effectif : Importance des populations de la ZPS vis à vis des effectifs des populations départementales, régionales voir nationales.

Aire de répartition: L'espèce est dans, en marge ou isolée de son aire de répartition.

Note « évolution des habitats d'espèces »

Favorable: Habitats bien représentés ou ne subissant pas d'évolution significative.

Moyennement favorable: En régression mais la surface disponible est encore suffisante ou en augmentation mais la surface disponible n'est pas encore suffisante.

Défavorable: Evolution défavorable, la surface disponible devient insuffisante.

Note « Vulnérabilité / Etat de conservation »

		Etat de conservation sur la ZPS				
		Mauvais	En déclin	Moyen	Assez bon	Bon
Vulnérabilité Sur la ZPS	En danger	Enjeu « Etat de conservation / vulnérabilité » très fort.				
	Menacée					
	vulnérable			Enjeu « Etat de conservation / Vulnérabilité » fort.		
	Rare					
	Moyenne					
	Non menacée à surveiller	Enjeu « Etat de conservation / Vulnérabilité » modéré.				

ANTICIPER & CONSTRUIRE L'AGRICULTURE DE DEMAIN

Niveau d'enjeu des espèces (Do)

Note enjeu	Niveau d'enjeu	Espèces
> 10	Majeur	Outarde Canepetière, Busard Cendré, Bruant Ortolan, Busard Saint Martin, Oedicnème Criard, Pie Grièche Ecorcheur, Pipit Rousseline.
6 < N < 10	Fort	Pluvier Doré, Faucon Emerillon
	Moyen	Bondrée Apivore, Circaète Jean le Blanc, Milan Noir Busard des Roseaux, Gorge Bleue à miroir, Faucon Pèlerin.
< 6	Modéré	Engoulevent d'Europe, Grue Cendrée, Cigogne Blanche, Elanion blanc.

Niveau d'enjeu	Avis d'expert
Enjeu majeur	Espèces de plaines fortement menacées, au statut de conservation mauvais nécessitant des mesures de conservation fortes et immédiates. La plupart sont fortement impactées par les activités recensées sur la ZPS.
Enjeu fort	Espèces migratrices de milieux boisés utilisant la ZPS comme territoire de chasse / Espèces de plaine nouvelles pour le site.
Enjeu moyen	Espèces occasionnelles sur le site.
Enjeu modéré	

ANTICIPER & CONSTRUIRE L'AGRICULTURE DE DEMAIN

Niveau d'enjeu des espèces patrimoniales de la Liste Rouge Régionale

Niveau d'enjeu ²	Espèces
Enjeu fort Note enjeu > 8	Courlis Cendré, Petit Duc Scop, Pie Grièche à tête rousse, Chevêche d'Athéna, Vanneau Huppé, Moineau Soulcie.
Enjeu moyen 7 < Note enjeu < 8	Huppe Fascié, Pigeon Colombin, Moineau Friquet.
Enjeu modéré Note enjeu < 7	Allouette des champs, Cochevis Huppé, Hirondelle Rustique, Tourterelle des bois, Bécasse des Bois, Traquet motteux, Faucon crécerelle.

CONSTRUIF **EMAIN**

Exigences écologiques des espèces à enjeu majeur et fort.

Habitats d'espèces / Disponibilité alimentaire / Succès des nichées.

=

Surface en herbe suffisante, couverts adaptés, parcelles nombreuses alternant avec les zones de cultures.

Diversité de cultures. Mosaique de paysage et d'assolement.

+

Quiétude des zones de reproduction et de rassemblement, milieux favorables aux rassemblements postnuptiaux.

+

Présence d'une mosaïque de micro habitats: haies, bosquets...

+

Connections entre les zones accueillant les différents noyaux de populations.



Les activités socio-économiques

Agriculture	88% de la surface du territoire
Grandes cultures	72 % de la SAU
surfaces en herbe	10 % de la SAU (en ↘)

6 communes avec document d'urbanisme (prise en compte des enjeux environnementaux)
7 communes Règlement National d'Urbanisme

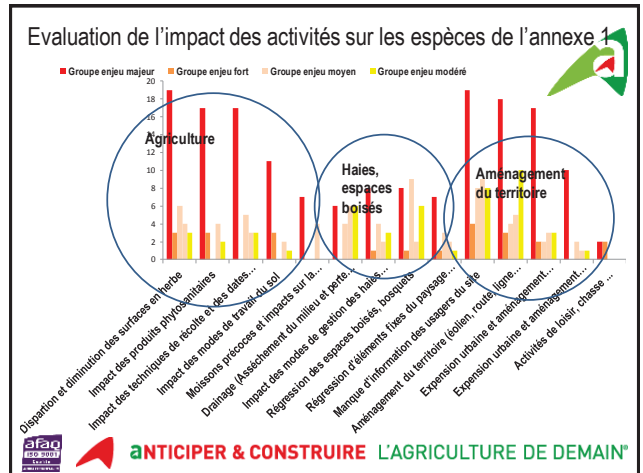
2 parcs éoliens à l'Est de la ZPS, un à l'Ouest de la ZPS
Un schéma régional éolien, une charte départementale.

Aucune activité de loisirs n'a révélé d'impact négatif majeur.



Exemple d'évaluation de l'impact des activités sur les espèces de l'Annexe 1

	Agriculture							Urbanisme, Aménagement du territoire, Activités de loisirs									
	Disparition et diminution des surfaces en herbe	Impacts des herbicides de séchage et des débris de foin sur la faune et la flore	Baisse de la diversité des cultures, perte de la mosaïque de cultures (forêt, haies)	Impact des produits phytosanitaires	Drainage (Assèchement du milieu et perte d'habitat)	Augmentation de la taille des blocs de cultures	Impact des modes de travail du sol	Maisons précoques et impacts sur la nidification	Manque d'information des usagers du site	Aménagement du territoire (voies, route, ligne électrique, habitat, effet d'écrasement)	Expansion urbaine et aménagement	Expansion urbaine et aménagement	Construction de nouveaux logements et bureaux	Regression des espaces boisés, bosquets	Impact des modes de gestion des haies (périodes, entretiens, coupes...)	Regression d'éléments fixes du paysage (Haies, arbres isolés...)	Expansion urbaine et aménagement construction en périphérie des bourgs et hameaux
Outarde canepetière	3	3	3	3	0	3	3	0	2	3	3	0	0	0	0	2	1
Pie-grièche écorcheur	3	2	2	2	1	2	2	0	3	3	2	2	3	2	1	1	0
Œdicnème criard	2	2	3	3	0	3	2	1	2	2	3	0	0	0	0	2	1



Plan

- 1) Historique des étapes de la démarche
- 2) Rappel des inventaires biologiques
- 3) Les étapes pour définir les objectifs de conservation
- 4) Définition des objectifs de conservation
- 5) Prochaines étapes
- 6) Les outils de contractualisation

afao ANTICIPER & CONSTRUIRE L'AGRICULTURE DE DEMAIN

OCLT	ODD	Espèces d'intérêt communautaire visées
Rétablir ou maintenir suffisamment d'habitats favorables aux espèces patrimoniales.	Disposer de 10 % de la SAU en milieux herbacés, gérés favorablement pour l'avifaune de Plaine.	Outarde canepetière, Busard Saint martin, Busard cendré, Bruant ortolan, Œdicnème criard.
	Rétablir ou maintenir un linéaire de haie, judicieusement localisé avec les espaces boisés et les éléments fixes du paysage (corridors écologiques).	Pie grièche, Bruant ortolan.
	Préserver et améliorer la qualité et la tranquillité des sites de rassemblement post nuptiaux.	Outarde canepetière, Œdicnème Criard.
Maintenir ou développer des pratiques de gestion de milieux, favorables aux espèces patrimoniales.	Utiliser des pratiques culturales ou de gestion de milieu favorisant les disponibilités alimentaires pour les espèces patrimoniales.	Toutes les espèces
	Éviter la destruction non intentionnelle des nichées.	Outarde canepetière, Busard cendré, Busard Saint martin, Pie grièche, Bruant ortolan, Œdicnème criard, Pipit rousseline.
	Maintenir ou recréer une mosaïque de parcelles aux assolements diversifiés.	Outarde Canepetière, Œdicnème criard, Bruant Ortolan, Pie grièche écorcheur, Pipit rousseline.

afao ANTICIPER & CONSTRUIRE L'AGRICULTURE DE DEMAIN

OCLT	ODD	Espèces d'intérêt communautaire visées
Donner aux usagers des outils pour conduire une gestion durable du territoire prenant en compte les besoins des espèces.	Intégrer les besoins des espèces en amont de la mise en place de divers projets ou manifestations.	Toutes les espèces
	Informier et sensibiliser	Toutes les espèces
	Initier une démarche collective et concertée Animer la mise en œuvre du programme d'actions du Document d'Objectif	Toutes les espèces
Évaluer l'efficacité de la démarche de conservation "oiseaux" et affiner les connaissances scientifiques	Suivre la mise en œuvre du programme d'action, évaluer sa pertinence, ajuster.	Toutes les espèces

afao ANTICIPER & CONSTRUIRE L'AGRICULTURE DE DEMAIN

Objectifs de conservation	Espèces enjeux majeur et fort	Justification de l'objectif à atteindre
Restauration	Outarde Canepetière	Fort déclin des populations charentaises de 2000 à 2009 (de 106 à 49 mâles), mais concentration des populations dans les 2 ZPS qui regroupent 83 % des effectifs du département. Déséquilibre entre le nombre de mâles et de femelles. Vulnérabilité très importante des nichées et des jeunes durant leur phase d'élevage. Nécessité de rétablir une population viable capable de se reproduire. : Atteindre une population de plus de 30 mâles chanteurs
	Busard Cendré	Espèce emblématique qui devient rare en Charente, essentiellement réparti sur les 2 ZPS du département. 6 couples recensés en 2008, trois nids trouvés et protégés, 7 jeunes marqués. 6 couples cantonnés en 2009, un nid trouvé mais prédaté. 4 couples recensés en 2010, pas de nids trouvés. Atteindre une population de 10 à 20 couples.
Maintien	Œdicnème Criard	Maintenir un niveau minimum de population de 60 à 70 couples.
	Busard Saint Martin	L'espèce semble en progression en Charente. Sur la ZPS. Maintenir un niveau minimum de population de 6 à 10 couples.
	Bruant Ortolan	Population régionale en voie de disparition (restent cependant la seule population de tout l'Ouest de la France). La ZPS accueille la population la plus importante du département avec 12 mâles chanteurs inventoriés en 2009. Maintenir un niveau minimum de population de 10 à 15 mâles chanteurs.
	Pie Grièche Ecorcheur	Population bien établie sur la ZPS avec 25 couples recensés. Espèce menacée par la modification et disparition de son habitat. Maintenir une population minimum de 25 couples.
	Pipit Rousseline	Les couples observés quasi annuellement sont très localisés (Souvigné, Villedor). Maintenir une population minimum de 3 couples.

afao ANTICIPER & CONSTRUIRE L'AGRICULTURE DE DEMAIN



Plan


- 1) Historique des étapes de la démarche
- 2) Rappel des inventaires biologiques
- 3) Les étapes pour définir les objectifs de conservation
- 4) Définition des objectifs de conservation
- 5) Prochaines étapes
- 6) Les outils de contractualisation




Les étapes à venir

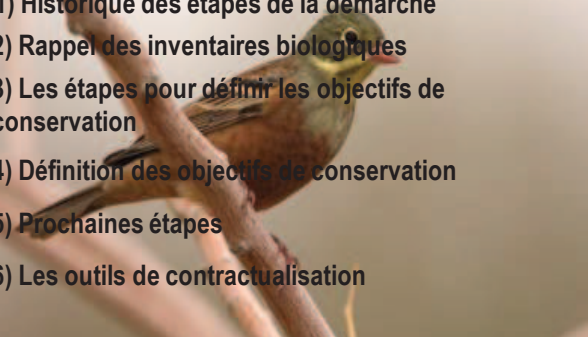
Mars 2013: Groupes de travail « programme d'actions (fiches actions, charte Natura 2000) »

Mai / Juin 2013 : COPIL de validation

Plan

- 1) Historique des étapes de la démarche
- 2) Rappel des inventaires biologiques
- 3) Les étapes pour définir les objectifs de conservation
- 4) Définition des objectifs de conservation
- 5) Prochaines étapes
- 6) Les outils de contractualisation



Une démarche volontaire d'adhésion


La France privilégie, pour la mise en œuvre des programmes d'actions Natura 2000 les mesures contractuelles:

Mesures Agro-Environnementales sur parcelles SAU.	OU	Contrats Natura 2000 et contrats forestiers sur parcelles hors SAU.
+		
Charte NATURA 2000		
=		

- Règles de bonnes pratiques, recommandations, engagements encourageant les actions favorables au maintien des habitats et espèces d'intérêt communautaire dans un bon état de conservation.
- Aucun surcoût de gestion: Pas de rémunération.
- Peut donner accès à certains avantages fiscaux et à certaines aides publiques.



Organisation d'une fiche action		
Fiche n° X	Intitulé de la fiche	Priorité : X
Orientations de conservation à long terme	Déclinaison concrète de l'orientation de conservation à long terme en objectifs intermédiaires et/ou concrets.	
Objectifs de développement durable	Noms communs, groupe d'habitats	
Habitats d'intérêt communautaire concernés	Noms communs, groupe d'espèces	
espèces d'intérêt communautaire concernés	Territoire(s) concerné(s) pour l'application de l'action à une échelle pertinente	
Localisation	Superficie d'application de l'action	
Surface concernée	Résultat attendu au terme de la mise en œuvre de l'action.	
Résultats quantitatifs et/ou qualitatifs attendus	Année de réalisation et/ou fréquence d'intervention	
Planification		
JUSTIFICATION DE L'ACTION		
DESCRIPTION DE L'ACTION		
- Description précise des conditions techniques d'exécution de l'action allant au delà des éléments de cadrage actuels (circulaire de gestion, cahier des charges MAEL...) qui sont des outils évolutifs (Ex: MAEL liés au PDRH 2007 - 2013). - Les modalités techniques de mise en œuvre sont scindées en trois parties: Maintien de l'état de conservation: Engagements des fiches charte et/ou engagements non rémunérés des contrats Modalités de restauration et modalités d'entretien: Recommandations des fiches chartes mais surtout cahier des charges de mise en œuvre des contrats.		



ACTEURS CONCERNÉS (contractants, adhérents, bénéficiaires)
Outils
- Contrats Natura 2000, Charte Natura 2000, subventions, autres.
COÛTS, BUDGET ET PLAN DE FINANCEMENT
- Coûts estimatifs de mise en œuvre de l'action permettant de définir un budget prévisionnel. - Coûts des modalités de mise en œuvre de l'action et coût d'intervention de la structure animatrice. - Financeurs potentiels.
PARTENAIRES ET STRUCTURES RESSOURCES
- Partenaires et structures permettant d'atteindre les objectifs de conservation
INDICATEURS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION DE LA MESURE
- Indicateurs de mise en œuvre: Efforts consentis et financement. - Indicateurs de performance: Outil d'analyse permettant de juger de la qualité des résultats obtenus / aux objectifs prévisionnels de l'action (pertinence, efficacité, efficience, cohérence).
FICHES ACTION LIÉES OU COMPLÉMENTAIRES








Groupes de travail
Document d'objectifs ZPS « Plaine de Villefagnan »
Agriculture
Aménagement du territoire, activités de loisirs.
AGRICULTURES & TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE CHARENTE
 2 Avril 2013
ANTICIPER & CONSTRUIRE L'AGRICULTURE DE DEMAIN



Réseau Natura 2000.
 Réseau de sites écologiques pour préserver la biodiversité. Sites naturels terrestres et marins sur le territoire Européen.
 mis en place en application de:

La Directive oiseaux (+Directive Habitat).
 - Propose la conservation à long terme des espèces d'oiseaux sauvages de l'UE en ciblant 181 espèces et sous-espèces menacées qui nécessitent une attention particulière.
 Désignation de:


Zones de Protections Spéciales. « La Plaine de Villefagnan ». Objectifs:
 - Veiller à ce que les espèces d'oiseaux, Annexe I (DO), parviennent à un état de conservation favorable et que leur survie à long terme soit considérée comme garantie dans l'ensemble de leur aire de répartition en Europe.


ANTICIPER & CONSTRUIRE L'AGRICULTURE DE DEMAIN



Niveau d'enjeu des espèces sur la Plaine de Villefagnan (Espèces de la Directive oiseaux)

Note enjeu	Niveau d'enjeu	Espèces
> 10	Majeur	Outarde Canepetière, Busard Cendré, Bruant Ortolan, Busard Saint Martin, Oedicnème Criard, Pie Grièche Ecorcheur, Pipit Rousseline.
	Fort	Pluvier Doré, Faucon Emerillon
6 < N < 10	Moyen	Bondrée Apivore, Circaète Jean le Blanc, Milan Noir Busard des Roseaux, Gorge Bleue à miroir, Faucon Pèlerin.
	Modéré	Engoulevent d'Europe, Grue Cendrée, Cigogne Blanche, Elanion blanc.
Niveau d'enjeu		Avis d'expert
Enjeu majeur		Espèces de plaines fortement menacées, au statut de conservation mauvais nécessitant des mesures de conservation fortes et immédiates. La plupart sont fortement impactées par les activités recensées sur la ZPS.
Enjeu fort		Espèces migratrices de milieux boisés utilisant la ZPS comme territoire de chasse / Espèces de plaine nouvelles pour le site.
Enjeu moyen		
Enjeu modéré		Espèces occasionnelles sur le site.


ANTICIPER & CONSTRUIRE L'AGRICULTURE DE DEMAIN



Habitats d'espèces
Disponibilité alimentaire
Succès des nichées

Surface en herbe suffisante (10 % de la SAU), couverts adaptés, parcelles nombreuses alternant avec les zones de cultures (bloc de 3 à 9 hectares).
 Diversité de cultures. Mosaïque de paysage et d'assolement.
 Quiétude des zones de reproduction et de rassemblement, milieux favorables aux rassemblements postnuptiaux.
 Présence d'une mosaïque de micro habitats: haies, bosquets...
 Modes de gestion des milieux favorables aux espèces d'avifaune
 Connections entre les zones accueillant les différents noyaux de populations.

Evolution des habitats et pratiques culturales et actités:
 Les zones d'alimentation et de reproduction sont des milieux qui se raréfient
 Diminution des milieux herbacés.

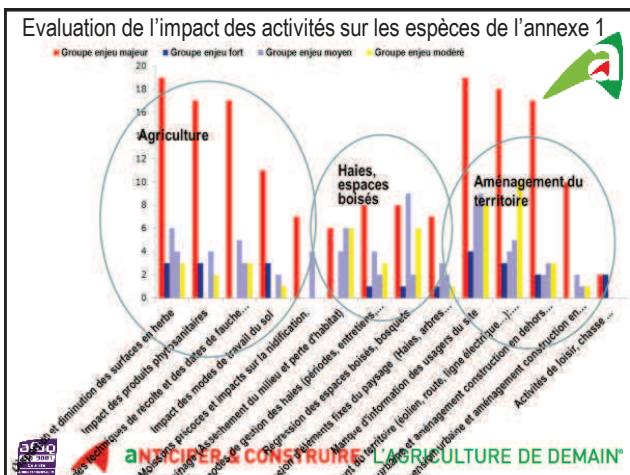
Des modes de gestion de milieux pas toujours compatible avec les besoins biologiques des espèces:
 - Fauche précoce provoquant la destruction des nichées (augmentation de la vitesse des interventions).
 - Utilisation de produit phytosanitaire provoquant une raréfaction des insectes,
 - Augmentation des tailles de parcelles et uniformisation des cultures.

Incidence de la gestion des milieux annexes (haies, arbres isolées, bordures de chemins).
 Les lignes électriques aériennes et les éoliennes peuvent constituer des obstacles dangereux ou qui peuvent effrayer les oiseaux.

L'expansion urbaine, le mitage de l'habitat, les aménagements fonciers et les grands équipements engendrent une réduction des habitats favorables (si mal encadrés).

Les oiseaux de plaines manquent de milieux favorables à la reproduction et à l'alimentation pour se reproduire, se maintenir et se développer dans de bonnes conditions.

ANTICIPER & CONSTRUIRE L'AGRICULTURE DE DEMAIN



Les Objectifs de Conservation à Long Terme OCLT

- Assurer la restauration ou la conservation des espèces.

Les Objectifs de Développement Durable (ODD)



- Déclinaison opérationnelle des Objectifs de Conservation à Long Terme en objectifs intermédiaires et concrets.
- Réalistes, atteignables et cohérents avec les exigences économiques, sociales et culturelles du site.
- Le programme d'actions concourt à leur atteinte.

ANTICIPER & CONSTRUIRE L'AGRICULTURE DE DEMAIN

OCLT	ODD	Espèces d'intérêt communautaire visées
Habitats Rétablir ou maintenir suffisamment d'habitats favorables aux espèces patrimoniales.	Disposer de 10 % de la SAU en milieux herbacés, gérés favorablement pour l'avifaune de Plaine.	Outarde canepetière, Busard Saint martin, Busard cendré, Bruant ortolan, Cédicnème criard.
	Rétablir ou maintenir un linéaire de haie, judicieusement localisé avec les espaces boisés et les éléments fixes du paysage. (corridors écologiques).	Pie grièche, Bruant ortolan.
	Préserver et améliorer la qualité et la tranquillité des sites de rassemblement post nuptiaux.	Outarde canepetière, Cédicnème Criard.
Disponibilité alimentaire Maintenir ou développer des pratiques de gestion de milieux, favorables aux espèces patrimoniales. Succès des nichées	Utiliser des pratiques culturales ou de gestion de milieu favorisant les disponibilités alimentaires pour les espèces patrimoniales.	Toutes les espèces
	Eviter la destruction non intentionnelle des nichées.	Outarde canepetière, Busard cendré, Busard Saint martin, Pie grièche, Bruant ortolan, Cédicnème criard.
	Maintenir ou recréer une mosaïque de parcelles aux assolements diversifiés.	Outarde Canepetière, Cédicnème criard, Bruant ortolan, Pie grièche écorcheur, Pipit rousseline



ANTICIPER & CONSTRUIRE L'AGRICULTURE DE DEMAIN

OCLT	ODD	Espèces d'intérêt communautaire visées
Donner aux usagers des outils pour conduire une gestion durable du territoire prenant en compte les besoins des espèces.	Intégrer les besoins des espèces en amont de la mise en place de divers projets ou manifestations.	Toutes les espèces
	Informier et sensibiliser	Toutes les espèces
	Initier une démarche collective et concertée. Animer la mise en œuvre du programme d'actions du Document d'Objectif	Toutes les espèces
Evaluer l'efficacité de la démarche de conservation "oiseaux" et affiner les connaissances scientifiques.	Suivre la mise en œuvre du programme d'action, évaluer sa pertinence, ajuster.	Toutes les espèces



  **ANTICIPER & CONSTRUIRE L'AGRICULTURE DE DEMAIN**



Objectifs de Développement Durable	Lignes d'actions proposées
1.1 Disposer de 10 % de la SAU en milieux herbacés gérés favorablement pour l'avifaune de Plaine	Cartographier les habitats d'espèces et les milieux bénéficiant de mesures de gestion favorables à l'avifaune de plaine. Gestion des milieux herbacés sur la plaine de Villefagnan
1.2 Rétablir ou maintenir un linéaire de haies, judicieusement localisées avec les espaces boisés et les éléments fixes du paysage (corridors écologiques).	Conserver / Renforcer le linéaire de haies.
1.3. Préserver et améliorer la qualité et la tranquillité des sites de rassemblement post nuptiaux.	Mettre en œuvre une gestion favorable aux espèces d'avifaune sur les sites de rassemblements postnuptiaux Concilier l'activité cynégétique et la tranquillité des rassemblements postnuptiaux.
2.1 Utiliser des pratiques culturales ou de gestion de milieu favorisant les disponibilités alimentaires pour les espèces patrimoniales.	Favoriser des pratiques de gestions de milieux favorables à l'avifaune de plaine Gestion des éléments fixes de paysages
2.2 Eviter la destruction non intentionnelle des nichées.	Organiser la protection des nichées
2.3 Maintenir ou recréer une mosaïque de parcelles aux assolements diversifiés.	Maintenir, créer une mosaïque de parcelles et de cultures

  **ANTICIPER & CONSTRUIRE L'AGRICULTURE DE DEMAIN**

3.1 Intégrer les besoins des espèces en amont de la mise en place de divers projets ou manifestations.	3.2 Informer et sensibiliser	3.3 Animer la mise en œuvre du programme d'actions du Document d'Objectif	3.4 Initier une démarche collective et concertée	3.5 Suivre la mise en œuvre du programme d'action, évaluer sa pertinence, ajuster.	<p>limiter les impacts des lignes électriques. Concilier le développement des activités de loisirs et la préservation de l'environnement</p> <p>Informier, sensibiliser les usagers.</p> <p>Animation du Document d'Objectif, Maintenir une démarche collective et concertée, maintenir un COPIL . Suivre et évaluer la mise en œuvre du DOCOB.</p> <p>Capitaliser les connaissances avec les autres ZPS du Poitou Charente .</p> <p>Réaliser périodiquement une évaluation de la mise en œuvre du Docob</p> <p>Suivre les populations d'oiseaux d'intérêt communautaire et leurs habitats et évaluer leur état de conservation</p>
--	------------------------------	---	--	--	---

  **ANTICIPER & CONSTRUIRE L'AGRICULTURE DE DEMAIN**





3 modalités d'engagement volontaire

Charte NATURA 2000

- > Règles de bonnes pratiques, poursuite ou développement de pratiques favorables au maintien des espèces d'intérêt communautaire dans un bon état de conservation.
- > L'unité d'engagement est la parcelle cadastrale. Engagement de 5 ans.
- > Aucun surcoût de gestion: Pas de rémunération.
- > Peut donner accès à certains avantages fiscaux et à certaines aides publiques.

Mesures Agro-Environnementales sur parcelles SAU. **Contrats Natura 2000 et contrats forestiers sur parcelles hors SAU.**

Contrats de 5 ans rémunérés
Montants justifiés par une perte (si surface productive) ou un surcoût de gestion Accessibles aux exploitants, particuliers, collectivités, propriétaires de parcelles...

  **ANTICIPER & CONSTRUIRE L'AGRICULTURE DE DEMAIN**

Déclinés dans les fiches actions		
Fiche n° X	Intitulé de la fiche	Priorité : X
Orientations de conservation à long terme		
Objectifs de développement durable	Déclinaison concrète de l'orientation de conservation à long terme en objectifs intermédiaires et/ou concrets.	
Habitats d'intérêt communautaire concernés	Noms communs, groupe d'habitats	
espèces d'intérêt communautaire concernés	Noms communs, groupe d'espèces	
Localisation	Territoire(s) concerné(s) pour l'application de l'action à une échelle pertinente	
Surface concernée	Superficie d'application de l'action	
Résultats quantitatifs et/ou qualitatifs attendus	Résultat attendu au terme de la mise en œuvre de l'action.	
Planification	Année de réalisation et /ou fréquence d'intervention	
JUSTIFICATION DE L'ACTION		
DESCRIPTION DE L'ACTION		
- Description précise des conditions techniques d'exécution de l'action allant au delà des éléments de cadrage actuels (circulaire de gestion, cahier des charges MAET...) qui sont des outils évolutifs (Ex: MAEI liées au PDRH 2007 - 2013). - Les modalités techniques de mise en œuvre sont sondées en trois parties: Maintien de l'état de conservation: Engagements des fiches charte et/ou engagements non rémunérés des contrats Modalités de restauration et modalités d'entretien: Recommandations des fiches chartes mais surtout cahier des charges de mise en œuvre des contrats.		
ANTICIPER & CONSTRUIRE L'AGRICULTURE DE DEMAIN		

ACTEURS CONCERNÉS (contractants, adhérents, bénéficiaires)
OUTILS
- Contrats Natura 2000, Charte Natura 2000, subventions, autres.
COÛTS, BUDGET ET PLAN DE FINANCEMENT
- Coûts estimatifs de mise en œuvre de l'action permettant de définir un budget prévisionnel. - Coûts des modalités de mise en œuvre de l'action et coût d'intervention de la structure animatrice. - Financeurs potentiels.
PARTENAIRES ET STRUCTURES RESSOURCES
- Partenaires et structures permettant d'atteindre les objectifs de conservation
INDICATEURS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION DE LA MESURE
- Indicateurs de mise en œuvre: Efforts consentis et financement. - Indicateurs de performance: Outil d'analyse permettant de juger de la qualité des résultats obtenus / aux objectifs prévisionnels de l'action (pertinence, efficacité, efficience, cohérence).
FICHES ACTION LIÉES OU COMPLÉMENTAIRES
ANTICIPER & CONSTRUIRE L'AGRICULTURE DE DEMAIN



La charte vise à :

- Favoriser la poursuite, le développement, la valorisation des pratiques favorables à la conservation des espèces.
- « Faire reconnaître », « labelliser » la gestion passée qui a permis le maintien des habitats / espèces remarquables.

Un tronc commun avec:

- des engagements de portée générale contrôlables = bonnes pratiques existantes ou souhaitées « à faire, à ne pas faire » permet le maintien des populations, des habitats.
- des recommandations de portée générales = encourager les actions favorables aux enjeux de conservation. (conseils techniques permettant la mise en œuvre d'une gestion optimale)

Et des engagements et recommandations spécifiques aux fiches:

Activités	Milieus
Activité agricole	Prairies
Entretien des bords de chemins et de routes	Champs cultivés
création et entretien des haies	Jachères et terrains rudéraux
Activité cynégétique	Éléments fixes du paysage
Activités de loisir de plein air (hors chasse)	
Infrastructures linéaires électriques	
information préalable aux propriétaires et	

ANTICIPER & CONSTRUIRE L'AGRICULTURE DE DEMAIN



Espèces	Années																								
	01/01	01/01	01/02	01/03	01/03	01/04	01/05	01/05	01/06	01/07	01/08	01/08	01/09	01/09	01/10	01/10	01/11	01/11	01/12	01/12	01/12	01/12	01/12	01/12	
Contingents typiques de l'écriture de plans																									
Ostracode																									
Bombardier																									
Bronze																									
Alouette																									
Éclaireuse																									
Pigeon rampeur																									
Bombardier																									
Sauvage																									
Martin																									
Picoter denté																									
Bombardier																									
Gorge bleue à miroir																									
Pic-grognon																									
Alouette																									
Bombardier																									
Alouette																									
Jean-le-blanc																									
Bombardier																									
Bombardier																									
Alouette																									
Bombardier																									
Bombardier																									
Bombardier																									
Alouette																									
Alouette																									
Alouette																									
Alouette																									
Alouette																									
Alouette																									
Alouette																									
Alouette																									
Alouette																									
Alouette																									
Alouette																									
Alouette																									
Alouette																									
Alouette																									

ANTICIPER & CONSTRUIRE L'AGRICULTURE DE DEMAIN

Régime d'asso	Culture principale et sous-produit				Mélange de cultures		Mélange de cultures		Mélange de cultures	
	Colza	Blé	Maïs	Orge	Blé	Maïs	Orge	Blé	Maïs	Orge
Blé										
Maïs										
Orge										
Blé + Maïs										
Blé + Orge										
Maïs + Orge										
Blé + Orge + Maïs										

ANTICIPER & CONSTRUIRE L'AGRICULTURE DE DEMAIN

Dates intervention / non intervention dans le cadre des MAET « Plaine de Villefagnan ».

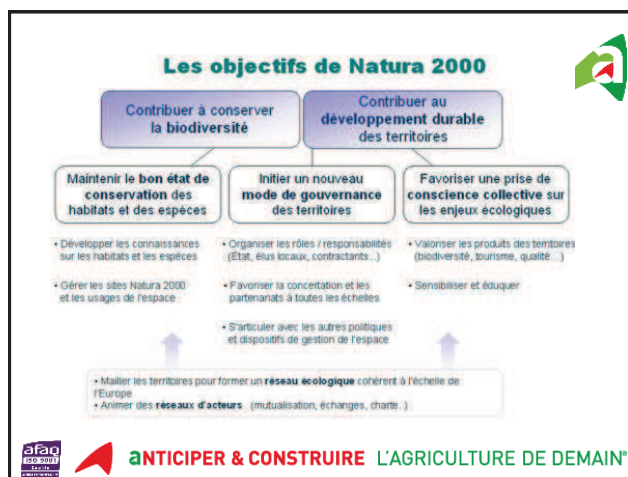
	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
AUR												
AUS												
SEI												
HES												
HEI												
HEJ												
HEK												

ANTICIPER & CONSTRUIRE L'AGRICULTURE DE DEMAIN

COMBINAISON DES ENGAGEMENTS SUR GRANDES CULTURES

Règles de combinaison	CH	COU	COU9	COU10	FERT1_01	IRRI0_01	IRRI0_02	IRRI0_03	MILIEU5	PHYTO_01	PHYTO_02	PHYTO_03	PHYTO_04	PHYTO_05	PHYTO_06	PHYTO_07	SOCLE0_0
BICOEVE																	
BICMANT																	
COUVER01	A	A	R	A													
COUVER02	A	R	A														
COUVER09	A																
COUVER10	A																
FERT1_01	A	R															
IRRI0_01	R	A															
IRRI0_02		A															
IRRI0_03	A																
MILIEU5	A																
PHYTO_01	R	A	R	A													
PHYTO_02	R	A	R	A													
PHYTO_03	R	A	R	A													
PHYTO_04	R	A	R	A													
PHYTO_05	R	A	R	A													
PHYTO_06	R	A	R	A													
PHYTO_07	R	A	R	A													

ANTICIPER & CONSTRUIRE L'AGRICULTURE DE DEMAIN



Compte rendu des groupes de travail du 2 Avril 2013
"Agriculture", « Aménagement du territoire, Activités de loisirs »

Elaboration du Document d'Objectif de la ZPS « Plaine de Villefagnan FR5412021 »

Etaient présents : BEAUMONT Jean Marc (agriculteur / FDGDON), TIREAU Joël (agriculteur), CHAUVIGNE Eric (agriculteur), GOUGE Sylvain (agriculteur), EPINOUX Bernard (agriculteur).
LOTTE Michel (CDC du Pays d'Aigre), De la FONCHAIS Henri (Chambre Agriculture Charente), SAVINEAU Anne (Charente tourisme), MATARD Guy, BAUDILLON Eric (Nord Charente ULM).
Laurent PRECIGOUT (Charente Nature), MAHE Frédéric (Fédération des chasseurs de la Charente), Rolland Yann (DREAL POITOU-CHARENTES). POTARD Jean Michel (Chambre Agriculture de la Charente).

Etait excusé : BOUTANT Michel (Président Conseil Général de la Charente), GALLO-CHOLLON Anne Marie (DDT de la Charente), MAROT Michel (ADA AIGRE), LANDRE Pierre (Forestiers privés de Charente), LACOUTURE YVES (CETEF 16).

Les différents tableaux et documents présentés lors de cette réunion sont accessibles sur : www.charente.chambagri.fr -Thème : environnement et énergie. Rubrique : Natura 2000, espace documentaire : Plaine de Villefagnan.

Dans cet espace de documentation les comptes rendus des Groupes de travail et COPIL précédent détaillent les méthodes de hiérarchisation des espèces et de définition des objectifs, qui ne seront donc pas repris dans le document ci joint.

1) Rappel du contexte

1.1) Définition des enjeux / impact des activités

Jm POTARD remercie Mr le Maire de recevoir les groupes de travail sur la commune de Paisay Naudouin Embourie et rappelle :

- Le contexte de l'action : Réseau Natura 2000, application de la Directive Oiseau et mise en place de Zone de protection Spéciale.

- L'objectif final des ZPS : Rétablissement ou maintien dans un bon état de conservation des espèces d'intérêt communautaire.

- Les enjeux sur la plaine de Villefagnan : 98 espèces inventoriées (2009/2010), 35 inscrites sur différentes listes précisant leur statut d'espèces menacées : Annexe 1 de la Directive Oiseaux (19 espèces), liste Rouge Nationale, liste Rouge Régionale.

Tableau de hiérarchisation des enjeux des 19 espèces de la Directive Oiseaux présentes sur la ZPS « Plaine de Villefagnan ».

Note enjeu	Niveau d'enjeu	Espèces
> 10	Majeur	Outarde Canepetière, Busard Cendré, Bruant Ortolan, Busard Saint Martin, Oedicnème Criard, Pie Grièche Ecorcheur, Pipit Rousseline.
6 < N < 10	Fort	Pluvier Doré, Faucon Emerillon
	Moyen	Bondrée Apivore, Circaète Jean le Blanc, Milan Noir Busard des Roseaux, Gorge Beue à miroir, Faucon Pèlerin.
< 6	Modéré	Engoulevent d'Europe, Grue Cendrée, Cigogne Blanche, Elanion blanc.

Siège
ZE Ma Campagne
16014 ANGOULEME CEDEX
Tel : 05 45 24 49 49
Fax : 05 45 24 49 99
accueil@charente.chambagri.fr

Antenne Ouest Charente
7 rue du stade
16130 SEGONZAC
Tel : 05 45 36 34 00
Fax : 05 45 36 34 06
ouest-ch@charente.chambagri.fr

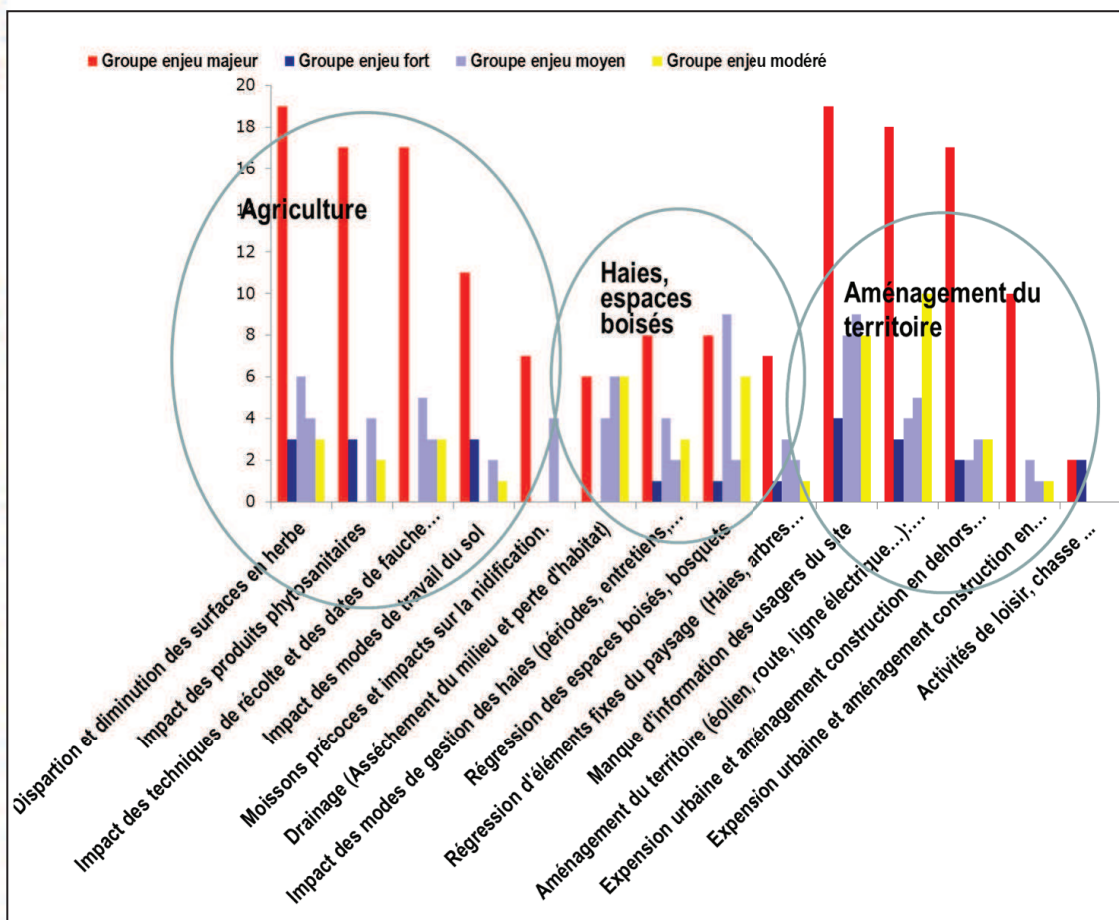
Antenne Sud Charente
BP 14 - 35 avenue de l'Aquitaine
16190 MONTMOREAU
Tel : 05 45 67 49 79
Fax : 05 45 25 19 24
sud-ch@charente.chambagri.fr

Antenne Charente Limousine
1 et 4 allée des Frères
16500 COMPLENS
Tel : 05 45 84 09 28
Fax : 05 45 84 43 83
ch-limousine@charente.chambagri.fr

Antenne Nord Charente
Avenue Paul Mirat
16230 MANSLE
Tel : 05 45 95 25 58
Fax : 05 45 31 26 62
nord-ch@charente.chambagri.fr

- l'évaluation des menaces notamment celles impactant les habitats, la disponibilité alimentaire ou le succès des nichées. Ces menaces sont classées par groupes d'habitats ou d'activités (Agriculture, Haies et espaces boisés, aménagement du territoire).

Evaluation de l'impact des activités sur les espèces de l'annexe 1



Les principales menaces pour les espèces à enjeu majeur sont :

- disparition et diminution des surfaces en herbes,
- modes de gestion des milieux inadaptés (techniques de gestion et période d'intervention),
- perte de territoire suite aux différentes opérations d'aménagement du territoire,
- expansion urbaine en dehors des zones déjà urbanisées,
- pratiques et décisions inadéquates liées à un manque d'information.

1.2) Objectifs de Conservation Long Terme / Objectifs de développement durable (validés en COFIL du 12 Mars 2013).

OCLT	Objectifs de Développement Durable	proposées lors des groupes de
1. Rétablir ou maintenir suffisamment d'habitats favorables aux espèces patrimoniales.	1.1 Disposer de 10 % de la SAU en milieux herbacés gérés favorablement pour l'avifaune de Plaine	Cartographier les habitats d'espèces et les milieux bénéficiant de mesures de gestion favorables à l'avifaune de plaine. Gestion des milieux herbacés sur la plaine de Villefagnan
	1.2 Rétablir ou maintenir un linéaire de haies, judicieusement localisées avec les espaces boisés et les éléments fixes du paysage (corridors écologiques).	Conserver / Renforcer le linéaire de haies.
	1.3 Préserver et améliorer la qualité et la tranquillité des sites de rassemblement post nuptiaux.	Mettre en œuvre une gestion favorable aux espèces d'avifaune sur les sites de rassemblements postnuptiaux Concilier l'activité cynégétique et la tranquillité des rassemblements post-nuptiaux.
2. Maintenir ou développer des pratiques de gestion de milieux, favorables aux espèces patrimoniales.	2.1 Utiliser des pratiques culturelles ou de gestion de milieu favorisant les disponibilités alimentaires pour les espèces patrimoniales.	Favoriser des pratiques de gestions de milieux favorables à l'avifaune de plaine Gestion des éléments fixes de paysages
	2.2 Eviter la destruction non intentionnelle des nichées.	Organiser la protection des nichées
	2.3 Maintenir ou recréer une mosaïque de parcelles aux assolements diversifiés.	Maintenir, créer une mosaïque de parcelles et de cultures

Siège
ZE Ma Campagne
16014 ANGOULEME CÉDEX
Tel : 05 45 24 49 49
Fax : 05 45 24 49 99
accueil@charente.chambagri.fr

Antenne Ouest Charente
7 rue du stade
16130 SEGONZAC
Tel : 05 45 36 34 00
Fax : 05 45 36 34 00
ouest-ch@charente.chambagri.fr

Antenne Sud Charente
BP 14 - 35 avenue de l'Aquitaine
16190 MONTMOREAL
Tel : 05 45 67 49 79
Fax : 05 45 25 19 24
sud-ch@charente.chambagri.fr

Antenne Charente Limousine
1 et 4 allée des Freniers
16500 CONFOLENS
Tel : 05 45 84 09 28
Fax : 05 45 84 43 83
ch-limousine@charente.chambagri.fr

Antenne Nord Charente
Avenue Paul Mairat
16230 MANSLE
Tel : 05 45 95 25 58
Fax : 05 45 31 26 62
nord-ch@charente.chambagri.fr



République Française
Etablissement public
loi du 31/01/1924
Siret 181 600 016 000 24
APE 9411Z

www.charente.chambagri.fr

3. Donner aux usagers des outils pour conduire une gestion durable du territoire prenant en compte les besoins des espèces.	3.1 Intégrer les besoins des espèces en amont de la mise en place de divers projets ou manifestations.	Limiter les impacts des lignes électriques.
	3.2 Informer et sensibiliser	Informé, sensibiliser les usagers. Concilier le développement des activités de loisirs et la préservation de l'environnement
	3.3 Animer la mise en œuvre du programme d'actions du Document d'Objectif	Animation du DOCUMENT d'OBJECTIF, Maintenir une démarche collective et concertée, maintenir un COFIL. Suivre et évaluer la mise en œuvre du DOCOB.
	3.4 Initier une démarche collective et concertée	Capitailiser les connaissances avec les autres ZPS du Poitou Charente Raisonner métapopulation.
4. Evaluer l'efficacité de la démarche de conservation "oiseaux" et affiner les connaissances scientifiques.	3.5 Suivre la mise en œuvre du programme d'action, évaluer sa pertinence, ajuster.	Réaliser périodiquement une évaluation de la mise en œuvre du docob
		Suivre les populations d'oiseaux d'intérêt communautaire et leurs habitats et évaluer leur état de conservation

2) Présentation des outils de contractualisation.

- La Charte Natura 2000.
 - Les contrats Natura 2000 (hors surface agricole).
 - Les Mesures agro environnementales (sur surfaces agricoles).
- Organisation des fiches actions.

2.1) Présentation des engagements et recommandation de portée générale

La charte vise à :

- Favoriser la valorisation, la poursuite, le développement, des pratiques favorables à la conservation des espèces.
- « Faire reconnaître », « labelliser » la gestion passée qui a permis le maintien des habitats / espèces remarquables.

-Jm POTARD présente :

- Les engagements de portée générale (que tous contractant s'engagent à respecter), bonnes pratiques existantes ou souhaitées « à faire, à ne pas faire » permettant le maintien des populations et des habitats d'espèces.-

- Les recommandations de portée générales (que tous contractant s'engagent à respecter)

1.2) Objectifs de Conservation Long Terme / Objectifs de développement durable (validés en COPIL du 12 Mars 2013) fiches actions proposées lors de ces groupes de travail.

, actions favorables aux enjeux de conservation, conseils techniques permettant la mise en œuvre d'une gestion optimale.

- Au-delà d'engagements et de recommandations de portée générale, les compléments spécifiques:

- aux fiche Milieux (Prairies, Champs cultivés, Jachères et terrains rudéraux, Éléments fixes du paysage).
- aux fiche activités (Entretien des bords de chemins et de routes, création et entretien des haies. Activité cynégétique. Activités de loisir de plein air (hors chasse). Infrastructures linéaires électriques. Information préalable aux propriétaires et ayants-droit).

- Les modalités d'engagements (parcelle cadastrale, engagement de 5 ans, pas de rémunération car aucun surcoût de gestion, peut donner accès à certains avantages fiscaux et à certaines aides publiques.).

Les agriculteurs mentionnent que la notion de contrôles (lors des engagements) pénalisera indéniablement la contractualisation (risque de générer d'autres contrôles sur d'autres domaines, « pression du contrôle »...).

Yann ROLLAND précise que ces contrôles, réalisés par un agent de la DDT, sont dissociés des contrôles PAC, et qu'ils ne concernent que l'existence de bonnes pratiques existantes. Le terme contrôle est sûrement mal approprié.

La suspension de l'adhésion à la charte par le préfet (d'une durée maximale d'un an en application de l'article R 414-12-1) implique de fait que les parcelles engagées ne satisfont plus aux conditions dictées par le code général des impôts pour l'exonération de la TFPNB et par le code forestier pour l'obtention des garanties de gestion durable des forêts et conduit ainsi à reconsidérer les situations et à remettre en cause les exonérations fiscales ou le bénéfice des aides publiques, selon les modalités définies par les textes concernés.



République Française
Etablissement public
loi du 31/01/1924
Siret 181 400 016 000 24
APE 9411Z

www.charente.chambagri.fr

Joël TIRAUD note que les exploitations d'élevage (de moins en moins présentes sur le territoire) auront des difficultés à respecter les engagements, recommandations et cahiers des charges techniques (période de constitution de stocks fourragers incompatibles avec les dates de non interventions...).

Ces cahiers des charges sont principalement axés vers les céréaliers. Il regrette que de nombreuses pratiques d'éleveurs (existantes ou passées) respectueuses de l'avifaune de plaine, ne soient pas reconnues.

Au-delà de l'intérêt environnemental, Il s'interroge sur l'intérêt de signer une charte « que va apporter la charte pour mon élevage ? ».

Yann ROLLAND rappelle le choix de l'état français d'une démarche contractuelle basée sur le volontariat. Les résultats de contractualisation permettront en partie au système de perdurer.

Face à ces interrogations, il semble important de valider les pratiques d'éleveurs favorables à l'avifaune de plaine dans une fiche spécifique (ex : activité agricole). Pas de remarques complémentaires concernant les engagements et recommandations de portée générale.

Joël TIRAUD remarque que les systèmes herbagers (liés à l'élevage) sont favorables aux espèces d'avifaune. Il s'interroge cependant de la volonté de préserver l'élevage sur des zones comme la ZPS et cite l'exemple de construction de bâtiments d'élevage sur le territoire. L'articulation entre les réglementations liées aux mises aux normes, aux distances d'implantations des tiers et l'évaluation environnementale rend quasiment impossible la construction de nouveaux bâtiments (que faire lors d'installation de jeunes). Il regrette de ne pas avoir été entendu lors de l'élaboration du document d'urbanisme et demande que la chambre d'agriculture prenne plus de position lors des commissions foncier et urbanisme.

Yann ROLLAND précise que l'objectif n'est pas d'interdire systématiquement la construction de bâtiment d'élevage. En présence des éléments donnés, il s'interroge sur plusieurs éléments (conditions d'établissement du PLU, prise en compte de l'évaluation environnementale...).

2.1) Présentation des propositions de fiches actions.

Jm POTARD rappelle que ces fiches détaillent les modalités techniques de mise en œuvre de l'action:

- Engagements des fiches charte et/ou engagements non rémunérés des contrats.
- Modalités de restauration et modalités d'entretien: Recommandations des fiches chartes mais surtout cahier des charges de mise en œuvre des contrats.

2.1.1) Cartographier les habitats d'espèces et les milieux bénéficiant de mesures de gestion favorables à l'avifaune de plaine (groupe Agriculture)

JM Potard rappelle qu'il est toujours difficile de disposer des cartographies concernant l'assolement PAC et « Parcelles contractualisées MAEt ». La fiche action doit formaliser la contractualisation avec les organismes disposant de ces couches cartographiques. La géolocalisation des habitats d'espèces est essentielle pour la mise en œuvre des actions.

Pas de remarques concernant cette fiche action





2.1.2) Fiche : Gestion des milieux herbacés sur la Plaine de Villefagnan (groupe Agriculture)

Remarque:

- Harmoniser les dates de périodes d'interventions / non intervention pour les fiches traitant de milieux herbacés.

- Oter le chapitre concernant les traitements antiparasitaires, car les troupeaux sont pour la quasi-totalité en hors sols.

- Préciser au chapitre « fractionnement du parcellaire » la surface des blocs souhaitée après fractionnement.

Paragraphe initial : « Dans les secteurs de grandes parcelles, fractionner le parcellaire en implantant des bandes enherbées (largeur entre 5 et 30 mètres) afin de multiplier les zones d'interface. Au sein d'une même parcelle de couvert herbacé, l'introduction de quelques des bandes alternatives légumineuses, graminées permettent de tendre vers cet objectif. (Cf. fiche mosaïque de paysage) ».

Paragraphe final :

- Dans les secteurs de grandes parcelles, fractionner le parcellaire en implantant des bandes enherbées (largeur entre 5 et 30 mètres) afin de multiplier les zones d'interface et d'obtenir des blocs de cultures de moins de 10 hectares (Cf. fiche mosaïque de paysage).

- Au sein d'une même parcelle de couvert herbacé, implanter quelques bandes alternatives légumineuses, graminées.

- Ne pas préciser de dates butoir pour l'implantation d'automne (enlever la date du 20 Septembre).

- Redéfinir le paragraphe « Laisser une période de repos pendant la période de nidification et d'élevage des jeunes du 1^{er} mai au 31 Aout (sans intervention). Des adaptations peuvent être décidées en fonction des types de couvert.... Cependant aucune intervention ne sera réalisée entre le 15 mai et le 31 juillet. (viser le 15 Aout) ».

Paragraphe final : « Laisser une période de repos pendant la période de nidification et d'élevage des jeunes du 15 mai au 15 Aout. Des adaptations peuvent être décidées en fonction des types de couvert.... Cependant aucune intervention n'est réalisée entre le 15 mai et le 31 juillet ».

- Redéfinir le paragraphe « veiller à un équilibre, à l'échelle du territoire, entre les surfaces en milieux fermés favorables à certaines espèces (Bruant Ortolan...) et la surface de milieux herbacés »

Paragraphe final : Les actions de restauration sont conduites sur parcelles non agricoles en déprise ou nécessitant un réensemencement et après avis d'expert.

2.1.3) Maintenir ou créer une mosaïque de parcelles et de cultures (groupe Agriculture).

Remarque: Remplacer la notion de parcelles par « Blocs de cultures ».

2.1.4) Favoriser des pratiques de gestion de milieux favorables à l'avifaune de plaine (groupe Agriculture).

Remarques : les espèces à enjeux modéré ne sont pas concernées.

2.1.5) Assurer la protection des nichées (groupe Agriculture)

Remarques : Les espèces concernées sont le Busard cendré et l'Outarde canepetière.

Siège
ZE Ma Campagne
16014 ANGOULEME CEDEX
Tel : 05 45 24 49 49
Fax : 05 45 24 49 99
accueil@charente.chambagri.fr

Antenne Ouest Charente
7 rue du stade
16130 SEGONZAC
Tel : 05 45 36 34 00
Fax : 05 45 36 34 06
ouest-ch@charente.chambagri.fr

Antenne Sud Charente
BP 14 - 35 avenue de l'Aquitaine
16190 MONTMOREAU
Tel : 05 45 67 49 79
Fax : 05 45 25 19 24
sud-ch@charente.chambagri.fr

Antenne Charente Limousine
2 et 4 allée des Freniers
16530 COMPLENS
Tel : 05 45 84 09 28
Fax : 05 45 84 43 83
ch-limousine@charente.chambagri.fr

Antenne Nord Charente
Avenue Paul Mairat
16230 MANSLE
Tel : 05 45 95 25 58
Fax : 05 45 31 26 62
nord-ch@charente.chambagri.fr



République Française
Etablissement public
loi du 31/01/1924
Siret 181 600 016 000 24
APE 9411Z

www.charente.chambagri.fr





2.1.6) Mettre en œuvre une gestion favorable aux espèces d'avifaune sur les sites de rassemblements postnuptiaux (groupe Agriculture).

Remarque :

- Le pluvier doré n'est pas concerné par l'action.

- Jm POTARD rappelle qu'il est important de mettre en place des techniques culturales favorables aux espèces pour la période de septembre, octobre (maintien des chaumes). La réussite de cette action ne peut se réaliser que si la dérogation acceptant les repousses de céréales et de colza est reconduite.

Laurent PRECIGOUT mentionne que la culture de Colza n'est intéressante écologiquement que lors de certains stades de son cycle, notamment lors des repousses en début de période automnale pour l'alimentation lors des rassemblements.

- Préciser pour « *Maintenir entre le 15 août et le 15 octobre, des repousses spontanées. La surface concernée par ces repousses sera d'au moins 15% de la surface en céréales oléo protéagineux* » **situé sur chaque site de rassemblement.**

- Remplacer : « Laisser les chaumes de colza (pas de déchaumage) » par, « *Pas de déchaumage sur paille, un déchaumage sur colza est possible s'il est réalisé avant le 15 Aout* ».

- Mentionner l'importance de déroger à la condition d'implantation de CIPAN.

2.1.7) Concilier l'activité cynégétique et la tranquillité des rassemblements postnuptiaux (groupe Agriculture).

Le diagnostic a révélé une bonne répartition géographique des réserves de chasse. Ces territoires sont fortement corrélés avec les sites de rassemblement post nuptiaux. Il est donc important de préserver la qualité et la quiétude de ces sites de rassemblement.

Pas de remarques concernant cette fiche action.

2.1.8) Animation du Document d'Objectifs, maintenir une démarche collective et concertée, maintenir un COPIL (groupe Aménagement du territoire, activités de loisirs).

Pas de remarques concernant cette fiche.

2.1.9) Informer et sensibiliser les usagers (groupe Aménagement du territoire, activités de loisirs).

Le chapitre « Information aux nouveaux exploitants agricoles » a été présenté au groupe agriculture.

Pas de remarques concernant cette fiche.

2.1.10) Concilier le développement des activités de loisir et la préservation de l'environnement (groupe Aménagement du territoire, activités de loisirs).

Les représentants du club ULM Nord Charente expliquent leurs pratiques.

Les activités de l'école de vol ne se pratiquent qu'aux abords de la piste. L'ensemble des autres vols se pratique à environ 300 mètres de hauteur. Il est donc décidé de stipuler en recommandations : « Voler au-dessus des zones de rassemblement à plus de 150 mètres ».



République Française
Etablissement public
loi du 31/01/1924
Siret 181 600 016 000 24
APE 9411Z

www.charente.chambagri.fr





Les représentants semblent favorables à l'engagement dans la charte Natura 2000 et souhaitent obtenir des renseignements sur l'engagement d'une parcelle enherbée.

2.1.11) Capitaliser les connaissances avec les autres ZPS du Poitou-Charentes.

Pas de remarques sur cette fiche

2.1.12) Gestion des éléments fixes de paysage

Prévenir les impacts des lignes électriques

Préconisations lors d'aménagements foncier

Suivi des populations d'espèces patrimoniales

Ces 4 fiches seront soumises à lecture des structures directement concernées afin de prendre en compte leurs remarques (ADA Aigre, ERDF, Conseil Général, Charente nature). Les différentes remarques seront prises en compte dans les fiches actions. Le plan d'action sera présenté lors du prochain Comité de Pilotage.

POTARD Jean Michel

Siège

ZE Ma Campagne
16014 ANGOULEME CEDEX
Tel : 05 45 24 49 49
Fax : 05 45 24 49 99
accueil@charente.chambagri.fr

Antenne Ouest Charente

7 rue du stade
16130 SEGONZAC
Tel : 05 45 36 34 00
Fax : 05 45 36 34 06
ouest-ch@charente.chambagri.fr

Antenne Sud Charente

BP 14 - 35 avenue de l'Aquitaine
16190 MONTMOREAU
Tel : 05 45 67 49 79
Fax : 05 45 25 19 24
sud-ch@charente.chambagri.fr

Antenne Charente Limousine

1 et 4 allée des Freniers
16500 COMPLENS
Tel : 05 45 84 09 28
Fax : 05 45 84 43 83
ch-limousine@charente.chambagri.fr

Antenne Nord Charente

Avenue Paul Mairat
16230 MANSLE
Tel : 05 45 95 25 58
Fax : 05 45 31 26 62
nord-ch@charente.chambagri.fr



République Française
Etablissement public
loi du 31/01/1924
Siret 181 600 016 000 24
APE 9411Z

www.charente.chambagri.fr



OCLT
Rétablir ou maintenir suffisamment d'**habitats** favorables aux espèces patrimoniales.

OCLT
Maintenir ou développer des **pratiques de gestion de milieux**, favorables aux espèces patrimoniales.

Milieux herbacés

Gestion des milieux herbacés sur la plaine de Villefagnan

Organiser la protection des nichées

Champs cultivés / zones de rassemblement.

Mettre en œuvre une gestion favorable aux espèces d'avifaune sur les sites de rassemblements postnuptiaux

Concilier l'activité cynégétique et la tranquillité des rassemblements postnuptiaux.

Haies / bosquets / éléments fixes de paysage.

Conserver / Renforcer le linéaire de haies.

Gestion des éléments fixes de paysages

Maintenir, créer une mosaïque de parcelles et de cultures

Favoriser des pratiques de gestions de milieux favorables à l'avifaune de plaine

Cartographier les habitats d'espèces et les milieux bénéficiant de mesures de gestion favorables à l'avifaune de plaine.

Siège
ZE Ma Campagne
16014 ANGOULEME CEDEX
Tel : 05 45 24 49 49
Fax : 05 45 24 49 99
accueil@charente.chambagri.fr

Antenne Ouest Charente
16100 SAINT-JEAN-DE-MARS
Tel : 05 45 24 49 49
Fax : 05 45 24 49 99
sud-ch@charente.chambagri.fr

Antenne Charente Limousine
2 et 4 allée des Froniers
16500 COMPLENS
Tel : 05 45 84 09 28
Fax : 05 45 84 43 83
ch-limousine@charente.chambagri.fr

Antenne Nord Charente
Avenue Paul Mainat
16200 MANSLE
Tel : 05 45 95 25 58
Fax : 05 45 31 26 62
nord-ch@charente.chambagri.fr



OCLT

Donner aux usagers des outils pour conduire une **gestion durable du territoire** prenant en compte les besoins des espèces.

OCLT

Réaliser périodiquement une **évaluation de la mise en œuvre du Docob**.

Animation du Document d'Objectif,
Maintenir une démarche collective et concertée, maintenir un COFIL.
Suivre et évaluer la mise en œuvre du DOCOB.

Informier, sensibiliser les usagers.

Concilier le développement des activités de loisir et la préservation de l'environnement

Capitaliser les connaissances avec les autres ZPS du Poitou-Charentes.

Suivre les populations d'oiseaux d'intérêt communautaire et leurs habitats et évaluer leur état de conservation.

Préconisation lors d'aménagements fonciers

Limitier les impacts des lignes électriques.

7 rue du stade

16130 SEGONZAC

Tel : 05 45 36 34 00

Fax : 05 45 36 34 06

ouest-ch@charente.chambagri.fr

Antenne Sud Charente

BP 14 - 35 avenue de l'Aquitaine

16190 MONTMOREAU

Tel : 05 45 67 49 79

Fax : 05 45 25 19 24

sud-ch@charente.chambagri.fr

Antenne Charente Limousine

2 et 4 allée des Frères

16500 COGNAC

Tel : 05 45 84 09 28

Fax : 05 45 84 43 83

ch-limousine@charente.chambagri.fr

Antenne Nord Charente

Avenue Paul Mirat

16230 MANSLE

Tel : 05 45 95 25 58

Fax : 05 45 31 26 62

nord-ch@charente.chambagri.fr

PRÉFET DE LA CHARENTE

Angoulême, le 2 JUIL 2013.

Direction départementale des territoires

Service Eau – Environnement - Risques
Unité environnement et milieux naturels

Affaire suivie par : Anne-Marie Gallo-Chollon
Tél. : 05 17 17 38 57
anne-marie.gallo-chollon@charente.gouv.fr

COMITE DE PILOTAGE NATURA 2000
du site « Plaine de Villefagnan »

Réunion du 21 juin 2013

Le comité de pilotage du site Natura 2000, zone de protection spéciale (ou ZPS) « Plaine de Villefagnan » FR 5412021, s'est réuni le 21 juin 2013, sous la présidence de Anne-Marie Gallo-Chollon, chargée de mission Natura 2000, dans la salle de la mairie de La Magdeleine.

Participaient à la réunion :

M. Claude PEROT, maire de la Magdeleine,
M. Michel FERRET, maire de Souvigné,
Mme Irène LORIOU, représentant la commune d'Empuré,
M. Frédéric MAHE, de la fédération des chasseurs de Charente,
M. Didier TEXIER, administrateur de la fédération des chasseurs de Charente,
M. Laurent PRECIGOUT, naturaliste Charente Nature,
M. COUTANT, représentant la fédération départementale de groupement de défense contre les organismes nuisibles,
M. Pierre GAUTHIER, représentant le syndicat des forestiers privés de la Charente.

Assistaient également à la réunion :

M. Jean-Michel POTARD, en charge de l'élaboration du DOCOB, conseiller chambre d'agriculture Charente,
M. Yann ROLLAND, chargé de mission Natura 2000, direction régionale de l'environnement de l'aménagement et du logement.

Etaient excusés :

M. Pierre LANDRE, représentant les forestiers privés de Charente, le syndicat départemental de la propriété privée rurale, et le CETEF 16,
Mme Mélanie ADAM, du conservatoire des espaces naturels de Poitou-Charentes,
M. Jean-Yves GUERLESQUIN de la chambre d'agriculture de la Charente,
M. Julien BLANCANT, technicien rivière SIAH Aume-Couture.

Mme Gallo-Chollon, chargée de mission Natura 2000 à la direction départementale des territoires informe les membres présents qu'elle assure la présidence de la réunion en raison de l'empêchement de Madame Boireau, sous-préfète de Confolens, qui préside habituellement les

Adresse postale : 7, 9 rue de la préfecture
CS 12302

16023 ANGOULÊME CEDEX

Téléphone : 05 45 97 61 00 – Serveur vocal : 0.821.80.30.16

Accueil public : 43, rue du docteur Duroselle à Angoulême

Horaires d'ouverture : 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h30 (vendredi fermeture à 16h00)

comités de pilotage, et de son secrétaire général tous deux retenus, en dernière minute par d'autres obligations.

Après un tour de table de présentation, elle rappelle le contexte de la réunion qui intervient après celle du mois de mars au cours de laquelle les orientations de conservation à long terme et les objectifs de développement durable du document d'objectifs ont été validés. Ces objectifs ont été également validés par le conseil scientifique régional de la protection de la nature (CSRPN).

Elle indique l'ordre du jour qui consiste principalement en la validation de la charte et des fiches-actions du document d'objectifs. Il s'agit de la dernière étape dans l'élaboration de ce document avant son approbation par arrêté préfectoral. Yann Rolland informera ensuite sur le transfert possible de la présidence du COPIL aux collectivités.

La parole est donnée à Jean-Michel POTARD, technicien de la chambre d'agriculture en charge d'élaborer le document d'objectifs du site.

I- Validation du DOCOB complet

Le diaporama joint au présent compte-rendu et vu en séance décline toutes les étapes qui conduisent à la validation du DOCOB.

Après un rappel des principales phases de **constitution du site** de la plaine de Villefagnan, sur la **création de son comité de pilotage** et sur l'**élaboration du DOCOB**, il montre comment en partant des **inventaires biologiques un diagnostic biologique et un diagnostic socio-économique** ont pu être établis.

En juin 2012, s'appuyant sur les diagnostics, des groupes de travail réunissant des acteurs locaux ont déterminé les **4 objectifs de conservation à long terme**. Ces derniers ont été déclinés en **objectifs opérationnels de développement durable** réalistes et cohérents avec les exigences économiques sociales et culturelles relatives au site.

Puis en mars 2013, deux groupes de travail thématiques : activités agricoles d'une part et aménagement du territoire plus activités récréatives et promotion du patrimoine naturel d'autre part, ont été réunis afin d'élaborer en concertation le **plan d'actions et la charte**.

C'est ce plan d'actions qui est présenté aujourd'hui.

Il contient une série de fiches-actions qui vont permettre de mettre en œuvre chacun des 4 objectifs de conservation à long terme déterminés en 2012.

Sur la plaine de Villefagnan, 1200 propriétaires ont été recensés. Les parcelles font en moyenne moins de 10 hectares. Ce paysage de mosaïque est plutôt favorable au maintien des oiseaux de plaines. M. Ferret fait remarquer que la conservation des haies et la taille relativement modeste des parcelles est la résultante d'un remembrement effectué dès 1956, époque à laquelle le matériel agricole n'était pas aussi puissant qu'aujourd'hui.

L'objectif majeur en terme de ressource alimentaire est de conserver une surface de 10 à 15 % en milieu herbacé. L'idéal serait de réaliser une fauche assez rase pour les mâles chanteurs d'outardes qui ont besoin d'être vus et un peu plus haute pour les femelles qui, elles, préfèrent être cachées. En terme de recensement en 2011 et 2012 une quarantaine de mâles chanteurs ont été comptabilisés. En 2013, le constat est fait que dans la région, les oiseaux ne sont plus présents que dans les zones de protection spéciales ou ZPS.

Pour la mise en œuvre du plan d'actions on dispose de trois outils basés sur l'engagement volontaire. Il s'agit :

- **des contrats Natura 2000** : ils concernent les propriétaires de parcelles à vocation non agricole et non forestière. Une contrepartie financière pour financer un surcoût de gestion est allouée.
- **de la charte** : elle s'adresse aux agriculteurs ou aux non-agriculteurs. Elle n'entraîne pas de surcoût de gestion et ne donne donc pas lieu à rémunération, c'est simplement un engagement sur des bonnes pratiques pour favoriser leur reconnaissance. Elle permet l'exonération de la taxe foncière sur le non-bâti. Elle peut permettre, par exemple à une collectivité de valoriser ses bonnes pratiques.

- **des MAEt** ou mesures agro-environnementales territorialisées :c'est un engagement contractuel à la parcelle, réservé aux agriculteurs, qui donnent droit à rémunération. Seules les parcelles agricoles situées sur des territoires ciblés à enjeu biodiversité ou eau peuvent faire l'objet d'une demande d'engagement. Ces aides constituent une incitation pour les agriculteurs, exploitant de telles parcelles, à recourir ou à maintenir des pratiques favorables à la biodiversité ou à la préservation de l'environnement au sens large.

La durée d'engagement pour les trois outils est de 5 ans.

L'animateur est chargé de promouvoir l'adhésion des propriétaires ou ayant droit à ces dispositifs. Jean-Michel Potard indique qu'en cas de contractualisation, les contractants reçoivent une information en réunion sur la connaissance des espèces et notamment leurs exigences biologiques.

Il est rappelé que la fédération de chasse travaille sur l'outarde depuis 1995 et qu'elle effectue le suivi et la mise en place de MAEt dans ce domaine.

La présentation, une fois terminée donne lieu à quelques interventions de la part des membres du COPIL.

M. Texier demande s'il y a toujours un problème de rémunération en matière de MAEt. Yann Rolland répond que suite à un souci informatique, un retard de paiement avait eu lieu en 2011-2012 mais qu'actuellement aucun problème n'est à déplorer.

M. Texier fait part de son inquiétude par rapport à la prolifération de chardons. Il se demande s'il n'y a pas contradiction entre la fauche tardive préconisée par les mesures environnementales et l'arrêté préfectoral chardon qui recommande la coupe avant la montée à fleurs. Jean-Michel Potard répond que la plantation de luzerne freine la poussée du chardon. Par ailleurs, une dérogation pour détruire les espèces envahissantes peut être accordée.

M. Coutant demande si, dans l'évaluation des actions, il est prévu de mesurer la viabilité des exploitations. Yann Rolland répond qu'un dispositif de suivi des actions est institué et que le suivi des actions socio-économiques se fait dans le cadre de l'animation.

M. Coutant souhaite savoir si on peut annuler une MAEt. Il lui est répondu que l'annulation est possible mais que le bénéficiaire est alors contraint au remboursement des sommes perçues.

Aucune autre question n'étant posée, la validation du DOCOB complet est entérinée.

Le DOCOB ainsi validé va faire l'objet d'un nouveau passage en CSRPN avant d'être approuvé par arrêté préfectoral.

II – Transfert de la présidence aux collectivités ou à leur groupement

Une fois le DOCOB approuvé par arrêté préfectoral, la présidence et l'animation du site seront proposées aux collectivités et à leurs regroupements, selon les prescriptions de la loi développement des territoires ruraux, dite loi DTR.

Un deuxième diaporama présente la mission d'animation, ses principaux axes d'intervention, les actions à mettre en oeuvre. Il décrit l'implication possible des collectivités dans la gestion du site : sa forme, son rôle, le financement.

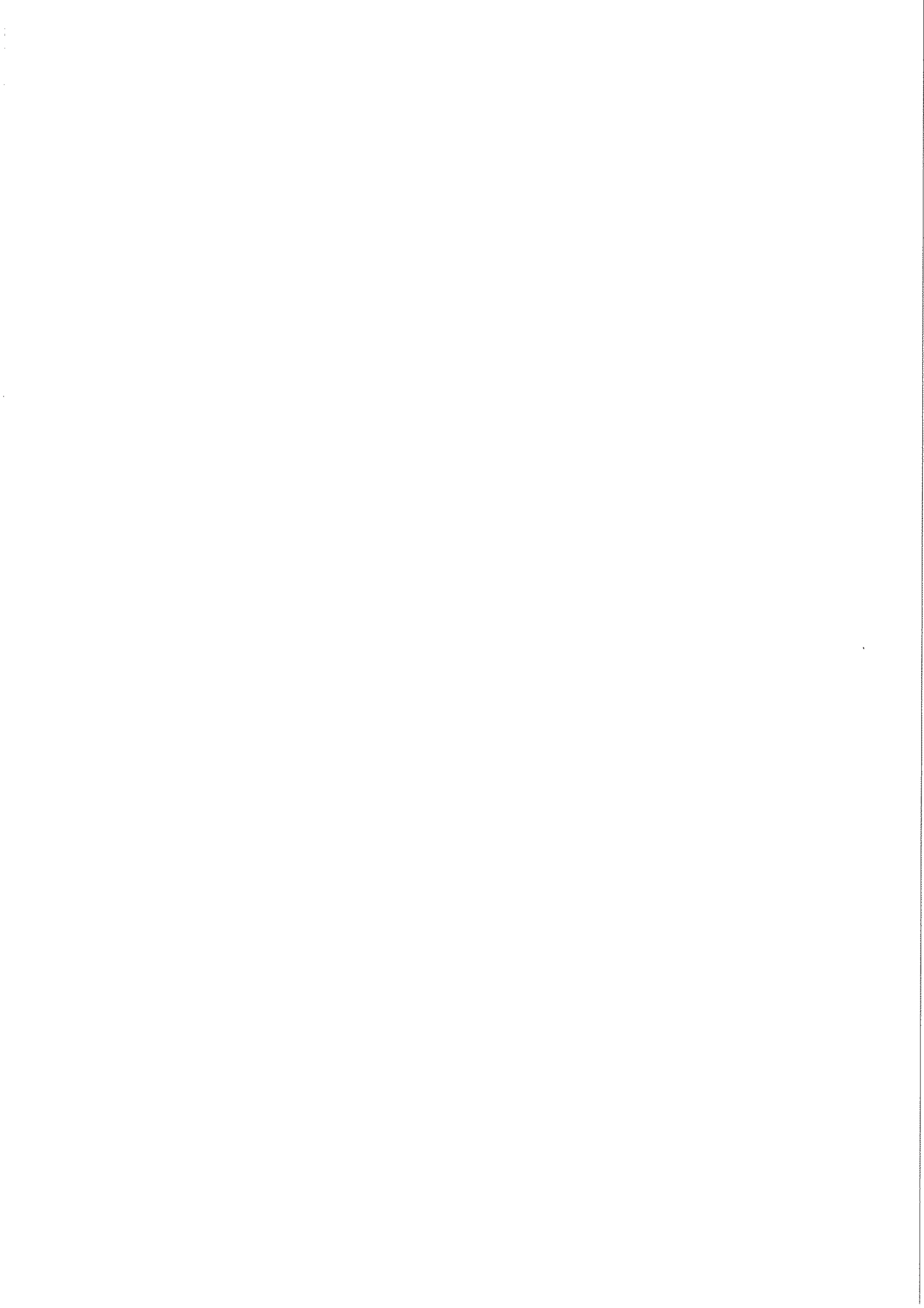
Il est d'ores et déjà demandé aux élus de réfléchir à cette opportunité, en attendant la réunion du collège des élus, au cours de laquelle, ils pourront présenter leur candidature.

Dans le cas où aucune candidature ne se déclarerait, l'État continuerait à présider le site. Un appel d'offres serait alors lancé pour recruter une structure animatrice.

L'ordre du jour étant épuisé, la présidente clôt la séance en remerciant les participants présents et la municipalité de La Magdeleine pour son accueil.

La Présidente,


Anne-Marie GALLO-CHOLLON





Comité de pilotage Document d'objectifs ZPS « Plaine de Villefagnan »

Plan d'action / Charte Natura 2000
 21 Juin 2013


ANTICIPER & CONSTRUIRE L'AGRICULTURE DE DEMAIN

La plaine de Villefagnan dans le réseau de ZPS en Poitou-Charentes.

02/2009
COPIL (présidence du COPIL)

06/2010
COPIL: Mise en place et méthodologie

02/2011
GT: Présentation des diagnostics

06/2011
COPIL

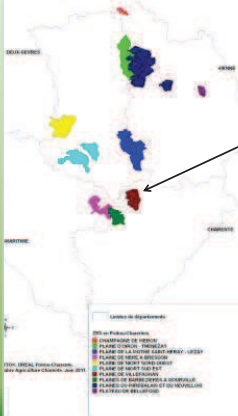
06/2012
GT: enjeux objectifs

03/2013
COPIL

04/2013
GT: plan actions

21/06/2013
COPIL

Animation



Plaine de Villefagnan

Arrêté de désignation ZPS. 6 juillet 2004.

Site répertorié au titre des inventaires ZNIEFF de 1ère et 2ème générations, de l'inventaire ZICO.

9 532 ha sur 13 communes du nord Charente.

Plaine céréalière, paysage d'open field

Territoire rural

Inventaires biologiques

98 espèces d'oiseaux inventoriées
 35 espèces patrimoniales

19 espèces
Directive Oiseaux

16 espèces
Liste Rouge Régionale
(hors DO et LRN)

Objectif final de la ZPS

Maintien du bon état de conservation des espèces d'intérêt communautaire dans une logique de développement durable.
 Objectifs de conservation / plan d'action


Des diagnostics aux objectifs de conservation

- 1: Hiérarchiser le niveau d'enjeu des espèces.
Diagnostic biologique
- 2: Recenser les activités/ Evaluer les impacts.
Diagnostic socio économique
- 3: Croiser enjeux espèces / menaces.

Niveau d'enjeu des espèces de la Directive oiseaux recensées sur la Plaine de Villefagnan

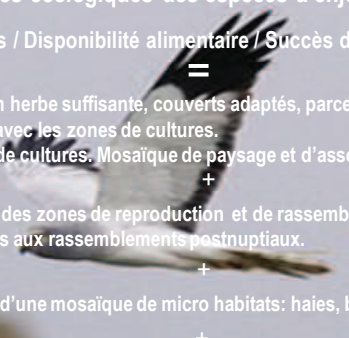
Niveau d'enjeu	Espèces
Majeur	Outarde Canepetière, Busard Cendré, Bruant Ortolan, Busard Saint Martin, Oedicnème Criard, Pie Grièche Ecorcheur, Pipit Rousseline.
Fort	Pluvier Doré, Faucon Emerillon
Moyen	Bondrée Apivore, Circaète Jean le Blanc, Milan Noir Busard des Roseaux, Gorge Bleue à miroir, Faucon Pèlerin.
Modéré	Engoulevent d'Europe, Grue Cendrée, Cigogne Blanche, Elanion blanc.

Niveau d'enjeu	Avis d'expert
Enjeu majeur	Espèces de plaines fortement menacées, au statut de conservation mauvais nécessitant des mesures de conservation fortes et immédiates. La plupart sont fortement impactées par les activités recensées sur la ZPS.
Enjeu fort	Espèces migratrices de milieux boisés utilisant la ZPS comme territoire de chasse / Espèces de plaine nouvelles pour le site.
Enjeu moyen	Espèces occasionnelles sur le site.


ANTICIPER & CONSTRUIRE L'AGRICULTURE DE DEMAIN

Exigences écologiques des espèces à enjeu majeur et fort.

Habitats / Disponibilité alimentaire / Succès des nichées.
 =
 Surface en herbe suffisante, couverts adaptés, parcelles nombreuses alternant avec les zones de cultures.
 Diversité de cultures. Mosaïque de paysage et d'assolement.
 +
 Quiétude des zones de reproduction et de rassemblement, milieu favorables aux rassemblements postnuptiaux.
 +
 Présence d'une mosaïque de micro habitats: haies, bosquets...
 +
 Connexions entre les zones accueillant les différents noyaux de populations.



Définir les objectifs de conservation

1:Hiérarchiser le niveau d'enjeu des espèces.
Diagnostic biologique

2:Recenser les activités/ Evaluer les impacts.
Diagnostic socio économique

3 :Croiser enjeux espèces / menaces.

Activités	Importance relative de l'activité	Eléments descriptifs
Agriculture	88% de la ZPS en territoire agricole. 193 déclarants PAC. 51 % des sièges sociaux et 23 % des actifs.	Taux d'occupation des sols invarié depuis les années 90. Le nombre d'exploitations diminue, la surface par exploitation augmente. Vieillessement significatif (78% de la SAU détenue par des + de 40 ans, 41 % par des + de 51 ans). Déséquilibre possible cessations/ reprises. Quid de la réorganisation lors des prochaines cessations d'activités (reprise, agrandissement ou perte d'exploitation). Commission départementale consommation des espaces agricoles veille à la non artificialisation des sols.
Céréaliculture	72 % de la SAU: Grandes cultures. Dont : 47 %: céréales hiver. 21 %: Culture de printemps. 10 %: Maïs. 7%: Colza. Surfaces en herbe: 10 % de la ZPS. 25% gérées favorablement pour l'avifaune.	Développement des cultures depuis les années 70 au détriment des surfaces en herbe. La Plaine de Villefagnan semble avoir trouvé sa vocation « céréalière ». La conjoncture économique influe sur le choix des cultures... La suppression de l'obligation d'une mise en jachère a contribué à la diminution des surfaces en herbe...La conditionnalité des aides encadre le maintien des surfaces en herbe.
Elevage	24 % des exploitations	Elevages professionnels (caprins 7 % des éleveurs du département pour 20% des animaux...porcins, bovins) conduite hors sols.
Urbanisme	6 communes avec un document d'urbanisme intégrant les enjeux liés à la ZPS.	

ANTICIPER & CONSTRUIRE L'AGRICULTURE DE DEMAIN

Eolien	4 parcs éoliens. 21 éoliennes à l'Est et à l'Ouest de la ZPS	Bon potentiel éolien, vellités de développement en périphérie. Encerclement progressif de la ZPS Documents régionaux et départementaux présentent les conditions d'implantation et les grandes lignes pour l'instruction des projets.
Réseau électricité	1.8 Km de ligne THT.	Pas de points mortifères recensés par les dispositifs actuels.
Ligne Grande Vitesse.	La LGV grignote la partie Est de la ZPS.	Des mesures spécifiques doivent compenser les impacts générés. Effets cumulés...
Industries	Pas de SEVESO 2 ICPE (industrielles)	Une carrière au sud-Ouest de la ZPS, hors site. Une entreprise de négoce agricole.
Pêche	Une portion du ruisseau « le Bief » sur la ZPS.	Pas d'activité halieutique sur cours d'eau. Pêche encadrée au plan d'eau des trois fontaines.
Chasse	12 sociétés, environ 400 adhérents. 2101 hectares de réserves de chasse 22 % de la surface de la ZPS, répartis en 14 sites.	Implication FDC16 dans les actions de suivi / de conservation de l'avifaune de plaine (diagnostics environnementaux MAE). Réserves de chasse géographiquement bien réparties. Sites de rassemblement post nuptiaux fortement corrélés avec les réserves de chasse.
Randonnée et tourisme rural	1 GR. 6 chemins de randonnée (FFRP), portion Saint Jacques de Compostelle.	Chemins balisés découverte du patrimoine. Divers projets des communes et du Pays du Ruffécois sont basés sur sa richesse.
Pratique des sports motorisés	Pas de manifestation ou terrains recensés sur le site.	À surveiller (Inconvénits...).
Club ULM	Club ULM de 90 membres	Pas de manifestation favorables à la démarche de conservation

ANTICIPER & CONSTRUIRE L'AGRICULTURE DE DEMAIN

Des diagnostics aux objectifs de conservation

1:Hiérarchiser le niveau d'enjeu des espèces.
Diagnostic biologique

2:Recenser les activités/ Evaluer les impacts.
Diagnostic socio économique

3 :Croiser enjeux espèces / menaces
Définir les Objectifs de conservation.

OCLT / ODD

Les Objectifs de Conservation à Long Terme OCLT

- Assurer la restauration ou la conservation des espèces.

Les Objectifs de Développement Durable (ODD)

- Déclinaison opérationnelle des OCLT en objectifs Intermédiaires et concrets.

- Réalistes, atteignables et cohérents avec les exigences économiques, sociales et culturelles du site.

- Le programme d'actions concourt à leur atteinte.



ANTICIPER & CONSTRUIRE L'AGRICULTURE DE DEMAIN

OCLT	ODD	Espèces d'intérêt communautaire visées
Rétablir ou maintenir suffisamment d'habitats favorables aux espèces patrimoniales.	Disposer de 10 % de la SAU en milieux herbacés, gérés favorablement pour l'avifaune de Plaine.	Outarde canepetière, Busard Saint martin, Busard cendré, Bruant ortolan, Cédicnème criard.
	Rétablir ou maintenir un linéaire de haie, judicieusement localisé avec les espaces boisés et les éléments fixes du paysage. (corridors écologiques).	Pie grièche, Bruant ortolan.
	Préserver et améliorer la qualité et la tranquillité des sites de rassemblement post nuptiaux.	Outarde canepetière, Cédicnème Criard.
Maintenir ou développer des pratiques de gestion de milieux, favorables aux espèces patrimoniales.	Utiliser des pratiques culturales ou de gestion de milieu favorisant les disponibilités alimentaires pour les espèces patrimoniales.	Toutes les espèces
	Eviter la destruction non intentionnelle des nichées.	Outarde canepetière, Busard cendré, Busard Saint martin, Pie grièche, Bruant ortolan, Cédicnème criard.
	Maintenir ou recréer une mosaïque de parcelles aux assolements diversifiés.	Outarde Canepetière, Cédicnème criard, Bruant Ortolan, Pie grièche écorcheur, Pipit rousseline

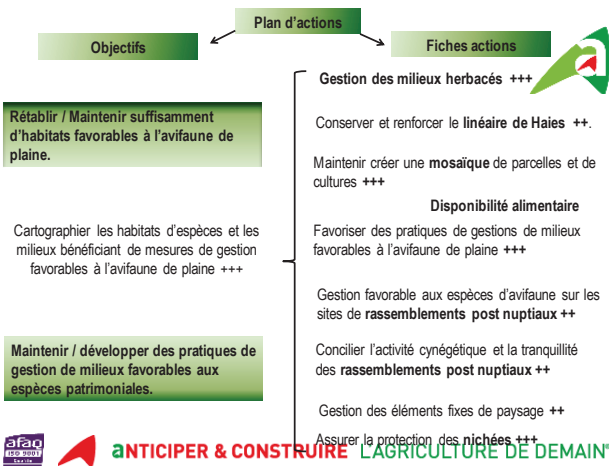


ANTICIPER & CONSTRUIRE L'AGRICULTURE DE DEMAIN

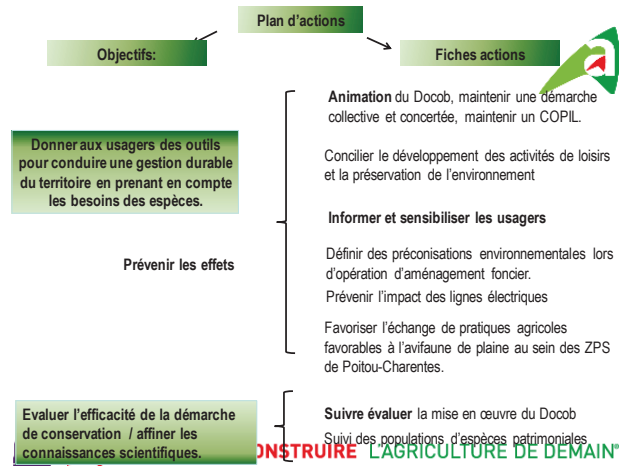
OCLT	ODD	Espèces d'intérêt communautaire visées
Donner aux usagers des outils pour conduire une gestion durable du territoire prenant en compte les besoins des espèces.	Intégrer les besoins des espèces en amont de la mise en place de divers projets ou manifestations.	Toutes les espèces
	Informier et sensibiliser	Toutes les espèces
	Initier une démarche collective et concertée Animer la mise en œuvre du programme d'actions du Document d'Objectif	Toutes les espèces
Evaluer l'efficacité de la démarche de conservation "oiseaux" et affiner les connaissances scientifiques.	Suivre la mise en œuvre du programme d'action, évaluer sa pertinence, ajuster.	Toutes les espèces



ANTICIPER & CONSTRUIRE L'AGRICULTURE DE DEMAIN



ANTICIPER & CONSTRUIRE L'AGRICULTURE DE DEMAIN



ANTICIPER & CONSTRUIRE L'AGRICULTURE DE DEMAIN

Outils de mise en œuvre du plan d'action

Charte NATURA 2000

- Règles de bonnes pratiques, engagements encourageant les actions favorables au maintien des habitats et espèces d'intérêt communautaire dans un bon état de conservation.
- Recommandations (conseils techniques pour une gestion optimale).
- Aucun surcoût de gestion: Pas de rémunération.
- Accès à certains avantages fiscaux et à certaines aides publiques.

+

Mesures Agro-Environnementales sur parcelles SAU.

Contrats Natura 2000 et contrats forestiers sur parcelles hors SAU.

Démarche volontaire d'adhésion, contrats de 5 ans entre Etat, propriétaires et ayant droit. Cahier des charges déclinés dans les fiches actions.



ANTICIPER & CONSTRUIRE L'AGRICULTURE DE DEMAIN

La fiche action		
Fiche n° X	Intitulé de la fiche	Priorité : X
Orientations de conservation à long terme	But que l'on cherche à atteindre à long terme	Mesures indispensables rapidement et prioritaires : +++
Objectifs de développement durable	Déclinaison concrète de l'orientation de conservation à long terme en objectifs intermédiaires et/ou concrets.	Mesures nécessaires à court ou moyen terme: ++
Habitats d'intérêt communautaire concernés	Noms communs, groupe d'habitats	Mesures souhaitables : +
Espèces d'intérêt communautaire concernés	Noms communs, groupe d'espèces	
Localisation	Territoire(s) concerné(s) pour l'application de l'action à une échelle pertinente	
Surface concernée	Superficie d'application de l'action	
Résultats quantitatifs et/ou qualitatifs attendus	Résultat attendu au terme de la mise en œuvre de l'action.	
Planification	Année de réalisation et/ou fréquence d'intervention	
JUSTIFICATION DE L'ACTION		
DESCRIPTION DE L'ACTION		
- Description précise des conditions techniques d'exécution de l'action allant au delà des éléments de cadrage actuels (circulaire de gestion, cahier des charges MAEL...) qui sont des outils évolutifs (Ex: MAELiées au PDRH 2007 - 2013).		
- Les modalités techniques de mise en œuvre sont scindées en trois parties:		
Maintien de l'état de conservation: Engagements des fiches charte et/ou engagements non rémunérés des contrats		
Modalités de restauration et modalités d'entretien: Recommandations des fiches chartes mais surtout cahier des charges de restauration en œuvre des contrats		
Conditions particulières d'exécution: (autorisation préalable, autorisation de travaux) et outil de communication spécifique.		



ANTICIPER & CONSTRUIRE L'AGRICULTURE DE DEMAIN

ACTEURS CONCERNÉS (contractants, adhérents, bénéficiaires)
OUTILS
- Contrats Natura 2000, Charte Natura 2000, subventions, autres.
COÛTS, BUDGET ET PLAN DE FINANCEMENT
- Coûts estimatifs de mise en œuvre de l'action permettant de définir un budget prévisionnel. - Coûts des modalités de mise en œuvre de l'action et coût d'intervention de la structure animatrice. - Financeurs potentiels.
PARTENAIRES ET STRUCTURES RESSOURCES
- Partenaires et structures permettant d'atteindre les objectifs de conservation
INDICATEURS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION DE LA MESURE
- Indicateurs de mise en œuvre: Efforts consentis et financement. - Indicateurs de performance: Outil d'analyse permettant de juger de la qualité des résultats obtenus / aux objectifs prévisionnels de l'action (pertinence, efficacité, efficience, cohérence).
FICHES ACTION LIÉES OU COMPLÉMENTAIRES



ANTICIPER & CONSTRUIRE L'AGRICULTURE DE DEMAIN

Charte N 2000 Engagements et recommandation de conservation.	Exemple d'une fiche: Gestion des milieux herbacés
	<p>Engagements. Maintenir PT, PP, couverts herbacés en place. Laisser une période de repos 15 Mai au 15 Aout (nidification et élevage des jeunes) Réensemencement possible si appauvrissement du couvert ou échec d'implantation (travail superficiel du sol, semis-direct ou sur-semis). Conservier arbres isolés ou remarquables et haies.</p> <p>Recommandations. Fautcher ou broyer (privilégier la fauche) entre le 1^{er} Avril et le 15 mai (disposer d'un couvert ras et clair durant la période de nidification et d'élevage des jeunes). Exporter les produits issus de la fauche. Pratiquer une fauche centrifuge et diurne (favorisant les bandes refuges). Garder une bande non fauchée en bordure de parcelle. Hauteur d'herbe suivant une coupe d'au minimum 8 cm, vitesse de fauche inférieure à 10 km/h. Utiliser des barres d'effarouchements sur le matériel. Privilégier une utilisation raisonnée des produits herbicides et insecticides Privilégier une gestion différenciée des bords de parcelles en adoptant une pratique «Zéro intrant» sur une bande périphérique de 5-10 mètres. En secteurs de grandes parcelles, fractionner le parcellaire en implantant des bandes enherbées (largeur entre 5 et 30 mètres) afin de multiplier les zones d'interface et d'obtenir des blocs de cultures de moins de 10 hectares Au sein d'une même parcelle de couvert herbacé, l'implantation de bandes alternatives légumineuses ou graminées permet de tendre vers cet objectif</p>



ANTICIPER & CONSTRUIRE L'AGRICULTURE DE DEMAIN

Cahier des charges techniques: contrat	Réaliser un diagnostic de pré contractualisation.
	Modalités techniques de gestion sur surfaces agricoles
	Implantation au printemps ou à l'automne. Privilégier les mesures fixes. Les couverts restant au moins 3 années sur la même parcelle. Implantation de graminées ou de légumineuses pures en faible ou moyenne densité. Mélanges et implantation de bandes alternatives possibles. Graminées: Ray gras anglais, dactyle. Légumineuses: trèfles, sainfoin, lotier, luzerne. Laisser une période de repos: 15 mai 15 aout (nidification, élevage des jeunes). Fautcher, broyer le couvert entre le 1 ^{er} Avril et le 15 mai (disposer d'un couvert ras et clair durant la période de nidification et d'élevage des jeunes). Exporter les produits issus de la fauche. Hauteur d'herbe suivant une coupe sera d'au minimum 8 cm. Vitesse de fauche < 10 km/h. Absence de traitement phytosanitaire toute l'année. Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (type d'intervention, localisation et date).
	Actions de restauration de milieux herbacés sur surfaces non agricoles.
	Sur parcelles non agricoles en déprise ou nécessitant un réensemencement Début Octobre à fin Mars. Élimination des ligneux (bûcheronnage, coupe d'arbres, débroussaillage / gyrobroyage / broyage). Exportation des produits de coupe. Ensemencement de parcelle. Toute action de restauration doit être suivie d'opérations d'entretien
	Actions d'entretien de milieux herbacés sur surfaces non agricoles.
	Éviter la fermeture naturelle des milieux. Interventions 1 ^{er} Septembre au 30 Avril de préférence, d'Octobre à Mars, Modalités techniques d'intervention identiques sur parcelles agricoles
	ANTICIPER & CONSTRUIRE L'AGRICULTURE DE DEMAIN



ANTICIPER & CONSTRUIRE L'AGRICULTURE DE DEMAIN

Principaux objectifs visés par les fiches actions « Milieu / espèces »	
Gestion des milieux herbacés	Atteindre une surface enherbée d'au moins 10% de la SAU répartie sur l'ensemble du territoire.
Maintenir créer une mosaïque de parcelles et de cultures.	Privilégier de nombreuses parcelles de taille moyenne (autour de 3 hectares) et des blocs de cultures de - de 10 hect.
Favoriser des pratiques de gestions de milieux favorables à l'avifaune de plaine.	Favoriser des pratiques de gestions favorables (formations collectives, références...).
Conservier et renforcer le linéaire de Haies.	Haies diversifiées favorisant les corridors écologiques Interventions Septembre / Février Utilisation d'essences locales à période de floraison et fructification étalée.
Gestion des éléments fixes de paysage.	Instituer un réseau de suivi des nichées (Busards).
Assurer la protection des nichées.	Favoriser les repousses spontanées sur chaumes du 15 Aout au 15 Octobre Dispositif de réserves temporaires
Gestion favorable aux espèces d'avifaune sur les sites de rassemblements post nuptiaux.	
Concilier l'activité cynégétique et la tranquillité des rassemblements post nuptiaux.	



ANTICIPER & CONSTRUIRE L'AGRICULTURE DE DEMAIN

Principaux objectifs visés par les fiches actions « Animation, information, suivi »	
Animation du Docob, maintenir une démarche collective et concertée, maintenir un COPL.	Instituer une démarche collective et concertée
Concilier le développement des activités de loisirs et la préservation de l'environnement	Diffuser des recommandations de bonnes pratiques Éviter les dérangements lors des manifestations Diffuser des documents (espèces, nichées, inventaires) Informier les usagers
Informier et sensibiliser les usagers	
Définir des préconisations environnementales lors d'opération d'aménagement foncier.	Intégrer dans les documents et règlements d'aménagement foncier des dispositions spécifiques aux ZPS. Créer des surfaces enherbées gérées en faveur de l'avifaune de plaine. Renforcer les conventions de suivi de zones à risques (électrocution), prévenir ou aménager.
Prévenir l'impact des lignes électriques	
Favoriser l'échange de pratiques agricoles favorables à l'avifaune de plaine au sein des ZPS de Poitou-Charentes.	Favoriser l'échange et mutualiser les expériences.
Suivre évaluer la mise en œuvre du Docob	
Suivre les populations d'espèces patrimoniales	Mettre à jour en continu des diagnostics. Suivre la mise en œuvre des actions Réviser, actualiser le DOCOB.



ANTICIPER & CONSTRUIRE L'AGRICULTURE DE DEMAIN

Charte Natura 2000 « Plaine de Villefagnan »	
Fiche 1 - Engagements et recommandations de portée générale	
Fiche 2 - Activité agricole	Fiche 3 - Prairies Fiche 4 - Champs cultivés Fiche 5 - Éléments fixes du paysage : haies, arbres isolés, bosquets, talus, fossés.
Fiche 6 - Activité cynégétique de loisir Fiche 7 - Activités de loisir de plein air Fiche 8 - Gestion des infrastructures électriques linéaires Fiche 9 - Entretien des bords de chemins et routes ; création et entretien des haies Fiche 10 - Information préalable aux propriétaires, ayants droits, usagers.	



ANTICIPER & CONSTRUIRE L'AGRICULTURE DE DEMAIN

Engagements et recommandations de portée générale de la charte Natura 2000

Engagements.

- Prendre connaissance du document d'objectifs de la ZPS.
- Protéger les espèces d'intérêt communautaire et leurs habitats : en cas de découverte d'un nid prévenir la structure animatrice. Autoriser la mise en place d'aménagement de protection de nichée.
- Autoriser l'accès des parcelles pour les missions de terrain.
- Ne pas introduire ou favoriser le développement d'espèces exotiques invasives végétales et animales : Signaler leur apparition éventuelle à la structure animatrice.
- Signaler les travaux ou les interventions concernant des habitats d'intérêt communautaire en dehors de travaux de gestion courante et ne relevant pas d'opérations prévues dans le DOCOB.
- Informer les mandataires des engagements souscrits.

Recommandations.

- Maintenir, développer des pratiques de gestion favorables aux habitats et espèces d'intérêt communautaire.
- Favoriser la création ou le maintien d'un réseau de corridor écologique.
- Informer la structure animatrice du site Natura 2000 de toute dégradation des habitats d'intérêt communautaire.
- Ne pas introduire ou favoriser le développement d'espèces exotiques invasives végétales et animales : Signaler leur apparition éventuelle à la structure animatrice.
- Proscrire la circulation des véhicules motorisés sur les parcelles en dehors de ceux nécessaire à la gestion courante.
- Ne pas démanteler talus, haies, murets, et autres éléments structurant le paysage et la connectivité entre les habitats.
- Privilégier des pratiques et des produits les moins dangereux pour l'environnement notamment en limitant l'apport de produits chimiques de synthèse.
- Ne pas stocker de produits chimiques et organiques ni de matériaux sur les parcelles.
- Ne pas laisser sur place de déchets d'activités (huile de vidange, bâches...).
- Ne pas réaliser d'extraction de matériaux sur les parcelles ni de remblaiement.



ANTICIPER & CONSTRUIRE L'AGRICULTURE DE DEMAIN

Pas de remarques majeures lors des groupes de travail « Fiches actions et charte Natura 2000 »

Chaque fiche action a été présentée et aménagée en GT.

Crainte des exploitants de contractualiser vis-à-vis d'éventuels contrôles supplémentaires.
 → Pas de liens entre contrôles PAC et Charte Natura 2000.
 La charte concerne le maintien de bonnes pratiques existantes...

Manque de reconnaissance des pratiques favorables à l'avifaune (présentes ou passées) pour les exploitations d'élevages.
 → Prise en compte dans la Charte Natura 2000 (Fiche activité agricole).

Nécessité de déroger à l'obligation d'implantation de CIPAN pour la gestion des sites de rassemblements.

Articulation complexe entre les diverses réglementations lors de la construction de bâtiments agricoles (mises aux normes, distances d'implantations des tiers et évaluation environnementale).
 → L'objectif n'est pas d'interdire mais de tenir compte des exigences liées au site. Intérêt d'évaluation environnementale de qualité (notamment dans les documents d'urbanisme).



ANTICIPER & CONSTRUIRE L'AGRICULTURE DE DEMAIN

Fiche: Animation du Document d'Objectifs, maintenir une démarche collective et concertée, maintenir un COPIL.

La structure animatrice:

Sensibilise, informe, communique:

Public visé: propriétaires, mandataires, exploitants agricoles, porteurs de projets susceptibles d'avoir une incidence sur le site (collectivités, carriers, EDF-RTE, développeur éolien), utilisateurs du territoire (chasseurs, randonneurs, pratiquants de sports...).

S'assure de la bonne diffusion de l'information

Participe ou organise des réunions publiques d'information

Echange avec d'autres animateurs de sites Natura.

Favorise la mutualisation d'expériences de gestion de sites.
 Veille à la cohérence et à l'harmonisation des actions avec les autres DOCOB à enjeux identiques.
 Participe à la journée annuelle des animateurs / opérateurs.

Informe des résultats obtenus

Prépare les COPIL, groupes de travail.
 Met à jour les diagnostics, coordonne les suivis, rend compte des données.
 Renseigne les indicateurs de mise en œuvre et de performance (SUDOCO).



ANTICIPER & CONSTRUIRE L'AGRICULTURE DE DEMAIN

La structure animatrice assure une Assistance technique:

Met en œuvre le processus de contractualisation:

Contrats et charte Natura 2000.
 Assure le suivi de la contractualisation: respect des cahiers des charges, bilan des mesures souscrites, effets observés, difficultés rencontrées.

Met en œuvre les actions non contractuelles

Recherche de financements complémentaires
 Réalise les outils de communication, pédagogiques, études complémentaires sur des espèces ou habitats d'espèces.
 Coordonne les différents partenaires.

Veille à l'articulation de Natura 2000 avec les autres politiques publiques :

Collabore avec les services de l'Etat et établissement publics
 Prend en compte des préconisations du DOCOB (enjeux du site...) lors de la réalisation ou de l'adaptation des plans de gestion, de planification, d'aménagement du territoire, documents d'urbanisme, programmes d'actions,
 Veille à la cohérence des exigences de la gestion du site avec celles des Plan Projets coexistant sur le territoire : SRE, Carrières, Gestion Cynégétique, Directive et Schéma Régionaux d'Aménagement (DRA/SRA), SRGS, DCE et SDAGE SAGE)

Assiste les porteurs de projets

Vérifie la conformité des actions
 Assiste les rédacteurs de documents de gestion.
 Informe les porteurs de projets dans le cadre de la réalisation de l'étude d'incidence Natura 2000
 Réalise une veille locale lors de l'émergence de nouveaux PPM,
 Initie une concertation très en amont permettant de faire évoluer un projet avant que les études ne soient trop engagées.
 Anticipe la réalisation des évaluations environnementales de qualité



ANTICIPER & CONSTRUIRE L'AGRICULTURE DE DEMAIN



Merci de votre attention



ANTICIPER & CONSTRUIRE L'AGRICULTURE DE DEMAIN



Outarde Canepetière



Plover doré



afao **ANTICIPER & CONSTRUIRE** L'AGRICULTURE DE DEMAIN



Bucard Saint Martin



Falcon Pâle



Bucard Cendré

afao **ANTICIPER & CONSTRUIRE** L'AGRICULTURE DE DEMAIN



Bucard Otolan



Pipit Rousseline



Pie Grièche écarthéur

afao **ANTICIPER & CONSTRUIRE** L'AGRICULTURE DE DEMAIN

Niveau d'enjeu des espèces patrimoniales de la Liste Rouge Régionale

Niveau d'enjeu	Espèces
Enjeu fort	Courlis Cendré, Petit Duc Scop, Pie Grièche à tête rousse, Chevêche d'Athéna, Vanneau Huppé, Moineau Soulcie.
Enjeu moyen	Huppe Fascié, Pigeon Colombin, Moineau Friquet.
Enjeu modéré	Allouette des champs, Cochevis Huppé, Hirondelle Rustique, Tourterelle des bois, Bécasse des Bois, Traquet motteux, Faucon crécerelle.



afao **CONSTRUIRE** L'AGRICULTURE DE DEMAIN

Espèce	Champs																								
	01/01	16/01	01/02	16/02	01/03	16/03	01/04	16/04	01/05	16/05	01/06	16/06	01/07	16/07	01/08	16/08	01/09	16/09	01/10	16/10	01/11	16/11	01/12	16/12	
Outarde Canepetière																									
Plover doré																									
Bucard Cendré																									
Bucard Otolan																									
Pipit Rousseline																									
Pie Grièche écarthéur																									
Pie Grièche à tête rousse																									
Chevêche d'Athéna																									
Vanneau Huppé																									
Moineau Soulcie																									
Moineau Friquet																									
Moineau																									
Hirondelle Rustique																									
Tourterelle des bois																									
Bécasse des Bois																									
Traquet motteux																									
Faucon crécerelle																									
?																									

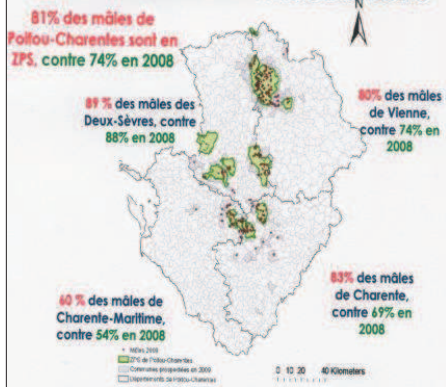
afao **ANTICIPER & CONSTRUIRE** L'AGRICULTURE DE DEMAIN

Quelques déplacements remarquables des jeunes outardes lâchées sur ZPS de Niort Sud Est / Néré Bresdon / Villefagnan (Source PNA Outarde)



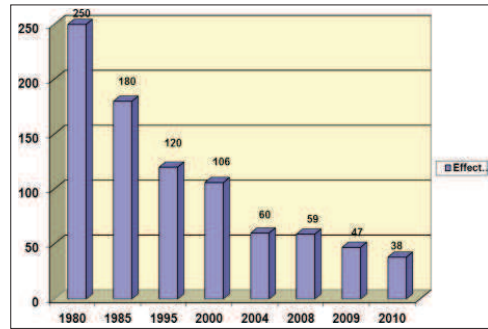
afao **ANTICIPER & CONSTRUIRE** L'AGRICULTURE DE DEMAIN

Distribution des mâles Outarde Canepetière sur les ZPS de Poitou- Charentes.



ANTICIPER & CONSTRUIRE L'AGRICULTURE DE DEMAIN

Nombre de mâles d'Outarde contacté lors des différentes enquêtes en Charente (Source : Précigout, 2010).



ANTICIPER & CONSTRUIRE L'AGRICULTURE DE DEMAIN